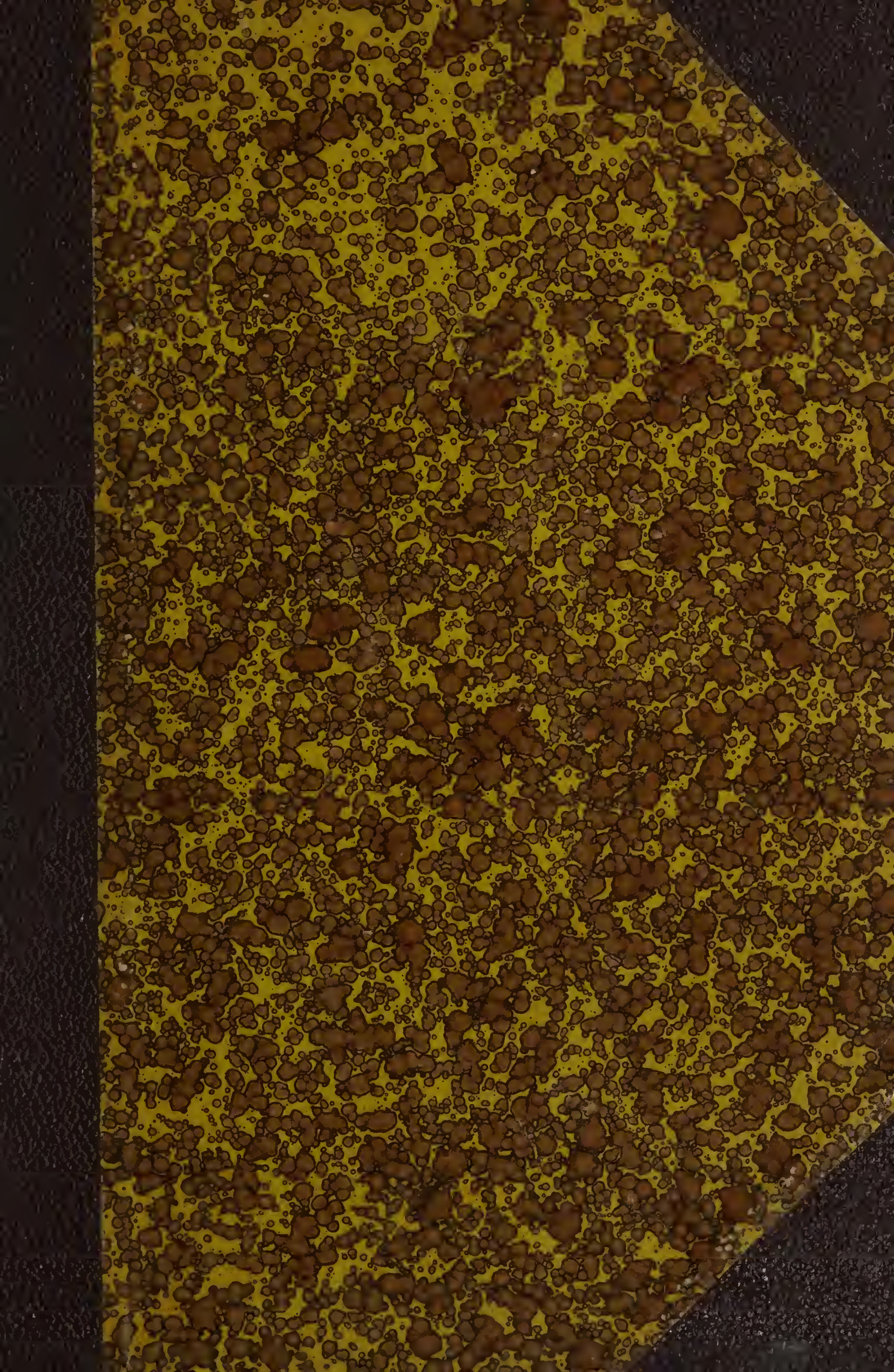
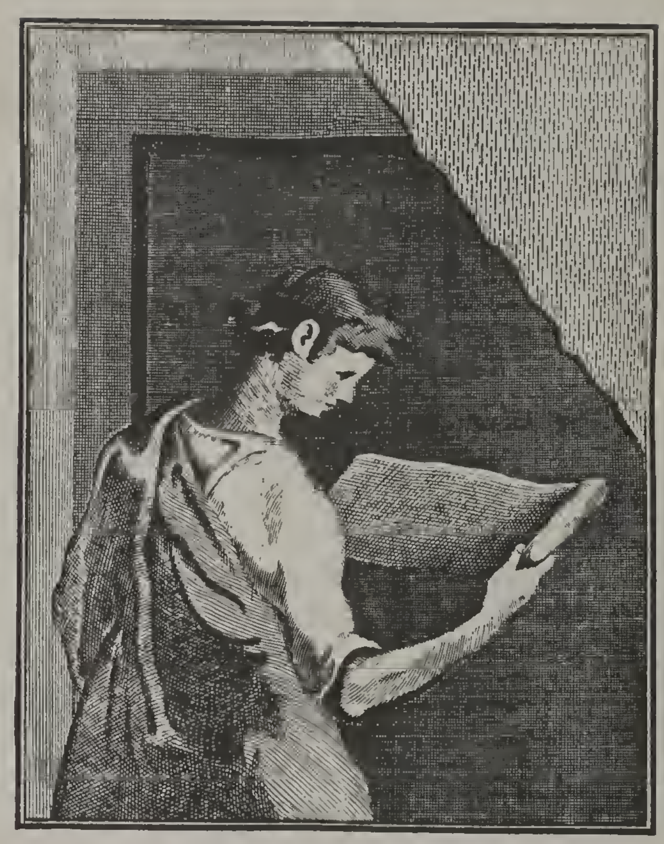
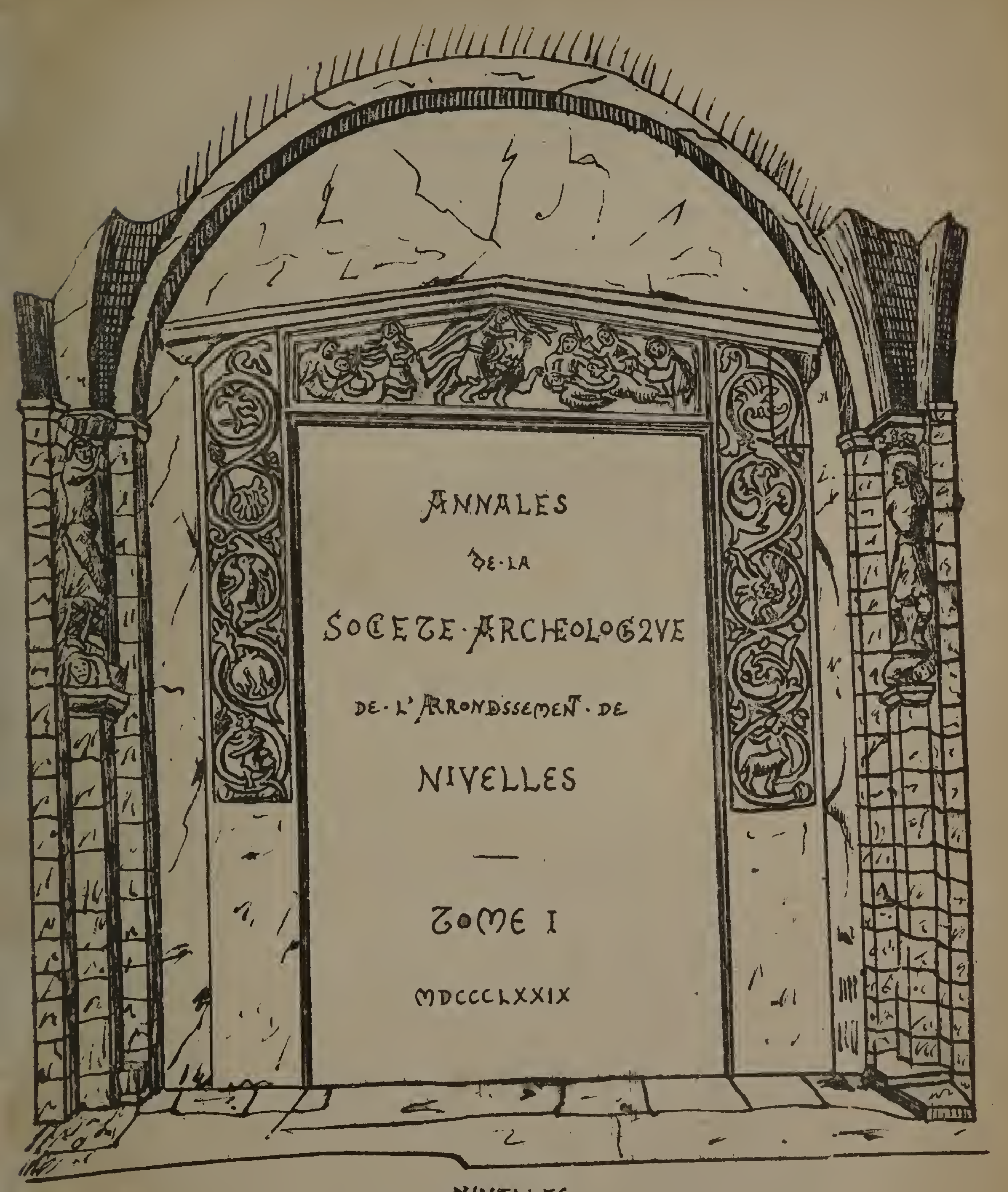






NIVELLES,
IMPRIMERIE DE L. DESPRET-POLIART, EDITEUR

STATUTS

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE NIVELLES

TITRE I

NOM ET BUT DE LA SOCIÉTÉ

Article Premier.

Il a été fondé à Nivelles, le 29 Septembre 1876, une société portant le nom de : *Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles.*

Article 2.

Cette Société a pour but :

1° de travailler à l'histoire de Nivelles et des communes de l'arrondissement ;

2° de créer un musée public à Nivelles ;

3° de propager le goût des études historiques et archéologiques.

Toute discussion politique ou religieuse, et toute question personnelle, sont bannies des assemblées et des publications de la Société.

TITRE II

COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Article 3.

La Société se compose de membres effectifs, de membres correspondants et de membres d'honneur.

ARTICLE 4.

Pour être membre effectif, il faut être présenté par deux membres de la Société.

L'admission sera décidée par le comité, au scrutin secret et à la majorité absolue, dans la séance qui suivra celle de la présentation.

Les membres effectifs seuls ont voix délibérative.

ARTICLE 5.

Les membres correspondants sont les membres étrangers à l'arrondissement, qui, par leur science et leurs travaux, aident la Société à atteindre son but; ils sont présentés et admis comme ci-dessus.

ARTICLE 6.

Le titre de membre d'honneur sera décerné, en assemblée générale, aux personnes qui auront rendu des services importants à la Société, ou qui par leur position, peuvent lui être d'une grande utilité.

ARTICLE 7.

Les membres effectifs faisant partie de la Société avant le 1er Janvier 1878, sont membres fondateurs.

TITRE III
COTISATION ANNUELLE

ARTICLE 8.

Les membres effectifs sont soumis à une cotisation annuelle de 12 francs, payables par anticipation dans le mois de mars, sur la présentation d'une quittance délivrée par le trésorier.

Tout membre reçu dans le courant de l'année paie au prorata de celle-ci.

Les membres effectifs non fondateurs paient en outre un droit d'entrée de 5 francs.

ARTICLE 9.

Les membres effectifs ont droit aux publications de la Société paraissant depuis leur entrée, et, s'il est possible, ils obtiendront les précédentes au prix de revient.

Les membres correspondants et les membres d'honneur recevront au même prix toutes les publications non épuisées de la Société.

Celle-ci peut leur en faire don dans des cas exceptionnels.

ARTICLE 10.

Tout membre qui, après un double avertissement du trésorier, refuse de payer la cotisation annuelle, est considéré comme démissionnaire.

ARTICLE 11.

Le membre sortant ne peut absolument rien réclamer de l'avoir de la Société.

Il en est de même de ses héritiers et de ses créanciers.

TITRE IV

ADMINISTRATION.

ARTICLE 12.

Un comité composé d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier et de quatre autres membres, est chargé de la gestion des affaires de la Société.

ARTICLE 13.

Il est choisi parmi les membres effectifs, dans l'assemblée générale du mois d'Octobre, à la majorité absolue des voix ; il est renouvelé partiellement tous les deux ans, savoir : à l'expiration des deux premières années, par la sortie du secrétaire, du trésorier et de deux autres membres à désigner par le sort ; deux ans plus tard, par la sortie du président et des deux membres restants, et ainsi de suite.

Les anciens titulaires sont rééligibles.

ARTICLE 14.

Le comité choisit dans son sein un vice-président, un conservateur du musée et de la bibliothèque.

ARTICLE 15.

Un règlement d'ordre intérieur déterminera les devoirs et les prérogatives de chacun des membres susdits.

ARTICLE 16.

Le comité est en nombre pour délibérer, dès qu'il y a cinq de ses membres présents. Ses délibérations sont prises à la majorité absolue des votes ; en cas de parité, le président a voix prépondérante.

ARTICLE 17.

En cas de démission ou de décès de l'un des membres du comité, il est pourvu à son remplacement à la première assemblée générale.

ARTICLE 18.

Le comité est seul chargé de tous les achats et échanges, de l'arrangement, de l'entretien et de la garde du musée, des fouilles à faire et de tout ce qui concerne les publications.

Il fait les démarches nécessaires pour obtenir le concours du Gouvernement, de la Province et de la Ville.

Il organise des expositions temporaires d'objets d'art n'appartenant pas à la Société.

ARTICLE 19.

Le comité prépare les assemblées générales, fait le budget et fixe l'ordre du jour.

Huit jours avant l'assemblée générale du mois d'Octobre, le trésorier présente au comité le compte des recettes et des dépenses de l'année écoulée.

TITRE V

SÉANCES

ARTICLE 20.

Le comité se réunit en séance le premier lundi des mois de février, d'avril, de juin, d'août, d'octobre et de décembre, à 4 heures de relevée.

Toutefois le président pourra le convoquer extraordinairement pour les questions urgentes.

ARTICLE 21.

Tous les membres de la Société peuvent assister à ces réunions. Les membres du comité seuls ont voix délibérative.

A la fin de chaque séance, le président a la faculté de prononcer le huis-clos quand il le juge nécessaire.

ARTICLE 22.

Il y aura deux assemblées générales par an, l'une dans le mois de mars, l'autre dans le mois d'octobre ; mais le président, en cas d'urgence et sur l'avis conforme du comité, réunira extraordinairement la Société en assemblée générale.

ARTICLE 23.

L'ordre du jour des assemblées générales comporte le procès-verbal de la séance précédente, la correspondance et les communications diverses, qui doivent être envoyées au moins dix jours avant.

L'ordre du jour de l'assemblée générale d'octobre comprend en outre une allocution du président, ainsi qu'un rapport présenté par le secrétaire sur les travaux et les différents services de la Société dans l'année.

TITRE VI

COLLECTIONS

ARTICLE 24.

La Société forme des collections archéologiques se rattachant surtout à l'histoire de l'Arrondissement de Nivelles ; ces collections comprennent, soit en originaux, soit en copies, les monuments et les objets d'art tels que tombes, sculptures, inscriptions, peintures, dessins, gravures, cartes, médailles, monnaies, sceaux, meubles, vases, ustensiles, armes, manuscrits, livres, journaux, etc.

ARTICLE 25.

Les membres s'engagent à saisir toutes les occasions pour augmenter les collections, et à signaler les découvertes des objets antiques qui viendraient à leur connaissance ; ils s'engagent en outre à faire don à la Société de leurs propres publications.

ARTICLE 26.

Le moindre don fait à la Société est accepté avec

reconnaissance; le nom du donateur est inscrit sur l'objet et sur un registre particulier.

ARTICLE 27.

Toute personne, avec l'autorisation du comité, peut mettre en dépôt au musée, les objets d'art et d'antiquité qu'elle possède.

Les précautions nécessaires sont prises pour lui assurer son droit de propriété; mais la Société n'accepte de ce chef aucune espèce de responsabilité.

ARTICLE. 28.

Les collections pourront être visitées par le public à des époques à déterminer par un règlement particulier.

TITRE VII

FOUILLES

ARTICLE 29.

Toute proposition d'un membre tendant à effectuer des fouilles, sera examinée par le comité, qui, s'il le juge convenable, votera un subside et nommera une commission chargée de diriger les travaux.

ARTICLE 30.

Les objets trouvés appartiennent de plein droit à la Société. La commission rédigera un compte-rendu des travaux et des découvertes, et le présentera au comité, qui le fera insérer dans les annales s'il y a lieu.

TITRE VIII

PUBLICATIONS

ARTICLE 31.

Les membres de la Société s'engagent à faire connaître à leurs confrères le résultat de leurs travaux et de leurs recherches. Les notices ou mémoires lus en séance sont immédiatement remis au secrétaire, pour être, s'il y a lieu, publiés dans les annales.

Article 32.

La Société publie à des époques indéterminées un bulletin qui prend le titre de : *Annales de la Société archéologique de l'Arrondissement de Nivelles.*

Article 33.

Une commission de cinq membres, élue chaque fois qu'un volume doit paraître, s'occupe de ce qui a rapport à la rédaction de ce volume ; la Société n'est pas responsable des opinions émises par ses membres.

Article 34.

L'auteur d'une notice qui atteint une feuille d'impression, a droit à vingt-cinq tirés à part de cette notice ; s'il désire un plus grand nombre d'exemplaires, il s'adresse au comité et paie le surplus de la dépense, au tarif convenu d'avance avec l'imprimeur.

Si le comité juge qu'une notice méritant l'impression est trop longue pour être imprimée dans les annales, il allouera à son auteur un subside de cent francs au maximum.

TITRE IX

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 35.

La dissolution de la Société ne pourra être prononcée qu'en assemblée générale, et dans le seul cas où il n'y aurait pas dix membres disposés à la maintenir.

En cas de dissolution, les collections, la bibliothèque, les archives et les autres effets mobiliers de la Société deviendront la propriété de la ville de Nivelles, à condition que ces objets seront conservés dans un musée public.

Dans le cas de refus par la ville, ils seront réunis aux collections de l'Etat.

ARTICLE 36.

Les articles 1, 2 et 35 ne pourront être modifiés que dans une assemblée générale réunissant les deux tiers des membres, et à la majorité absolue des membres présents.

Les autres articles pourront être modifiés en assemblée générale, sur la proposition du comité et à la majorité absolue.

Nivelles, le 20 *Mai* 1878.

Le Président,
Dr LE BON.

Le Secrétaire,
EDM. JAMART.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

MEMBRES D'HONNEUR

BETHUNE D'YDEWALLE (Bon), Président de la Gilde de St-Thomas et de St-Luc, 27, Cour du Prince. — Gand.

BETHUNE Félix (Mgr), Vice-Président de la Société Archéologique de Bruges, rue d'Argent. — Bruges.

CHARLIER François, archéologue. — Nivelles.

CLOQUET Norbert, docteur en médecine. — Feluy. *Fondateur.*

VAN BASTELAER Désiré, chimiste et membre corresp. de la Commission des Monuments, rue des Glacières. — Marcinelle-Charleroi.

MEMBRES EFFECTIFS

ALOY Joseph, orfèvre, rue de Mons. — Nivelles.

BAERTS Hubert, professeur au collége. — Nivelles.

BETS Pierre, curé de St-Nicolas. — Nivelles.

BOUCHÉ Lambert, vicaire de St-Nicolas. — Nivelles.

BULCKENS Joseph, chimiste, chaussée de Namur. — Nivelles. *Fondateur.*

CARLIER Raymond, architecte de la Ville. — Nivelles.

CLÉMENT Alphonse, industriel. — Braine-l'Alleud.

COLIN Joseph, pharmacien. — Genappe.

COPPE, Dieudonné, docteur en médecine, etc. — Perwez.

CORVILAIN, Désiré, curé. — Rebecq-Rognon. *Fondateur.*

CUISENAIRE Florian, libraire. — Nivelles.

CUVELIER François, curé. — Limal.

DE BEAUFFORT Léopold (comte), archéologue. — Loupoigne.

DE BURLET Jules, avocat et bourgmestre. — Nivelles.

DEFALQUE Joseph, inspecteur cantonal. — Loupoigne.

de Le Hoye Léon, docteur en droit. — Nivelles.

de Nicolay-de Beauffort (comte), propriétaire. — Loupoigne.

Denne Albert, place de l'Esplanade. — Nivelles.

Despret Emmanuel, photographe, grand'place. — Nivelles.

dé Smet Léon, curé. — Bousval.

Dusausoy Octave, professeur de musique. — Nivelles. *Fondateur.*

Faignot Adolphe, directeur de l'usine à gaz. — Nivelles.

François Céleste, statuaire, rue de Soignies. — Nivelles.

Froment A.-J., curé. — Glabais.

Grégoire Adrien, abbé, rue de Namur. — Nivelles. *Fondateur.*

Haccour Clément, aumônier, rue Marlet. — Nivelles.

Hanon Alphonse, conseiller communal. — Nivelles. *Fondateur.*

Haynault Michel, rue du Wichet. — Nivelles.

Henricot Emile, ingénieur. — Court-St-Etienne.

Hivin Henri, préfet des études du Collége. — Nivelles. *Fondateur.*

Jamart Edmond, vicaire du St-Sépulcre. — Nivelles. *Fondateur.*

Jonniaux Constant, instituteur en chef à l'école communale. — Nivelles.

Jossart Arthur, pharmacien. — Wavre.

Lagasse Charles, ingénieur des Ponts et chaussées. — Nivelles.

Laurent, Gustave, curé. — Baulers.

Le Blond François, candidat notaire, rue de Namur. — Nivelles.

Le Bon François, docteur en médecine. — Nivelles. *Fondateur.*

Le Bon Timothée, avocat, place Bléval. — Nivelles.

Le Hardy de Beaulieu, Membre de la Chambre des Représentants. — Basse-Wavre. *Fondateur.*

Le Lièvre Jules, professeur au Collége. — Nivelles.

Licot Feuillen, directeur de l'Académie de dessin et photographe. — Nivelles. *Fondateur.*

Pirard Léon, avocat, rue de Charleroi. — Nivelles.

Semal Alfred, industriel et conseiller communal. — Nivelles.

Thiernesse Auguste, directeur du pensionnat du Collége. — Nivelles. *Fondateur.*

t'Serstevens Léon, propriétaire, 52, Boulevard de l'Observatoire. — Bruxelles.

Van Humbeek Philippe, vicaire. — Braine-l'Alleud.

MEMBRES CORRESPONDANTS

ALVIN Auguste, préfet des études honoraire. — Liége.

ALVIN Louis, conservateur en chef de la bibliothèque royale et membre de l'Académie, 45, rue du Trône. — Ixelles.

BERNIER Théodore, archéologue et paléographe. — Angre (Quiévrain).

BETS P.-V., curé-doyen. — Neerlinter (Tirlemont).

BRAUN Thomas, inspecteur général des écoles normales, 21, rue Marie-Thérèse. — Bruxelles.

CARPENTIER Eugène, architecte et membre de la Commission des Monuments. — Belœil.

COLLARD François, professeur à l'Université. — Louvain.

DE BRUYN Hyacinthe, Président du Comité archéologique du Brabant. — Bruxelles.

DECAMPS Gonzalès, avocat. — Nimy.

DEL MARMOL Eugène, président de la Société archéologique de Namur. — Montaigle (Dinant).

DELVIGNE (chanoine), curé. — St-Josse-ten-Noode.

DEVILLERS Léopold, archiviste et président du Cercle archéologique. — Mons.

HELBIG Jules, artiste-peintre, rue de Joie. — Liége.

HELLEPUTTE Georges, ingénieur et professeur à l'Université, 147, rue de Bruxelles. — Louvain.

LAIREIN Louis, curé. — Estinnes-au-Mont.

LEFÈVRE Emile, négociant. — Anvers.

LEJEUNE Théophile, géomètre. — Estinnes-au-Val.

LICOT Charles, architecte, 188, rue du Trône. — Ixelles.

LYON Clément, homme de lettres. — Charleroi.

MATTHIEU Ernest, avocat. — Mons.

MICHAUX R., professeur à l'Université. — Louvain.

MONOYER Jules. — Houdeng-Aimeries.

NAMÈCHE (Mgr), recteur magnifique de l'Université. — Louvain.

PIOT Charles, archiviste de l'Etat et Membre de l'Académie. — Bruxelles.

REUSENS (chanoine), professeur à l'Université et bibliothécaire, rue de Bériot. — Louvain.

SAMAIN Louis, statuaire, 25, rue Lesbroussart. — Ixelles.

SCHUERMANS, président à la Cour d'appel de Liége.

VAN HEUVERSWYN Louis, professeur. — Eccloo.

VAN HOLLEBEKE Léopold, archiviste, 44, rue Malibran. — Ixelles.

WAUTERS Alphonse, archiviste de la ville de Bruxelles et Membre de l'Académie. — Bruxelles.

MEMBRES DU COMITÉ

Président,	Dr LE BON.
Vice-Président,	H. HIVIN.
Secrétaire,	Edm. JAMART.
Trésorier,	Alp. HANON.
Conservateur-bibliothécaire,	J. BULCKENS.
Conseiller,	Ad. GRÉGOIRE.
Conseiller,	T. LE BON.

.... et pius est patriæ facta referre labor.
Ovid.

L'étude de l'Archéologie nationale, l'intérêt qu'inspirent aujourd'hui, non plus seulement aux artistes et aux érudits, mais à tous les esprits cultivés, les œuvres des générations qui nous ont précédés, ont fait naître, dans un grand nombre de localités belges, des sociétés qui se sont donné pour mission de rechercher les antiquités locales; de sauver de la destruction, de restaurer, d'entretenir les monuments que nous ont laissés nos pères; de rechercher non seulement les objets que leur perfection artistique recommande, mais aussi ceux, dans tous les genres, qui peuvent servir à nous faire connaître et comprendre le passé.

Voilà le but que se sont proposé les fondateurs de la Société archéologique de la ville et de l'arrondissement de Nivelles. Aussi n'ont-ils point tardé à recevoir de précieux encouragements. Des hommes qui se sont distingués par leurs patientes recherches, par leurs découvertes heureuses, par leurs savantes publications nous ont prodigué les marques d'une sympathie bien honorable pour nous.

C'est que l'Arrondissement de Nivelles possède encore bien des œuvres et bien des débris des âges écoulés. Débris précieux qu'il faut recueillir et sauver. Notre mission sera de les faire connaître, de les préserver, s'il est possible, d'une entière destruction.

Nous faisons, pour cette œuvre que nous croyons utile, appel à tous ceux qui s'intéressent aux choses du passé et qui, comme des fils pieux, recueillent avec un respect attendri, les œuvres où se montre le génie de leurs pères.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

La Société a tenu depuis le 29 Septembre 1876, date de sa création, cinq assemblées générales en son local provisoire, rue de Charleroi à Nivelles.

La première, le 3 Juillet 1877.

La seconde, le 9 Octobre 1877.

La troisième (extraordinaire), le 5 Novembre 1877.

La quatrième, le 20 Mai 1878.

La cinquième, le 12 Décembre 1878.

Les séances du comité ont eu lieu les 29 Septembre, 20 et 26 Octobre, 30 Novembre, 26 Décembre 1876; 2 Février, 3 Avril, 15 Juin, 12 et 19 Juillet, 18 et 25 Août, 24 Septembre, 6 et 30 Octobre 1877; 3 et 9 Avril, 10 Mai, 12 Juin, 2 et 12 Août, 20 Septembre, 28 Novembre 1878; 8 Mars, 21 Mai, 2, 8 et 31 Août, et 5 Septembre 1879.

Assemblée générale du 3 Juillet 1877

a) Lettres de MM. E. Matthieu de Mons, D. Van Bastelaer de Charleroi, Mgr Bethune de Bruges, Dr Cloquet de Feluy, nous annonçant l'envoi de plusieurs ouvrages, brochures, etc., pour la bibliothèque.

b) Lettre de M. Le Hardy de Beaulieu, député de l'arrondissement de Nivelles, nous informant qu'il prendra volontiers part à la fondation de la Société et du Musée.

c) Lettre de M. l'abbé Grégoire, donnant la description d'une médaille en argent à l'effigie de Jacques I, roi d'Ecosse, trouvée à Nivelles.

M. le Dr Le Bon, président de la Société, prononce un remarquable discours sur les actes de vandalisme commis à Nivelles, et sur l'opportunité de créer une société archéologique. *Voir la seconde partie de ce bulletin, page* 3.

M. Ch. Licot, architecte à Bruxelles, présente un rapport

détaillé sur l'église et les lieux réguliers de l'Abbaye de Villers.

M. R. Carlier, architecte de la ville de Nivelles, donne communication de sa découverte en 1850, à l'église collégiale, de la double arcade géminée, qui mettait les oratoires de Ste Gertrude et de Ste Agathe, en rapport avec l'intérieur de la coupole. Il nous montre ensuite le plan des substructions existantes sous la coupole, sur un espace de 80 mètres carrés. D'après lui, elles appartiendraient au château de Pepin de Landen ; selon d'autres, elles seraient les derniers vestiges d'une église souterraine, le chœur tourné vers l'occident.

Pour résoudre cette question, il est à souhaiter que ces fouilles soient reprises et continuées vers l'intérieur de l'édifice. Certes, on ne trouverait ni vases antiques, ni marbres précieux ; mais ce serait l'unique moyen de résoudre une des premières questions qui se posent à l'archéologue nivellois. En attendant, nous donnons ici une note de M. l'avocat T. Le Bon, à propos du niveau de la Collégiale sous la tour.

Niveau de la Collégiale sous la tour

Lorsque l'on entre dans l'église de Ste-Gertrude, on trouve à droite et à gauche sous la tour, un mur en saillie de deux mètres environ de hauteur. Sur celui de droite existe un escalier qui nous permet de parvenir au pied d'un escalier en spirale qui se trouve dans l'épaisseur du mur voisin. A gauche se trouve également un mur en saillie sans escalier ; mais de ce côté se trouve également dans l'épaisseur du mur un escalier en spirale qui a été condamné lors des grands travaux faits en 1640, parce que son état de délabrement présentait un grand danger. (Le fait a été constaté par nous, il y a environ 20 ans).

On se demande si ces murs en saillie ont toujours existé dans l'église primitive et si leur établissement n'a pas été nécessité par suite de changements opérés.

On n'a jamais, pensons-nous, attiré l'attention des architectes et des archéologues sur ce point. Après examen des lieux et après réflexion, nous sommes portés à croire que ces murs en saillie ne datent pas de l'époque de la construction

du monument et qu'ils ont été nécessités par des changements opérés plus tard.

Nous pensons que le pavement de l'église sous la tour et sous l'abside qui existait à l'ouest était autrefois plus élevé qu'aujourd'hui et qu'il devait être de niveau avec la première marche de l'escalier en spirale qui se trouve dans l'épaisseur du mur voisin. Nous pensons qu'il devait exister un escalier de six marches environ s'étendant entre les deux bénitiers existants aujourd'hui. Ce qui prouve, selon nous, qu'il devait en être ainsi, c'est que les deux murs en saillie paraissent d'une construction nouvelle et ne faisant pas corps avec la maçonnerie voisine. Lorsqu'on a établi la porte principale du temple au milieu de l'abside qui a disparu, l'on a dû mettre le pavement de niveau avec le restant du corps de l'église, et pour le faire, on s'est vu obligé d'abaisser le pavement de cette partie.

Le pavement une fois abaissé sous la tour, il n'y eut plus moyen de parvenir à l'escalier en spirale conduisant à une chapelle qui était autrefois l'objet d'une grande vénération. Dès lors il y eut obligation de construire ce mur et d'y établir un escalier. Il est impossible d'expliquer autrement l'existence de ce mur et de l'escalier qui s'y trouve. On concevrait difficilement que l'escalier en spirale ait été construit comme il l'est, à plus de deux mètres du sol, si le pavement avait été tel qu'il se trouve aujourd'hui.

Sur le mur de saillie de gauche, il n'existe pas comme à droite un escalier, et la raison de sa non-existence provient, selon nous, de la circonstance que l'escalier en spirale de ce côté, auquel il devait conduire, était hermétiquement fermé parce qu'il était dans un état de délabrement excessivement dangereux par suite de l'écrasement de la maçonnerie. Nous avons, il y a environ 20 ans, fait ouvrir la porte murée, et nous avons nous-même constaté cet état de délabrement.

C'est en 1640 que l'énorme tour en pierres bleues a été construite. C'est cette construction d'un poids énorme qui a écrasé la construction ancienne et l'escalier dont nous venons de parler. Il en résulte, pensons-nous, que ce mur en saillie a dû être construit après cette époque pour la régularité, sans escalier, puisqu'il était inutile et sans raison d'être.

—

Les architectes de 1640 ne se sont pas montrés très intelligents et posséder les connaissances de leur art, car il est à remarquer que les murs nouveaux construits par eux sont d'une épaisseur plus considérable que ceux sur lesquels ils s'appuient.

T. L.

Réception de la Gilde de St-Thomas et de St-Luc,

Lundi, 27 Aout 1877, au Musée

M. le D[r] Le Bon, M. l'échevin Carly et les Membres de la Société font à leurs visiteurs, les honneurs du Musée. M. Bethune d'Ydewalle, président de la Gilde, exprime sa vive satisfaction et félicite chaleureusement notre Société de ses premiers essais.

On visite l'ancienne église des Récollets, on admire son chœur polygonal, ses belles fenêtres et ses vastes proportions. Un seul regret! c'est qu'elle ne soit pas entièrement rendue au culte, l'académie de dessin en occupe la moitié.

Sur l'invitation de M. Bethune, la Société archéologique vient prendre part au Waux-hall, à la séance que tient la Gilde chaque soir, pendant ses excursions. M. le chanoine Reusens fait ses remarques sur l'état où il a trouvé la Collégiale, et M. Bethune, à la demande du secrétaire de la Société nivelloise, indique les règles à suivre pour restaurer ce bel édifice.

Découverte de deux tableaux

Dans le courant du mois de Septembre 1877, deux tableaux ont été découverts par l'un de nos confrères, M. l'abbé Thiernesse, derrière les boiseries de l'église du collége (ancienne église des Récollets.)

Ces tableaux peints sur bois, mesurent 2 mètres de haut sur 1 m. 80 de large, et représentent, l'un, l'adoration des bergers, l'autre, l'impression des stigmates de St-François.

On remarque dans le premier, un groupe ravissant d'anges qui entourent le divin enfant, et dans le second, la tête du Christ, digne du pinceau de Van Orlay.

Sur l'invitation de l'Aministration communale, une députation de la Commission royale des monuments, composée de MM. Porthaels, Rousseau et Wellens, est venue à Nivelles, et a jugé ces panneaux dignes d'une restauration. La dépense, selon M. Leroy, artiste-peintre, s'élèverait à environ trois mille francs.

Assemblée générale du 9 Octobre 1877

a) Lettre de M. Léon t'Serstevens, accompagnant l'envoi du catalogue de l'exposition des antiquités de la Frise hollandaise.

b) Lettre de M. T. Bernier, d'Angre, nous réclamant son diplôme de membre-correspondant.

M. le Président dit que le Comité, réuni le 6 Octobre dernier, a choisi pour sujet d'encadrement à notre diplôme, la porte historiée de Samson (XIe siècle) de la Collégiale de Ste-Gertrude. Grâce à l'obligeance de M. Alvin, membre de l'Académie royale à Bruxelles, nous sommes en possession des dessins de cette porte en grandeur naturelle, faits par un artiste-peintre, feu M. E. Philipkin, de Nivelles.

Voir ci-après, la note de M. Ch. Lagasse.

Leur reproduction par la photolithographie en sera accélérée, afin que les diplômes soient bientôt mis à la disposition de tous les ayants-droit.

c) Lettre de M. Arthur Jossart, pharmacien à Wavre, nous faisant part de l'envoi de cinq belles frottures de dalles tumulaires : elles proviennent de l'ancienne abbaye de Florival et de l'église de Dion-le-Mont.

d) Lettre de M. F. Cuisenaire, libraire à Nivelles, accompagnant l'envoi d'une collection de silex taillés, due à la générosité de M. L. Lairein, curé d'Estinnes-au-Mont, ainsi que d'une médaille en bronze, frappée à 50 exemplaires à la mémoire de Jehan Froissart.

e) M. Léop. Van Hollebeke, sous-chef de section aux Archives générales du royaume, à Bruxelles, nous informe qu'il s'offre à rédiger pour nos *Annales*, une notice sur l'église de Houtain-le-Mont, et les seigneurs de cette localité, de la famille le Flameng.

Il a pris le décalque d'une partie des épitaphes, dont l'église est littéralement pavée. Il se propose de faire photographier le superbe mausolée qui y existe encore, et qui constitue l'un des rares spécimens du genre au XVIe siècle. Cette pierre sépulcrale attribuée par M. Alph. Wauters à un de Glymes, est tout simplement la table d'un mausolée, érigé à la mémoire d'un membre de la famille le Flameng, dite de Houtain, qui posséda la seigneurie de 1493 à 1625.

Une inspection attentive du monument eût suffi pour éviter cette erreur, qui n'est du reste, que la reproduction d'une tradition locale.

En effet, le caractère de la sépulture, le costume, la forme de l'écusson accusent évidemment la seconde moitié du XVIe siècle. Les armoiries d'azur, billeté d'or, à la bande d'argent sur le tout, qui sont celles des de Glymes, ne figurent nulle part sur la pierre. On y trouve au contraire, un écu de gueules au chevron d'or, et la devise " J'espère mieux », qui appartiennent essentiellement à la famille de Houtain.

Notre savant correspondant possède sur cette famille, une série de documents, pour la majeure partie entièrement inédits ; il a poursuivi et complété ses recherches, et aujourd'hui, il est arrivé à pouvoir reconstituer en entier le cartulaire de Houtain-le-Mont, pendant le XVIe siècle.

M. le D^r Le Bon, président, dit que les nombreux témoignages de sympathie ci-dessus rappelés, sont reçus par la Société avec la plus vive reconnaissance. Il prononce ensuite une allocution, par laquelle il engage les membres à persévérer dans la voie commencée. Il rappelle la volumineuse correspondance reçue jusqu'à ce jour, les objets et les livres envoyés à la bibliothèque et au Musée. Il termine en disant que " succès oblige ».

M. le vicaire Jamart lit un rapport sur l'origine de la Société, ses travaux et son avenir. *Voir seconde partie, page* 19.

Lorsqu'il attire l'attention de l'assemblée sur la date prochaine du premier centenaire de Laurent Delvaux, plusieurs membres, entre autres M. l'avocat Pirard, expriment le désir que la Société s'entende avec l'Administration communale, pour rendre un hommage solennel à la mémoire de cette célébrité nivelloise.

Vu l'insuffisance des ressources pour publier nos *Annales*, M. E. Bary, trésorier, propose de solliciter le concours de la Ville, de la Province et de l'Etat.

M. J. Bulckens, conservateur bibliothécaire, donne la liste de tous les objets acquis ou déposés au Musée.

Election d'un Comité définitif. — Tous les membres du comité provisoire ont été réélus : MM. Dr Le Bon *président*, E. Jamart *Secrétaire*, E. Bary *trésorier*, H. Hivin, J. Bulckens, A. Grégoire et A. Hanon.

MM. H. Hivin et J. Bulckens ont été réélus en séance du comité, respectivement *vice-président* et *conservateur bibliothécaire*. (Statuts. Art. 14.)

Sculptures du XIme siècle.

La Société archéologique ne pouvait mieux choisir, pour encadrer ses diplômes et ses publications, que la figure d'une ancienne porte de l'église de Ste Gertrude, construite dans la première moitié du onzième siècle et rangée à juste titre parmi les monuments les plus anciens de la Belgique.

On sait que l'église avait primitivement la forme d'une croix latine avec deux absides et deux transepts.

De chaque côté de l'abside occidentale, se trouvait un porche qui donnait accès dans les petites nefs.

A l'intérieur, chaque porche était divisé en deux parties par un mur percé d'une porte rectangulaire de 3 m. 30 ctres de haut sur 2 mètres 10 de large, qui existe encore aujourd'hui, mais cachée derrière une construction nouvelle.

La porte est limitée latéralement par deux chambranles en grès rouge et supérieurement par un linteau de même matière.

Les montants ont 50 centimètres de largeur et sont ornés de rinceaux de vigne sculptés, sauf sur le tiers inférieur.

Le linteau a 60 centimètres de hauteur au milieu et 40 ces aux extrémités ; il est également sculpté.

Trois scènes empruntées à l'histoire de Samson sont représentées sur le linteau : au milieu, on voit Samson terrassant le lion de Thaumata ; à gauche, Dalila coupant les

cheveux de Samson ; à droite, les Philistins lui crevant les yeux.

Dans quelques-uns des rinceaux sculptés sur les chambranles, se trouvent des sujets. Sur le montant de gauche, le premier enroulement renferme un vandangeur cueillant du raisin et portant un panier à la ceinture.

Dans le troisième enroulement, se trouve une chèvre qui paraît brouter des feuilles de la plante.

Sur le montant de droite, le premier enroulement renferme un centaure, et le troisième, un oiseau ayant les ailes à moitié déployées et les pattes armées de fortes griffes.

Le porche est couvert par une voûte d'arête en plein cintre, dont les retombées sont supportées par quatre colonnettes cylindriques de 1 mètre 50 c^{es} de haut, reposant elles-mêmes sur de petits pilastres carrés ayant deux mètres de hauteur.

Les colonnettes qui se trouvent aux deux côtés de la porte, sont décorées de statues complétant les sculptures du linteau. Elles sont accolées au fût presque en ronde bosse et aussi hautes que le fût lui-même. Celle de gauche représente Samson portant les portes de Gaza.

Le chapiteau est orné de feuillages, et la base de la colonnette est un animal fantastique. Celle de droite nous montre Samson ébranlant les colonnes du temple de Dagon à Gaza. La base est encore un animal fantastique ; mais le chapiteau est orné de sculptures représentant les murs crénelés d'une ville dont les tours s'écroulent. Ces sculptures n'avaient pas seulement pour but de décorer le monument ; elles avaient aussi un sens symbolique. L'histoire de Samson est une figure des principaux faits de la passion et de la résurrection du Sauveur.

Nous engageons ceux qui voudraient se mettre à même de formuler un jugement approfondi sur la portée et le mérite de ces œuvres d'art, à consulter le savant mémoire publié par MM. Alvin et Bock en 1850, dans les bulletins de l'Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique.

Ch. L.

Assemblée générale extraordinaire du 5 Novembre 1877

Proposition de rendre hommage à la mémoire de L. Delvaux.

M. le Président expose comment la Société archéologique a pris, le 9 Octobre dernier, l'initiative de rendre à L. Delvaux, un hommage solennel, et il espère qu'on s'entendra avec l'autorité communale, comme on l'a fait, quand on a élevé une statue à Tinctoris.

M. de Burlet, bourgmestre, tient à rectifier ces dernières paroles. L'administration de la ville n'a pas été consultée au sujet de Tinctoris, et la statue lui a été donnée toute faite.

Présentation et élection du comité organisateur.

M. le Secrétaire donne lecture de la liste, élaborée par le comité de la Société archéologique, en séance du 30 octobre. A la demande de plusieurs membres, il lit également la liste proposée par M. Bary. Une nouvelle liste est dressée à l'aide des deux précédentes, et enfin, votée par assis et levé.

M. E. Fiévet, notaire, est invité à prendre place au bureau et à communiquer son travail sur *la vie et les œuvres de L. Delvaux.*

La vie ayant déjà été imprimée et publiée dans les journaux, nous n'avons inséré dans ce bulletin, que le *catalogue des œuvres. Voir seconde partie, page* 105.

M. l'abbé Corvilain, directeur de l'Ecole normale, se faisant l'interprète des sentiments de l'assemblée, félicite M. Fiévet de ses savantes recherches et exprime l'espoir que cette notice, burinée de main de parent, sera pour la commission nouvellement élue, un nouveau motif de travailler à la gloire de Delvaux.

Assemblée générale du 20 Mai 1878

Lettre de M. Alph. Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles, sur l'auteur des cartons de la tapisserie représentant l'entrée de Noé dans l'arche.

Election d'un trésorier en remplacement de M. Bary, démis-

sionnaire. — M. Alph. Hanon, conseiller du comité, est élu *Trésorier*; M. l'avocat T. Le Bon est élu *Conseiller*.

Modification des Statuts. — M. Alph. Hanon présente, au nom du comité, plusieurs amendements qui sont adoptés.

M. Tim. Le Bon, avocat, donne communication d'un intéressant mémoire sur les corps des Métiers de Nivelles, leur institution, leurs avantages et les conditions requises pour en faire partie. Il termine en donnant la liste des maîtres des métiers de 1748 à 1773. *Voir la seconde partie de ce bulletin, page* 85.

M. Ch. Lagasse, ingénieur des ponts et chaussées, appelle l'attention de l'assemblée sur la surélévation que M. Tamine se propose de donner à sa maison, l'une des deux adossées au pignon roman du haut transept de la collégiale de Ste Gertrude. Ce travail ne peut pas être empêché, la maison se trouvant dans l'alignement autorisé par arrêté royal du 21 juillet 1851. Mais M. Lagasse propose que la Société archéologique rende un véritable service à la ville de Nivelles, en sollicitant de l'Administration supérieure une modification à l'arrêté royal précité. Cette modification aurait pour but de comprendre parmi les alignements légaux la façade du dit pignon. Il en résulterait qu'avec le temps on pourrait voir disparaître les deux maisons qui déparent la vue de l'un des plus beaux et des plus anciens monuments de la ville, et qui en altèrent sérieusement la conservation.

Cette proposition est adoptée. Une demande en ce sens, sera adressée à M. le Ministre des Travaux publics.

Voir à la fin de ce bulletin, la description du pignon par M. G. Helleputte et l'arrêté royal du 7 Juillet 1879.

M. Edm. Jamart lit une courte notice sur St Feuillen, son séjour et son culte à Nivelles. Au moyen des données de l'histoire et de quelques livres liturgiques, il rappelle combien St Feuillen a droit à notre vénération et à notre profonde gratitude. *Voir seconde partie, page* 69. (1).

M. le D^r^ Le Bon fait l'historique de la Gilde des Archers

(1) Le R. P. R. De Buck, bollandiste, a visité, le 11 Septembre 1879, le sépulcre de l'autel roman et les ossements dont il est parlé plus loin, page 75. Sans pouvoir encore affirmer à qui appartiennent ces corps, il assure qu'ils sont *levés de terre* et méritent les honneurs dus aux corps saints.

et donne la traduction de leur charte. *Voir seconde partie, page* 113.

Assemblée générale du 12 Décembre 1878

a. Lettre de M. L. D. Minne, concernant une découverte archéologique à Rebecq-Rognon. *Voir ci-après le rapport de M. Cloquet.*

b. Lettre de M. Em. Lefèvre, membre corresp. de l'Académie de Reims, nous offrant de nous donner prochainement une conférence (*Approbation*).

c. Reçu plusieurs ouvrages et brochures de MM. H. De Bruyn, T. Lejeune, L. Lairein, L. de Smet et J. Collin.

d. Reçu le XV[e] tome des Annales du Cercle archéologique de Mons et le XII[e] bulletin de la Gilde de S[t] Thomas et de S[t] Luc.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. L. Alvin, membre de l'Académie royale, et rappelle les nombreux services que cet homme éminent a rendus, au point de vue de l'art, à la ville de Nivelles.

M. le Secrétaire résume les travaux de la Société et signale les succès réels, quoique peu apparents, qu'elle a obtenus pendant sa seconde année d'existence. Sans vouloir s'arrêter aux sujets importants, portés à l'ordre du jour des séances et traités avec un talent remarquable, il prouve combien il est nécessaire d'obtenir de la ville un subside extraordinaire, afin d'acquérir plusieurs objets d'art, de donner au premier Bulletin l'importance, les développements qu'il réclame et de mériter ainsi les subsides de la Province et de l'Etat. *Voir seconde partie, page* 31.

M. L. Alvin, sur l'invitation de M. le Président, fait une lecture pleine d'intérêt et de charme, qu'il intitule : *Fantaisie sur mes souvenirs de Nivelles.* *Voir, vers la fin de ce volume, page* 101.

Avant d'accorder la parole à M. Cloquet, M. le D[r] Le Bon donne quelques notions générales sur l'âge de la pierre. Ensuite, M. le D[r] Cloquet, dans un long travail émaillé de silex et de fleurs, nous fait part de ses découvertes préhistoriques

dans l'arrondissement et ses environs. *Voir la seconde partie de ce bulletin, page* 39.

Nous espérons que ces recherches s'étendront peu à peu, à toutes les communes de notre arrondissement.

Rapport sur les tombeaux du moyen-âge découverts à Rebecq-Rognon

Au mois de juin 1878, M. Despret, Rédacteur de la *Gazette de Nivelles*, reçut de M. Léon Minne, de Rebecq-Rognon, une lettre par laquelle celui-ci annonçait une découverte qu'il avait faite dans sa commune. Ayant fait raser quelques masures qu'il avait achetées au Bureau de bienfaisance, il venait de découvrir, « à 80 centimètres environ en-dessous de l'ancien pavement », les vestiges d'une construction qui, selon lui, aurait servi de caveau sépulcral à une famille noble, régnant autrefois sur Rebecq. « Nous en avons d'autres indices, ajoutait M. Minne, et je serais bien heureux de pouvoir, par mes renseignements, aider à reconstituer l'histoire de bien des siècles peut-être, en notre localité. »

M. Despret communiqua la lettre à M. le Dr Lebon, Président de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles; mon honorable confrère et ami me pria de l'accompagner à Rebecq, pour nous rendre compte de cette découverte.

Nous fûmes reçus très-cordialement par M. Minne, il s'empressa à nous montrer ces substructions et à nous donner tous les renseignements désirables.

Nous avons sous les yeux un double rectangle séparé par un mur de 20 centimètres d'épaisseur.

Chaque compartiment a environ 2 mètres de long sur 1 mètre de large. Ce sont les dimensions ordinaires des pierres tumulaires.

L'aire de ces caveaux, qui est la seule chose remarquable et qui avait attiré son attention, représentait un véritable damier, dont chaque carré de 15 centimètres, avait un dessin différent fait en guise de parquetage, au moyen de fragments d'ardoises mis de champ et soudés par un ciment.

Les fragments dont nous avons conservé des échantillons pour le Musée, avaient environ 10 centimètres de queue et reposaient sur un bêton fait avec de la brique pilée, d'environ 20 centimètres d'épaisseur ; puis venait une couche d'argile douce, sableuse, d'environ 80 centimètres. Cette argile est probablement le produit des alluvions de la rivière qui est assez rapprochée ; comme le dit M. Minne, le terrain est marécageux, exposé aux inondations, et l'on a pris les mesures nécessaires pour empêcher l'accès des eaux dans l'intérieur du tombeau. Il est assez probable que cette double tombe renfermait des époux, qui, comme Héloïse et Abelard, ont voulu rester unis après leur mort, comme ils l'avaient été pendant leur vie. Quels sont-ils ? nous n'en savons rien. Aucune pierre tumulaire portant la moindre inscription, ou armoirie, aucun objet métallique, pièce de monnaie ou autre ne peut faire présumer ce qu'ils étaient, ni quand ils vivaient. Peut-être les archives de la commune pourraient-elles donner quelques renseignements à cet égard.... C'est là le rôle de l'historien ; le nôtre est de chercher à déchiffrer l'histoire au moyen des restes matériels de ces monuments antiques, qui nous révèlent parfois des faits qui seraient toujours restés inconnus et qui ont un caractère de véracité plus grand que ceux écrits, car l'historien peut avoir eu des renseignements erronnés ; une erreur commise se perpétue souvent de siècle en siècle et finit par passer pour la vérité.

Si nous ne connaissons pas les personnages inhumés dans les tombeaux, cherchons au moins à en reconnaître l'époque.

A défaut de pièces de monnaie, examinons le travail particulier et caractéristique de ces pavements. Retrouve-t-on ailleurs cette espèce de parquetage en ardoise ?

Monsieur Van Bastelaer, Président de la Société archéologique de Charleroi, parle dans son rapport sur la Villa Belgo-romaine de Villé (Montignies-sur-Sambre), de l'emploi des grosses ardoises du pays (qu'on trouve dans les environs de Rebecq).

Elles servaient non-seulement à couvrir les toits, mais on les rencontre dans les substructions romaines, ayant servi comme revêtement ou comme pavement, mises de plat.

On en a trouvé dans la ville d'Embresin, de Tavier et de Trèves.

On en voit une au musée de Charleroi, ayant un centimètre et demi d'épaisseur, sur 26 cent. de large ; elle est brisée sur la longueur ; elle porte au revers le placage du ciment argileux ayant servi à la fixer à la muraille comme paroi ou plutôt au sol comme pavement ; elle a été trouvée à Lambusart avec des morceaux de tuiles romaines (Tegulæ.)

J'en possède une (entière) dans mes collections, de même épaisseur et de même largeur ; elle a 45 cent. de long. C'était probablement la longueur qu'avait celle de Lambusart.

Ces ardoises, dit le savant auteur de ce rapport, étaient très usitées au moyen-âge, mais ce que l'on ignore généralement, c'est qu'elles servaient de pavement soit à plat, soit le plus souvent coupées et mises de champ, comme on a employé et qu'on emploie encore aujourd'hui des briquettes et des carreaux.

Vers les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, on employait pour pavements, des dalles artificielles formées d'une espèce de mosaïque, composée d'ardoises taillées, mises de champ et soudées avec symétrie, l'une contre l'autre, au moyen d'un ciment.

Nous possédons au Musée, une dalle de ce genre qui vient des bâtiments primitifs de l'abbaye de Soleilmont.

Un pavement entier a été découvert sous le sol actuel des bâtiments, par le propriétaire, notre collègue, M. Bricourt, qui a fait don à notre Société d'une de ces dalles ; une grande quantité de tessons de l'époque l'accompagnaient.

Cette dalle (M. M. S^{ll} I^{1}) est d'un encadrement carré divisé diagonalement en quatre compartiments triangulaires ; ces compartiments sont remplis d'ardoises, de moins en moins grandes, rangées parallèlement à la base de chaque triangle jusqu'au sommet qui forme le centre de la dalle.

C'est exactement comme à Rebecq. La salle de Justice du château de Flavion a aussi un pavement analogue, fabriqué au moyen de feuilles de schiste des environs (1).

---

(1) La ville belgo-romaine de Villé sous la Neuville (Montignies-sur-Sambre), par D. Van Bastelaer. (Documents et rapports de la Société arch. de Charleroi. T. IX p. 79.

XXIX.

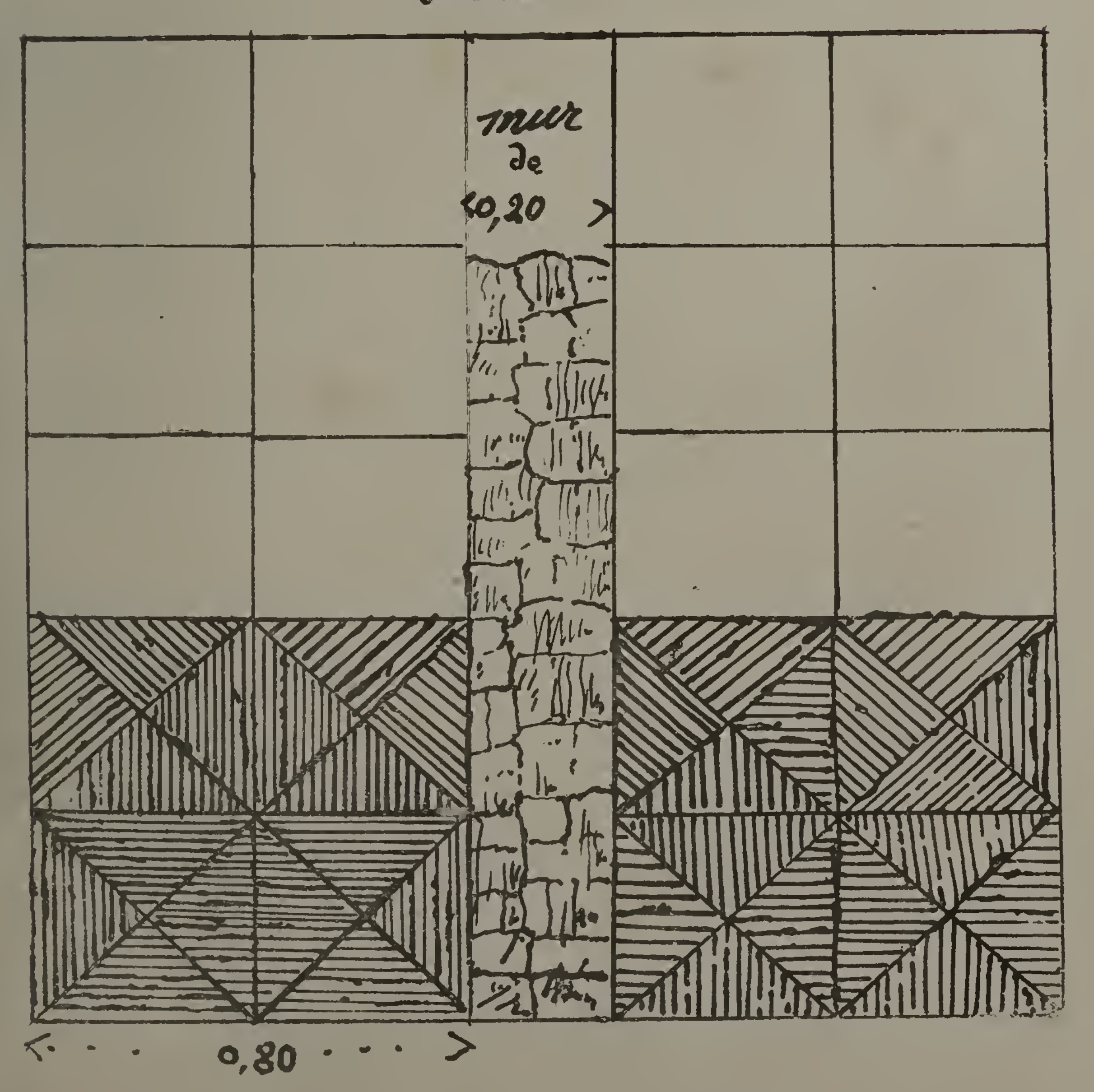
Nous voyons donc que c'est du XIIe au XIVe siècle que vivaient les personnages inhumés en cet endroit; leurs tombes auront été violées lors de la construction des bâtiments qui les recouvraient. Malheureusement, il n'existait pas de société archéologique à cette époque, et les pierres tumulaires où se trouvaient probablement de belles sculptures et de précieuses inscriptions, auront été brisées pour servir de pierres de fondations à ces modestes habitations. *Sic transit gloria mundi !*

Dr N. Cloquet.

Feluy, 4 Septembre 1879.

Tombeaux à Rebecq-Rognon.

Plan.



Société Archéologique

DE L'ARRONDISSEMENT DE NIVELLES

Première assemblée générale.

DISCOURS D'INAUGURATION

Messieurs et chers Confrères,

Aujourd'hui, pour la première fois, la Société Archéologique de l'arrondissement de Nivelles est réunie en assemblée générale.

Appelé à prendre la parole dans cette réunion, mon premier devoir est de vous exprimer ma profonde gratitude pour l'honneur que vous m'avez fait en me confiant la présidence de notre Société. Cet honneur, je le dois à un privilége peu enviable, celui de l'âge, et il m'impose une charge peut-être trop lourde pour des épaules qui ne sont plus jeunes. Mais heureusement, Messieurs, vous avez tenu à alléger le fardeau, en m'adjoignant un secrétaire aussi dévoué que capable et d'une activité infatigable.

Permettez-moi de vous rappeler brièvement quelques-uns des avantages de l'étude de l'archéologie.

Comme vous le savez, Messieurs, l'étude de l'archéologie se rattache tellement à celle de l'histoire, qu'on ne saurait la négliger sans priver les sciences historiques de leurs éléments les plus précieux, de leurs pièces justificatives ou probantes. C'est elle qui fait rendre à la terre les trésors de l'antiquité ; c'est elle qui nous initie aux usages et aux mœurs des peuples qui ont habité notre pays dans les temps les plus reculés ;

c'est elle qui fait retrouver les inscriptions usées par la rouille des temps, les dalles funéraires offrant en relief quelques illustres personnages bienfaiteurs de la contrée, des monuments précieux, des cartulaires, des registres paroissiaux où figurent les noms des familles qui ont donné des grands hommes au pays (1).

Si nous envisageons cette science à un point de vue plus pratique, elle empêche la profanation des monuments élevés par la piété de nos pères ; elle conserve les trésors qu'ils nous ont légués, et si l'on veut élever de nouveaux édifices, elle fait éviter de regrettables anachronismes.

La négligence des études archéologiques a exposé et expose encore tous les jours à un double péril. Les monuments d'architecture deviennent l'objet de destructions ou de restaurations maladroites ; les objets d'art sont sujets aux mêmes inconvénients et de plus peuvent être vendus à des brocanteurs avides.

Que d'actes de vandalisme n'a-t-on pas à déplorer ! .. (2)

C'est par milliers qu'on peut compter les monuments civils et religieux, respectables par leur ancienneté ou se rattachant à un souvenir historique, qui ont été voués à la destruction ou consacrés aux usages les plus vils et les plus profanes. Notre antique église dédiée à Saint Paul est tombée sous la pioche révolutionnaire après avoir été profanée par la déesse de la Raison et ses adorateurs.

Rien n'a échappé à ce mépris systématique de la vénérable antiquité. N'a-t-on pas vu des monuments funéraires du moyen-âge sacrifiés à des boiseries vulgaires ; des fresques précieuses disparues sous un ignoble badigeon ; des fonts baptismaux romans et byzantins brisés ou relégués dans un coin obscur, pour faire place à quelque conque plus ou moins classique ; de beaux et curieux tableaux du XVI[e] siècle, cédés

---

(1) Nous avons découvert dans un vieux registre de la paroisse du St-Sépulcre en cette ville, au chapitre intitulé : Obits fondés avant 1600, un obit créé par une famille Teinturier.

(2) Lettre du comte de Montalembert à Victor Hugo, sur le vandalisme en France, et discours prononcés à la Chambre des pairs (1842-1845) par ce noble savant, sur le vandalisme dans les travaux d'art.

moyennant le badigeonnage d'une chapelle, des émaux byzantins, des chefs-d'œuvre d'orfèvrerie vendus à vils prix ou échangés contre des produits de pacotilles religieuses qu'on exporte de Paris, de vieilles tapisseries de haute lisse, si estimées aujourd'hui des antiquaires, découpées pour servir de tapis de pied ? Il n'y a pas un siècle et demi qu'à Chimay, la pierre sépulcrale du célèbre historien Froissart fut enlevée et brisée pour faire une entrée particulière dans la chapelle des fonts.

Que d'actes de vandalisme eussent été conjurés, ne fût-ce que dans notre ville, si une Société archéologique avait précédé la nôtre de quatre-vingt-dix ans !

Notre collégiale de Ste-Gertrude aurait conservé son architecture romane et rivaliserait de beauté avec l'église de St-Miniato de Florence (1) ; sa crypte n'aurait pas subi de mutilation.

On aurait conservé intactes les précieuses stalles du petit chœur des dames, dont les délicates sculptures font l'admiration des artistes, malgré la méchante couche de couleur dont elles sont couvertes et le peu de soin qu'on prend à leur conservation.

Nous n'aurions jamais eu la douleur de voir placer sur une fontaine publique, exposé à toutes les intempéries des saisons, un chef-d'œuvre en bois dû au ciseau du célèbre Laurent Delvaux et représentant la Charité, chef-d'œuvre dont quelques années après, les débris servaient à chauffer le corps de garde ! Ce groupe magnifique ornerait aujourd'hui avec raison notre hospice des orphelins.

De tous les beaux vitraux aux riches couleurs, qui ornaient l'église des Récollets, un seul avait été respecté par les Huguenots, en 1560. — En 1818, lorsque l'hôpital général vint s'installer dans ce couvent, ce précieux vitrail a été remplacé par de vulgaires carreaux de vitre et jeté dans un coin du grenier comme objet sans valeur, et cela, malgré les avertissements et les protestations d'un savant confrère.(2)

---

(1) Cette belle et ancienne église date de 1013 ; elle est située sur les collines qui dominent la ville et en dehors de ses murs.

(2) Le docteur Deneubourg.

Il ne nous aurait pas été donné de découvrir dans les combles du même édifice, un triptyque servant de passerelle aux ouvriers ardoisiers. Les débris qui nous restent de cette œuvre d'un ancien maître, nous mettent à même d'en apprécier la valeur artistique.

Si dès l'époque précitée, une société archéologique avait été organisée dans notre ville, elle aurait peut-être eu la chance de prévenir la destruction d'un chef-d'œuvre de l'école flamande, destruction dont s'est rendu coupable, au commencement de ce siècle, un peintre aussi ignorant que médiocre.

Dans le seul but de s'épargner l'achat de quelques châssis, ce Vandale n'a pas eu honte d'attaquer avec la scie un tableau à fond doré de l'époque de Quentin Metsys. Il en a retiré deux panneaux qui ont reçu la monstrueuse accolade de ses méchantes toiles (1).

Notre cloître, si gracieux, si élégant, si coquet, véritable type de ce genre en style roman, existerait encore dans toute sa beauté, avec ses charmantes irrégularités, ses saillies capricieuses et ses riches fantaisies architectoniques, et n'aurait pas été, sous prétexte de restauration, supplanté par un cloître tout neuf, venu des carrières d'Arquennes.

C'est grâce au défaut d'argent que le 4e côté de ce monument n'a pas subi d'autre injure que celle du temps. — Nous nous demandons si cet acte de vandalisme, qualifié tel par M. le

---

(1) Un membre de notre société vient de découvrir derrière les boiseries du chœur de cette même église, deux anciennes peintures sur bois qu'on pourrait attribuer au brillant pinceau de Van Orley. Celui des deux tableaux qui représente le Christ en croix est admirable. C'est l'œuvre d'un peintre vraiment chrétien, d'un de ces artistes qui puisaient leurs inspirations dans des émotions épurées par la piété la plus sincère.

L'état dans lequel ces panneaux ont été trouvés, témoigne du vandalisme du siècle dernier qui a détruit ou compromis tant de chefs-d'œuvre de l'art national.

A ce propos, nous croyons devoir signaler à l'attention et à la sollicitude d'un de nos confrères, membre de la Fabrique de la Collégiale, l'état déplorable dans lequel se trouve un des plus précieux tableaux de cette église, représentant Ste-Cécile. Cette toile est reléguée dans la chapelle appelée vulgairement trou de Ste-Gertrude. L'habile expert Leroy, à qui nous l'avons fait voir, affirme que ce tableau est l'œuvre de Crayer, c'est-à-dire du peintre qui, après Rubens et Van Dyck, est le plus justement célèbre de l'Ecole flamande.

ministre de l'Intérieur Rogier lors de sa visite dans notre ville en 1849, a été accompli de propos délibéré et avec l'assentiment de la Commission Royale des Monuments (1). A cette époque, cette compagnie avait au nombre de ses membres les plus influents, un des architectes les plus renommés de la capitale, professeur très-versé en architecture dite *classique* (2), mais qui traitait de barbare l'architecture du

---

(1) Nous reconnaissons volontiers que la Commission royale des monuments n'est plus composée aujourd'hui des mêmes éléments qu'il y a 30 ans; que l'esprit qui règne actuellement dans cette savante société, ne souffrirait plus la moindre apparence d'un acte quelconque de vandalisme ; et de la sorte, nous espérons voir s'effacer de plus en plus l'impression de ce triste aveu arraché, en 1838, à un noble savant Français, au comte de Montalembert : « La Belgique n'a pas encore su » se dépouiller de ses langes grottesques ; et chez elle, le vandalisme » restaurateur marche de pair avec le vandalisme destructeur. » (*Revue des deux mondes*, art. IV, p. 4.)

(2) Le jour n'est peut-être pas éloigné où l'on reconnaîtra généralement que cette architecture, née sous un ciel bleu et sans nuage, ne convient pas dans un climat brumeux et changeant comme le nôtre, et que son enseignement ne doit plus trôner, tout-puissant, dans nos académies de dessin, au détriment de l'art national.

Tel est le sentiment, telles sont les espérances de quelques esprits clairvoyants qui s'occupent des Beaux-Arts.

Dans son compte-rendu des œuvres des architectes belges exposées au salon cette année, M. Emile Leclerq s'exprime ainsi :

« Le cercle restreint où l'art architectural s'est confiné lui-même » au salon cette année démontre un fait très-clairement : *les formules* » *classiques ne sont plus dominantes; la Grèce et Rome antiques* » *n'influencent plus exclusivement nos architectes.*

» On s'est à la fin aperçu que les lignes froides et sévères de l'art » antique n'étaient pas tout à fait en harmonie avec notre climat, notre » esprit, nos mœurs, notre paysage. On a vu, et il était temps, » que par l'envahissement de cet art étranger, nos villes allaient » perdre ce qui fait leur beauté et leur originalité, et l'on s'est souvenu » que nous avions, nous aussi, des lignes architecturales à mettre en » œuvre de façon à conserver à nos cités ce cachet personnel, en » harmonie avec nos goûts et avec les nécessités de notre nature. » Ainsi, nous revenons à des idées plus rationnelles, nous arrêtons la » tendance à l'uniformité et nous nous reprenons de goût pour la » variété et la coloration ; les édifices et les habitations de nos pères » nous paraissent comme des types caractéristiques qui donnent leur » apaisement à notre amour des formes diverses, fondues dans un » ensemble harmonique. Notre art architectural n'est peut-être » pas d'une originalité bien accentuée ; il appartient à l'architecture » du nord de l'Europe, et l'on en trouverait des spécimens partout en » Angleterre, en Hollande et en Allemagne; il fait partie d'un accord » dans les tendances de tout un grand mouvement dont les commen- » cements remontent très haut dans les siècles. Ce mouvement a

moyen-âge, à laquelle la Belgique doit cependant ses plus beaux monuments civils et religieux, tels que l'hôtel de ville

---

» été enrayé au XVI[e] siècle, en même temps que la peinture d'accent » germanique allait perdre son caractère dans l'Italie absorbante de » la Renaissance.

» Maintenant que nous avons ouvert les yeux, une réaction s'est » faite. Nous allons tâcher de redevenir nous-mêmes ; l'élan est donné, » l'exposition universelle de Paris nous a prouvé que l'originalité et » l'individualité avaient plus de charme et de vraie beauté que » l'imitation et la contrefaçon. La « Façade belge » de M. Janlet a » été une révélation ; elle sera, il faut l'espérer, le point de départ » d'une renaissance nouvelle.

» ..... Il y a dans les divers dessins exposés (orphelinats, hôtels-» de-ville, églises, musées, etc.) des mouvements et une coloration bien » autrement en harmonie avec nos sentiments et notre esprit que les » édifices à colonnes, à frontons, etc., importés dans le nord de » l'Europe par des artistes fantaisistes oublieux des nécessités de » notre climat brumeux et changeant.

» ..... Ce que les architectes belges ont de mieux à faire en » Belgique, c'est d'être de leur pays, de rester attachés aux traditions » d'un art qui a sa beauté et sa science particulières, qui ne le cèdent » en rien à l'art antique, etc. (*Revue de Belgique*, p. 206. 1878.)

Ces conseils judicieux et patriotiques donnés aux architectes belges, avaient déjà été adressés aux architectes français, il y a plus de trente ans, du haut de la tribune de la Chambre des pairs, par M. le comte de Montalembert, dans un discours remarquable sur le vandalisme dans les travaux d'art.

Dans la séance du 27 juillet 1847, ce grand orateur, après avoir prouvé par des faits, qu'en France, le vandalisme destructeur et le vandalisme restaurateur n'ont pas perdu leur empire, et avoir affirmé sur le témoignage de Viollet-le-Duc et d'Hippolyte Durand, qu'il y a économie, dans la construction d'édifices religieux, à employer dans de justes limites, le style ogival plutôt que le style classique, en vient aux monuments civils modernes et dit :

« Je ne sais pourquoi, puisqu'il est convenu que dans le XIX[e] siècle » on est réduit à copier et qu'on ne peut rien inventer ; je ne sais pas » pourquoi, dans ce qu'on copie, on va toujours prendre ce qu'il y a de » plus laid et de moins national : ainsi on va prendre pour modèles » de mauvais monuments grecs et romains, alors qu'on pourrait » trouver parmi les édifices de nos ancêtres d'admirables modèles non » seulement d'architecture religieuse, mais encore d'architecture civile, » domestique, politique.

» *M. le prince de la Moscowa.* Les architectes ne les connaissent pas.

» *M. le comte de Montalembert.* Vous avez mille fois raison. Voici » pourquoi ils ne les connaissent pas, parce que l'académie des beaux-» arts, parce que l'école des beaux-arts que cette académie dirige, » ignore profondément notre art national et religieux, parce que les » architectes que forme cette école, en sortent animés de cette même » ignorance et de l'hostilité que donne l'ignorance.

» Voilà pourquoi nous voyons partout, en France, dans toutes les » constructions officielles, toujours les mêmes colonnes, les mêmes » frontons triangulaires, les mêmes attiques, les mêmes pilastres, en

de Louvain, qui n'a d'égal pour la richesse de l'ornementation que l'Alhambra de Cordoue et l'église de l'Abbaye de Villers, type le plus complet, le plus beau, le plus pur modèle de style gothique qu'il y ait en Belgique; sa perte sera à jamais regrettable.

Ici, Messieurs, vous me permettrez d'adresser nos félicitations et nos encouragements à M Licot fils, membre correspondant de notre société, dont l'intelligence et le zèle persévérant s'étudient à rendre nos regrets moins amers en faisant revivre, pour ainsi dire, les beautés artistiques de Villers. Il est du devoir de notre société de travailler à lever les obstacles qui empêchent ce laborieux et trop modeste artiste d'achever l'œuvre à laquelle il travaille depuis plus de dix ans.

La dernière restauration de notre collégiale, après l'incendie de 1859, s'est ressentie de l'esprit d'exclusivisme que nous avons signalé plus haut.

Sans tenir compte du vœu exprimé par le savant archiviste Piot (1) et par les délégués de la fabrique et du conseil communal, on a négligé de restaurer dans toute sa pureté ce

---

» un mot, les mêmes mauvaises copies d'un ridicule modèle, adapté à » tous les usages, qu'il s'agisse d'un théâtre, d'une église, d'une ca- » serne, d'une bourse ou même d'un palais de justice.

» Eh bien, cela tient uniquement, croyez-le, au pitoyable enseigne- » ment qu'on donne à l'école des beaux-arts, enseignement en » contradiction directe et perpétuelle avec nos mœurs, nos goûts, » nos fortunes et notre climat. » (Extrait du *Moniteur* du 27 juillet 1847.)

Ailleurs, il dit en total : « Je ne veux pas terminer sans reconnaître » comme un fait accompli, l'existence d'une réaction en faveur de » l'art historique et national, réaction timide et obscure, mais pro- » gressive et pleine d'avenir. »

Espérons que notre gouvernement tiendra bonne note des observations si sensées et si patriotiques de M. Em Leclercq, et que désormais les constructions officielles ne seront plus confiées à des architectes qui ignorent notre art national.

(1) Lettre de M. Piot à l'*Echo de Bruxelles*, lettre que ce journal a reproduite dans son n° du 14 Octobre 1860.

.... En rétablissant le portail dans son état primitif, avec ses trois tours de style roman pur, l'architecture restituera à la Belgique un édifice qui peut en quelque sorte servir de type et de modèle aux églises de style roman.

.... Nous faisons des vœux pour que le Gouvernement ne laisse pas échapper l'occasion de rétablir dans toute sa pureté, le monument de style roman le plus remarquable de la Belgique.

monument de style roman, de rétablir l'harmonie entre le portail et l'église, et au lieu de faire disparaître les anachronismes que le XVII[e] siècle y avait introduits, le vandalisme moderne les a refaits à sa façon.

Sur une tour romane du XI[e] siècle, on a rétabli une flèche d'un poids énorme qui tôt ou tard écrasera le monument (1), on a fait à la façade quelques travaux prétendument de consolidation, au lieu de rétablir l'abside, et si les belles fenêtres romanes que monsieur Suys voulait supprimer, ont été conservées, c'est grâce à l'énergique opposition d'un membre du Conseil de fabrique qu'on le doit (2).

M. le professeur Van Bemmel, qui s'est occupé dans la Revue trimestrielle de la restauration du porche de la Collégiale de Ste-Gertrude, aurait voulu une restauration plus radicale que celle proposée par M. Piot. Dans son projet, il faisait disparaître la tour romane et rétablissait l'église d'Iduberge ou du IX[e] siècle agrandie qui, d'après cet écrivain, est, non pas défigurée, mais sacrifiée, effacée, annihilée au profit d'une tour monstrueuse, et il restituait ainsi et très économiquement à Nivelles la parfaite miniature de la splendide basilique de Ste-Sophie de Constantinople (3).

Si nous avions eu dans notre ville une société archéologique, notre char triomphal de Ste-Gertrude du XV[e] siècle, aurait encore ses précieuses peintures représentant la vie et les miracles de notre vénérée bienfaitrice. — Ce bijou, Messieurs, nous donne une idée du luxe artistique qui régnait jadis dans nos fêtes.

Quand on a vu, comme nous, le peu de soin qu'on a mis depuis cinquante ans à la conservation de cette œuvre d'art, unique en Belgique, on doit reconnaître qu'il est des époques où le sentiment artistique se perd complétement.

Dès notre enfance, nous avons vu chaque année, la veille

---

(1) Van Bemmel, *Revue trimestrielle*, V. 22. — A. Wauters, *Hist. de Nivelles*, p. 116.

(2) M. L'avocat Lebon.

(3) *Revue trimestrielle*, XXII[e] Volume.

Voir également, l'*Histoire de l'Architecture* par T. Hope, chap. XII, et dans l'*Histoire de l'art monumental*, par L. Balissier, liv. VIII, les caractères des églises d'Orient en style Byzantin.

de la St-Michel, des ouvriers malavisés, sous prétexte de nettoyage, inonder notre malheureux char, puis frotter ses panneaux à fond doré, avec une méchante chevelure de bouleau.

Ce procédé barbare s'est continué jusque dans ces derniers temps, malgré les protestations indignées, dès 1836, de M. Louis Alvin, ancien directeur des beaux-arts au ministère de l'intérieur, que notre société a l'honneur compter au nombre de ses membres correspondants les plus dévoués (1).

Serait-il vrai que les trois panneaux que protégeait un grillage en fer, par conséquent mieux conservés, ne seraient plus en la possession de la fabrique de la collégiale ?

Un pinceau vulgaire mis au service des scrupules d'un chanoine trop délicat, aurait-il pu, sous prétexte de nudité, toucher à la belle toile de Van Tulden, représentant la mère de Jésus intercédant en faveur d'un pécheur ?

Aurait-on bien osé, d'une main quelque savante qu'elle fût, enlever le chapelet pendant à la ceinture d'une statue gothique de St-Pierre, ornement de la crypte de Ste-Gertrude? Il y avait là sans doute un anachronisme, mais il y avait là aussi l'expression sincère de la foi naïve de l'époque.

Nous pourrions encore admirer les nombreuses statuettes en terre cuite qui portaient le sceau du génie puissant auquel on doit tant de chefs-d'œuvre.

Les heureux possesseurs de ces œuvres de Laurent Delvaux n'en appréciaient guère la valeur artistique. Nous avons vu, il y a 40 ans, une petite fille briser une de ces belles pièces, représentant St-Humbert, que son père lui avait donnée comme une vulgaire poupée. Nous en avons recueilli précieusement les débris.

Nous nous souvenons d'avoir vu dans notre enfance, sur

(1) Ce savant académicien, qui, à plusieurs reprises, avait entretenu la classe des beaux-arts de l'urgence d'aviser à la restauration de ce monument, qu'il croit unique en Belgique, avait demandé et obtenu enfin, en 1854, de ses collègues, leur appui moral et leur concours effectif pour arriver au but qu'il cherchait à atteindre depuis plus de 30 ans, lorsqu'il apprit que le char de Ste-Gertrude avait cessé d'exister à l'état de monument authentiqne et complet, attendu que sa principale valeur résidait dans un ensemble qu'une maladroite restauration avait fait disparaître (*Bull. de l'Acad. Royale de Belgique*, L. XX N° 7 et XXII N° 2).

la muraille du jardin d'un fripier, le modèle en terre cuite qui avait servi à l'artiste pour tirer d'un bloc de marbre, le beau groupe de la Samaritaine qui orne une des chaires de vérité de notre collégiale.

On le croira à peine, nous avons trouvé, il y a six ans, sur un monceau de décombres, rue de l'Ecole, une charmante terre cuite, représentant un ange tenant sur ses genoux une coquille. C'était un bénitier, que son dernier propriétaire avait eu l'étrange idée de transformer en mannekenpis, comme l'attestait le canal creusé à travers le bas ventre. La tête seule manquait à cette œuvre de Delvaux, que je conserve précieusement dans ma collection.

Si notre société était née plus tôt, notre ville aurait en sa possession la riche bibliothèque de l'Abbaye de Villers, que nos administrateurs communanx de 1794 ont refusée, pour ne pas devoir payer au bibliothécaire le modeste appointement de mille fr., seule condition imposée par le préfet du département de la Dyle, M. de Pontécoulant, pour la cession de ce trésor, dont la plus grande partie a été vendue au poids, sur la grande place de Bruxelles (1).

Le même sort était réservé à la Bibliothèque du prieuré de Bois-Seigneur-Isaac, très-riche en manuscrits sur parchemins. En 1802, un fripier de Nivelles, qui était devenu propriétaire de ce précieux dépôt, au prix de quelques services rendus au dernier religieux, ne trouvant aucun amateur parmi ses concitoyens, le vendit également au poids dans la capitale.

Au nombre des pièces les plus importantes de notre musée, se trouverait le monument élevé par Louis XI, à la

---

(1) L'autre partie fut découverte par les agents des domaines, à Genappe, à la mortuaire d'un moine nommé Don Joseph (Godefroid). Ce dépôt, composé surtout de manuscrits, fut vendu comme propriété nationale dans une des salles de la maison communale.

Parmi les manuscrits vendus, on m'affirme qu'il s'en trouvait un relatant les principaux événements survenus dans notre pays et surtout à Nivelles depuis 1400; qu'un Nivellois, qui était présent à la vente, obtint de l'heureux acquéreur de cet écrit, l'autorisation d'en copier quelques passages relatifs à notre ville, et entre autres, ceux-ci : Vers 1437, naquit à Nivelles Jehan Teinturier, etc.

... Vers 1527, le Chapitre proposa d'élever un monument à Jehan Teinturier, nommé Tinctoris.

mémoire d'un de ses enfants décédé à Nivelles et inhumé dans l'église des Annonciades. En 1842, lors de la démolition de cet édifice, ce monument a été brisé par des ouvriers inintelligents. Nous en avons vu les débris dans l'atelier du peintre Emile Philipkin.

Pourquoi la statue qui a donné son nom à la rue Ste-Gertrude, et que nous avons connue ornant la façade de la maison portant le millésime 1566, a-t-elle été arrachée du piédestal qu'elle occupait depuis plus de trois siècles, et jetée en terre, comme un vil moëllon, pour servir aux fondations de la muraille d'une remise ?

Pourquoi les peintures murales de la chapelle de la Madeleine, rappelant quelques épisodes de la terrible peste de 1336, ont-elles disparu, laissant à peine quelques traces ?

Pourquoi les archives du monastère de Ste-Gertrude ont-elles été transférées au dépôt général des archives du royaume, sans avoir été minutieusement explorées (1) ?...

Pourquoi le précieux cartulaire de cet établissement, affirmant sur une de ses pages, la présence parmi les chanoines de Ste-Gertrude, du célèbre musicologue Jean Tinctoris (2), a-t-il subi le même sort ?...

Nos vieux parents nous montraient encore, il y a 60 ans, la maison où est né notre savant compatriote.

Pourquoi, lors de la démolition de nos remparts, en 1816, n'a-t-on pas respecté la belle porte de Charleroi, d'heureux souvenir, en haut de laquelle nos pères plaçaient l'oiseau doré qui conférait une royauté triennale au plus adroit tireur des Serments des Arbalétriers et des Arquebusiers ?...

Notre musée aurait pu être installé, sans grands frais d'appropriation, dans ce monument à tourelles, symbole des anciennes franchises de la vie municipale.

Pourquoi a-t-on laissé vendre, et à vil prix encore, à un brocanteur étranger, le Collier royal du Serment des

---

(1) M. l'archiviste Pinchart nous a affirmé qu'il faudrait au moins deux ans à un employé actif, pour faire le dépouillement de tous les papiers provenant de l'ancien Chapitre de Nivelles, qui se trouvent au dépôt général des archives du Royaume.

(2) Comme l'affirment les deux savants archivistes MM. Piot et Pinchart.

Archers, chef-d'œuvre d'orfèvrerie nivelloise (1) ?...

Pourquoi lors de la vente, en 1824, d'une partie de l'antique église de St-Nicolas sur le grand marché, convertie en hôpital depuis plusieurs siècles, nos édiles n'ont-ils pas réservé la statue de la première abbesse du monastère de Nivelles, qu'on vient de découvrir, malheureusement en partie mutilée ?...

Pourquoi nos anciennes maisons en bois et en pierres, bâties dans le style de notre architecture nationale, ont-elles disparu presque toutes. sans qu'on puisse aujourd'hui en retrouver les débris ?...

Pourquoi les riches meubles inscrustés d'argent et d'ivoire, souvenirs du noble chapitre de Ste-Gertrude, sont-ils aujourd'hui introuvables dans notre ville ?...

Plus d'un d'entre vous, Messieurs, est assez âgé pour avoir vu comme nous, des couteliers défaire de magnifiques scribans, en retirer l'écaille pour orner des manches de canifs.

Pourquoi notre collégiale, nos maisons chapitrales et conventuelles sont-elles veuves de leurs tapisseries de haute lisse, si recherchées aujourd'hui (2)?...

---

(1) Il a été vendu, en 1836, pour la modique somme de 300 francs, à un nommé Vassali, de Bruxelles, qui s'est empressé d'aller le revendre en pays étranger.

(2) Le Chapitre possédait jadis de belles tapisseries de haute lisse. Le 22 mai 1635, ordre fut donné à la prévôte d'en faire exécuter une à Bruxelles, retraçant les miracles de la patronne de la Collégiale. Madame l'Abbesse de Lannoy en légua à l'église onze autres « cinq de personnages et six de paysages », qui furent présentées à l'assemblée capitulaire, le 5 mai 1654 (A. Wauters, p. 135).

Nous avons découvert récemment dans un coin du jubé de l'église du St-Sépulcre, une de ces tapisseries (hauteur 3m20, largeur 4m70), malheureusement délabrée par le mauvais usage qu'en ont fait les personnes qui n'en appréciaient pas la valeur artistique. Elle représente Noé et sa famille se préparant à entrer dans l'arche. Sa riche bordure formée de fleurs, ne porte ni marque ni monogramme. Jamais, pensons-nous, les anciennes fabriques belges n'ont produit de chef-d'œuvre plus remarquable.

Quel est l'artiste qui a fait le carton de cette tenture ?

Le dessin de cette tapisserie offre une grande analogie avec le style de Raphaël, tant par la noblesse des formes que par l'expression des personnages. Or, de tous les peintres belges dont le talent a été mis à profit par nos fabricants de tapisseries de haute lisse, aucun

Pourquoi un beau cuir de Cordoue, découvert l'an dernier sous une tapisserie en papier, dans une ancienne maison chapitrale en restauration, a-t-il été lacéré, au lieu d'être conservé précieusement ? Notre musée en possède quelques lambeaux.

Pourquoi n'a-t-on pas refréné la fatale manie de radoubler périodiquement notre antique collégiale d'un badigeon de chaux d'un blanc éblouissant ? Il y a peu d'années encore, la rage du badigeon ne s'arrêtait pas aux murs et aux voûtes de l'édifice ; elle s'attaquait aux belles statues en chêne, œuvres du célèbre et pieux Delvaux, qui décorent cette église ? Celles-ci seraient encore sous une enveloppe séculaire de 10 couches de plâtre, si la générosité d'un de nos amis (M. Floribert Bertau) n'était venue les en dégager, et les rendre à leur légèreté native et à leur svelte beauté.

Dans cette même église, il y a à peine 50 ans, une main profane armée de la brosse fabricienne, a pu impunément faire disparaître sous une couche de chaux, la belle fresque qui décorait le mur occidental de la nef latérale droite, fresque que M. Samain, l'ancien directeur de notre académie de dessin, était si heureux de faire admirer aux artistes étrangers qui venaient visiter notre ville.

Nous ignorons par quelle heureuse circonstance cette œuvre d'art avait échappé jusque-là au vandalisme clérical, car nous voyons, en 1663, le Chapitre donner l'ordre de blanchir la collégiale, et par là faire disparaître sous le badigeon, les nombreuses peintures murales qui décoraient notre église romane, comme l'atteste la découverte faite en 1854 par notre confrère M. Michel Haynault. Il a trouvé dans

---

n'a plus étudié les œuvres de cet artiste éminent que Michel van Coxie de Malines. Il s'était même tellement approprié le style de ce maître, qu'on lui reprocha de le copier et que l'envie le flagella du nom de plagiaire. « Revenu d'Italie, avant d'aller se fixer dans sa ville natale, » vers 1565, van Coxie travailla pour les tapissiers de Bruxelles, et » reçut de ce chef une allocation annuelle que lui payait la ville » de Bruxelles. (Lettre de M. A. Wauters au Docteur Lebon). »

Philippe II, roi d'Espagne, rendant justice au talent de Van Coxie, le nomma son peintre, et lui commanda plusieurs tableaux et une série de dessins pour les tapisseries destinées à orner l'Escurial. (*Dict. de la Conv.* t. 2, p. 370).

la chapelle des fonts, sous une couche de plâtre, une partie de fresque que le gouvernement a jugé assez précieuse pour en ordonner la restauration.

Pourquoi a-t-on eu jusqu'ici si peu de respect pour les pierres sépulcrales et les monuments funèbres si délicatement sculptés, encastrés dans les murs du cloître ; pourquoi n'a-t-on jamais pris la moindre mesure pour leur conservation ?...

Pourquoi, lors de la vente de la maison qui fut le berceau de notre orphelinat, n'a-t-on pas réservé le beau cartouche en pierre, décorant la façade de cet établissement charitable, cartouche sur lequel étaient gravés le nom de la fondatrice et la date de la fondation ? la reconnaissance seule en faisait un devoir aux administrateurs de l'hospice (1).

Pourquoi, récemment encore, lors de la mise à exécution du malheureux projet de transformer en école de dessin, la belle église ogivale des Récollets, dont la construction est due aux libéralités de Marguerite d'Autriche, a-t-on laissé détruire un des monuments funèbres, en marbre noir, enchassés dans les murs de cet édifice ?...

C'est que Nivelles manquait d'une Société composée d'hommes éclairés, animés à la fois de l'amour de l'art et de la patrie, s'occupant du sauvetage des précieux débris de notre passé, des antiquités nationales, des monuments, des œuvres d'art, etc., si abondants autrefois dans notre Wallon-Brabant, et surtout dans sa capitale.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, le champ de l'Archéologie est vaste ; il nous reste encore beaucoup à glaner dans notre riche arrondissement, où la terre nous offre dans les débris qui le couvrent, les traces de révolutions qui ont bouleversé sa surface, et modifié les mœurs et les institutions de ses habitants. (1).

---

(1) Généreuse et vertueuse dame Marguerite de Haynin, Abbesse séculière de l'église Ste-Gertrude, dame de Nivelles, princesse du saint empire Romain, ordonne par son testament de fonder cette maison, pour les pauvres orphelins de légitime mariage, nés en cette ville de Nivelles.

L'an 1623, le 7 Décembre.

C'est à l'obligeance de M. Joseph Gilain que je dois cette inscription.

L'année dernière, le 29 Septembre, jour patronal de notre ville, quelques amis des études archéologiques se réunirent et décidèrent la création dans l'ancienne capitale du Wallon-Brabant, d'une Société archéologique portant le nom de *Société Archéologique de l'arrondissement de Nivelles.*

Dans les réunions suivantes, un projet de statuts fut mis à l'ordre du jour et discuté. Pour se diriger dans cet important travail, le Comité a eu recours aux lumières et à l'expérience de deux membres éminents de la Société Archéologique de Charleroy, MM. Van Bastelaer, le savant et laborieux président de cette compagnie, et le Dr Cloquet, l'un des plus dévoués et des plus infatigables de ses membres.

Ces messieurs, qui ont bien voulu se rendre au milieu de nous, ont droit à la gratitude et à la reconnaissance de notre Société naissante.

Dès que nos statuts furent imprimés, notre Comité s'empressa d'en envoyer un exemplaire aux personnes qui pouvaient s'intéresser à notre œuvre ou y collaborer. Notre appel fut entendu ; nos espérances ont été dépassées : dès aujourd'hui notre Société a atteint le chiffre respectable de 50 membres, savoir :

Membres effectifs	30
Membres correspondants. .	16
Membres d'honneur . .	4

Tous se sont rangés spontanément sous notre bannière, sans pression d'aucune sorte, sans arrière-pensée, sans jalousie de métier, sans s'effaroucher d'un habit ou d'un nom, etc., et se confondant dans un pur amour de la science et de la patrie : c'est là, Messieurs, notre véritable succès.

Déjà notre Musée renferme de nombreuses pièces, dont quelques-unes très intéressantes ; et sur les rayons de notre bibliothèque, vous pouvez voir plusieurs mémoires archéologiques envoyés par des personnes qui ont manifesté le désir d'obtenir le titre de membre correspondant.

Cet heureux début ne prouve-t-il pas, Messieurs, l'utilité qu'il y avait de fonder une Société archéologique dans notre arrondissement, qui est traversé par une chaussée romaine et où l'on rencontre de nombreux vestiges de

monuments anciens, d'habitations belgo-romaines, de tumulus non-encore explorés, et même des souvenirs de l'âge de la pierre.

Maintenant, Messieurs, voulez-vous que je vous dise quel serait l'idéal que pendant ma courte présidence, je désirerais voir se réaliser ?

Je voudrais que notre ordre du jour, surchargé à chaque séance, témoignât toujours de l'activité de nos confrères et du concours bienveillant des savants qui nous ont promis de nous communiquer les résultats de leurs observations et de leurs travaux. Je voudrais que bientôt la salle de notre Musée fût trop étroite pour réunir nos collections.

Je voudrais.... mais le champ des aspirations est sans limite, et il faut que ce discours ait les siennes.

Je termine, Messieurs, en vous proposant de voter des remercîments au collége des bourgmestre et échevins de cette ville, ainsi qu'à M. le directeur du Collége communal qui ont bien voulu mettre à la disposition de notre Société un local provisoire pour tenir ses séances et ranger ses collections.

Un dernier mot, Messieurs :

S'il est vrai qu'une haute question de moralité se rattache au respect qu'une nation professe pour ses monuments historiques, ainsi que pour ses grands hommes, qu'elle considère également comme la sauvegarde de son existence, notre mission doit être noble et sainte. Resserrons donc, mes chers confrères, sous l'égide de la patrie, les sentiments qui doivent nous animer; faisons nos efforts pour conserver au sein de notre ancien Wallon-Brabant les pages de notre histoire écrites sur la pierre, le métal, le bois, la toile, etc., par le génie et le talent de nos pères; veillons à ce qu'aucune atteinte ne leur soit portée par ignorance ou par égoïsme.

3 Juillet 1877.

Dr Lebon.

RAPPORT

sur l'origine et les travaux de la Société

(1876-1877)

LU EN SÉANCE LE 9 OCTOBRE 1877.

I.

Le but principal de notre Société Archéologique est de travailler à l'histoire de l'arrondissement de Nivelles, en interrogeant ses monuments, en consultant ses archives et en demandant même au sol les secrets des âges préhistoriques.

Les silex taillés, les meules, les tuiles, les vases et les ciments romains qui figurent dans notre Musée n'ont pas encore été l'objet d'une description spéciale. Avant d'aborder cette étude, il faudra grouper auprès des objets que nous possédons, ceux que l'on a trouvés sur plusieurs points de notre territoire, à Chastre, à la Bawette, à Lorensart, à Jauche, à Bois-Seigneur-Isaac, à Nivelles, etc. De cette manière, on pourra retrouver ici comme à Namur, à Charleroi et à Mons, les vestiges des premières peuplades qui ont habité notre pays, ainsi que les souvenirs de la civilisation romaine, civilisation qui devait ouvrir les premières voies à la propagation de l'Evangile.

Les archives du Chapitre de Nivelles, des abbayes et des communes de l'arrondissement ont été vendues, dispersées ou transportées à la bibliothèque royale de Bruxelles. Un grand nombre ont déjà été recueillies ou transcrites, d'autres ont été imprimées, le reste sera peu à peu mis en ordre et publié par les membres effectifs et correspondants de notre Société.

Quant à nos monuments, sans parler des sculptures, des peintures, des chefs-d'œuvre d'orfèvrerie, des inscriptions commémoratives ou funéraires, ils sont plus nombreux qu'on ne le croit. Citer Villers, Jodoigne, Orp-le-Grand, Wavre, Tourinnes et Nivelles, c'est rappeler les plus importants. Nous avons, dans le courant de cette année, visité sommairement deux d'entre eux, à Villers et à Nivelles, et nous avons constaté une fois de plus, combien est nécessaire une Société ayant pour but non seulement de refaire l'histoire d'après des données certaines, mais aussi de répandre le goût des études archéologiques.

Si l'archéologie eût été mieux connue, nous n'aurions pas à déplorer dans nos édifices chrétiens du moyen-âge, la renaissance de l'art greco-romain qui, avant Constantin-le-Grand, n'avait mis ses riches décorations qu'au service des temples païens et des fausses divinités. Si l'art chrétien, inauguré par le style roman et arrivé à son plus haut degré de perfection dans le style ogival, eût été mieux apprécié, nous n'aurions pas à critiquer sévèrement les mutilations, les restaurations maladroites et les grossières surcharges qu'ont subies pendant deux siècles, notre magnifique collégiale et l'abbaye de Villers.

Pour justifier ces critiques, nous citerons simplement quelques dates :

A la Collégiale : vers 1600, l'abside romane occidentale est démolie.

En 1629. Le support roman de la châsse de Ste-Gertrude est remplacé par un retable en style Renaissance.

1641. La tour est surmontée d'une masse en pierre bleue.

1642, 1647 et 1650. La charpente polychromée est cachée par une voûte à nervures.

1647. Les deux autels sous la tour sont démolis.

1662. L'abside occidentale est remplacée par un portail Renaissance.

1663. Les peintures murales sont recouvertes d'un grossier badigeon.

1664. Fermeture des portails de Samson et de St-Michel.

1681. Suppression des quatre autels placés contre les piliers de la nef.

1745 et 1749. Plâtrage de l'intérieur de l'église et de la chapelle abbatiale en style renaissance (1).

1753. Suppression du jubé gothique à l'entrée du chœur; suppression partielle de la crypte principale et des alloirs; fermeture des trois fenêtres du fond du chœur ornées de vitraux (2), et ouverture de six grandes fenêtres latérales en verre blanc; suppression de la tourelle de l'armoire en cuivre contenant la châsse.

1757. Décoration du chevet du chœur au moyen de niches, de corniches et de marbres peints; construction de deux jubés couvrant un espace de quatre-vingt-trois mètres carrés, dans un transept de quarante-cinq mètres de long.

1772. Les pierres tumulaires sont remplacées par le pavement actuel. La crypte du chœur des dames est supprimée.

Nous ne dirons qu'un mot de l'Abbaye de Villers. A son tour, elle ne put se soustraire à ces remaniements devenus à la mode. Au commencement du siècle dernier, les contreforts de la façade de l'église sont abattus, pour faire place à un revêtement en pierre bleue. Quant aux celliers qui sont à peu près dans l'alignement de l'église, ils reçoivent dans toute leur étendue (70 mètres), un revêtement en briques, juxtaposé à la façade primitive. Ainsi la physionomie du monastère est entièrement transformée.

Voilà comment la Collégiale de Nivelles et l'Abbaye de Villers ont subi d'une manière irrésistible, la manie du changement et la haute influence des règnes de Louis XIV et de Louis XV.

II

Il était temps que l'on s'arrêtât dans cette voie désastreuse pour l'art chrétien et que des hommes illustres, tels que :

---

(1) Peut-on placer une corniche à l'intérieur d'un édifice? « Une corniche saillante sous une voûte, dit Viollet-le-Duc, comme s'il pleuvait dans l'intérieur d'une salle ! »

Avait-on prévu le mauvais effet que devaient produire les chapiteaux traversés du côté des petites nefs par les retombées des nervures ?

(2) Ces trois fenêtres étaient ornées d'archivolte retombant sur des colonnettes prismatiques et polychromées. On peut encore apercevoir cette décoration derrière le tableau représentant le Christ en croix.

O'Connell en Angleterre, Goerrès en Allemagne, Châteaubriand en France, réagissent, par leurs écrits et leurs discours, contre la domination exclusive du style renaissance. La grande révolution éclata, mais elle ne fut pas un obstacle insurmontable pour la réaction nouvelle. Des hommes appelés de Caumont et Montalembert; Vitet et Mérimée; Didron, Lassus et Viollet-le-Duc, se mirent à la tête du mouvement et créèrent des cercles archéologiques, qui devaient, dans les principaux départements de la France, protéger les monuments, les meubles d'art et d'antiquité contre la pioche des démolisseurs ou l'avidité mercantile d'amateurs bien avisés.

La Belgique suivit de près l'impulsion donnée par cette grande nation et organisa des Sociétés et des Musées archéologiques dans les chefs-lieux de ses provinces. C'est en présence des résultats obtenus par cette organisation, que son Eminence le Cardinal Dechamps se demandait à l'inauguration de l'Université de Lille « si, aujourd'hui, la » restauration des grands monuments des âges où l'*Art* » s'élevait si haut sur les aîles de la Foi, n'est pas générale, » comme celle des sanctuaires de la *Science* et de la » *Charité* » (1).

Enfin Nivelles voulut, dans la mesure de ses forces, participer à cette restauration artistique. La commission de l'exposition des Beaux-Arts, dans l'une de ses dernières séances, le 23 Octobre 1873, prit la décision suivante :

« Comme suite à l'Exposition des Beaux-Arts, il a été décidé de fonder à Nivelles, un cercle artistique, littéraire et archéologique. Les statuts en seront prochainement soumis à la commission. Toutes les archives de l'Exposition seront conservées et acquises à la dite Société ».

Nous ne pouvons signaler cette noble initiative, sans exprimer notre sincère estime et notre profonde reconnaissance aux Membres de la commission susdite, dont la plupart font partie de notre société.

---

(1) Le 17 Janvier 1877.

C'étaient Messieurs J. de Burlet, Président d'honneur ;
Th. Braun, Président ;
F. Le Bon, Secrétaire ;
F. Aerts, Secrétaire-adjoint ;
J. Bulckens, Trésorier ;
R. Carlier ; C. François ; H. Hairiet ;
E. Hanon, de regrettée mémoire ;
et F. Licot, Conseillers.

Réunis pour la première fois en séance le 7 septembre 1873, ils ouvraient un mois après, le 5 Octobre, une brillante Exposition, offrant dans ses quatre salons en enfilade, aux visiteurs étonnés, plus de quatre cents tableaux de nos meilleurs maîtres, sans compter les objets d'art et de curiosité qui s'étageaient sur les tables du milieu.

Vous direz sans doute, que dans ce rapport, je n'ai pas à m'occuper des travaux de la Commission des Beaux-Arts. C'est vrai, mais je prends la liberté de vous les rappeler, parce qu'ils sont l'occasion de la fondation de notre Société.

En effet, si l'Exposition de 1873 n'avait pas eu l'éclat et le succès que vous connaissez, nous n'aurions jamais osé reprendre l'idée émise par ces hommes d'élite, dont le patriotisme égale l'intelligence et le talent. Mais, disons-le en passant : leur but n'était pas seulement d'initier leurs concitoyens à l'étude comparative de nos artistes anciens et modernes et de développer parmi eux le goût de la peinture nationale, mais aussi de glorifier l'une des illustrations de notre ville : Tinctoris, Delvaux, ou Seutin. La musique personnifiée dans Tinctoris a reçu les honneurs d'une statue ; qui sait si les arts du dessin ne seront pas glorifiés de même en Laurent Delvaux, dont nous saluons l'an prochain le premier centenaire (1) ?

III

C'est donc soutenue par le souvenir de ces succès et de ces gloires, que notre jeune Société a fait son entrée dans le monde. C'est aussi, n'oublions pas de le dire, sous l'im-

(1) Ce célèbre sculpteur est décédé à Nivelles, le 24 Février 1778.

pulsion du Vice-Président de la Société Archéologique de Bruges, Mgr Félix Bethune, et d'un membre de la Société Archéologique de Charleroi, M. le Dr Cloquet, qu'une dizaine de nos confrères se réunirent un jour et se demandèrent si décidément, une Société Archéologique pouvait rencontrer à Nivelles et dans son arrondissement les éléments propres à assurer son avenir.

Sur l'affirmative, la Société, en séance du 29 septembre 1876, se déclara constituée et nomma un Comité provisoire dont l'élection définitive sera soumise aux votes de la présente assemblée.

Le comité se réunit ensuite plusieurs fois, rédigea les statuts et les présenta le 2 Février 1877, à l'approbation de la Société.

Le même jour, ayant visité la petite salle et le vestibule adjacents au cloître gothique du Collége communal (ancien couvent des Récollets), nous avions exprimé le vœu de voir enlever le badigeon qui recouvre leurs belles voûtes XVIe siècle. Grâce à l'initiative de M. l'abbé Thiernesse, ces voûtes ont repris actuellement leur antique parure.

Nos observations n'ont pas toujours obtenu pareil succès. Lorsqu'on modernisa la maison portant le millésime de 1602, et située à l'angle gauche de la Grand'Place et de la rue de Charleroi, on découvrit dans la façade du rez-de-chaussée, derrière une vitrine, quatre grandes arcades ogivales et une plus étroite, couronnant cinq ouvertures, dont deux portes et trois fenêtres. Cette découverte excita dans notre ville une curiosité pleine d'intérêt. Plusieurs démarches furent faites dans le but de conserver et de restaurer cette maison du vieux Nivelles, mais les pierres étaient commandées et les autres matériaux transportés à pied d'œuvre ; il était trop tard (1).

---

(1) L'œuvre est actuellement accomplie ! Seulement l'ancien est mêlé au nouveau : les belles ancres sont restées apparentes, la saillie de l'étage est mal déguisée, certaines parties des arcades ogivales restent visibles, enfin vers la rue, les deux pignons sont mutilés mais debout : c'est une vivante protestation, c'est la meilleure, elle nous suffit.

Désormais, afin de nous épargner d'inutiles regrets, nous tâcherons d'offrir à temps nos services aux propriétaires de ces anciennes maisons, et s'il le faut, nous leur fournirons les plans nécessaires pour restaurer leurs immeubles.

Réunis en assemblée générale le 3 Juillet, nous avons entendu un remarquable discours de notre digne Président sur les actes de vandalisme commis dans notre arrondissement et sur la nécessité d'y établir une Société Archéologique. Ensuite deux architectes, nos honorables confrères, MM. Ch. Licot et R. Carlier, nous ont entretenus, l'un des ruines de Villers, l'autre de l'avant-corps de la Collégiale Ste-Gertrude. Comme ils nous ont promis de nous envoyer leurs rapports pour les insérer aux Annales, chacun de nous pourra en prendre connaissance et juger combien cette séance à été instructive et agréable.

Aussi à la suite de ces discussions pleines de verve et d'entrain, la Société a-t-elle désiré, guidée par ces Messieurs, faire la visite de l'Abbaye et de la Collégiale de Nivelles. C'est après la seconde de ces visites, le 19 Juillet, qu'on a exprimé unanimement le désir de voir dresser un plan complet de restauration qui rendrait l'avant-corps, le transept et les autres parties de l'édifice à leur style primitif, ainsi qu'à leur véritable destination.

IV.

Quant à notre Musée, il n'était d'abord qu'une poignée d'objets donnés par les membres de votre Comité, mais chaque jour il grandit et devient plus intéressant. Mieux situé que la Flandre Occidentale par exemple, autrefois en grande partie submergée et inhabitée, notre arrondissement peut réunir les objets de toutes les époques, y compris les époques préhistorique, romaine, et belgo-romaine. Quant aux objets d'art des périodes romanes et ogivales, quant aux souvenirs historiques des trois derniers siècles, ils afflueront également dès que notre Société aura donné des signes évidents de vitalité et de progrès.

A l'occasion de l'arrivée de la Gilde de St-Thomas et de St-Luc dans nos murs, grâce aux soins du Comité, on avait

joint au noyau d'antiquités de notre Musée naissant, celles qu'on avait obtenues en dépôt, des fabriques d'église et de quelques amateurs nivellois. En attendant que dans d'autres circonstances, nous puissions signaler à votre gratitude un plus grand nombre d'exposants, nous citerons notamment : M. le curé de St-Sépulcre, MM. L. Pirard, Ad. Grégoire et A. Denne.

Voici du reste, comment l'un de nos membres correspondants a décrit l'exposition du 27 Août, si justement appréciée par la Gilde.

« Une tapisserie de haute-lisse, mais dans un état de délabrement regrettable, des broderies anciennes, le drapeau de soie de la Société St-Sébastien des archers de Nivelles (1), quelques tableaux anciens, un beau bas-relief du XVI[e] siècle, quelques parchemins (arbres généalogiques à l'aquarelle), des armes curieuses décorent les murailles. Le collier des archers est un objet d'art remarquable ; sur deux grandes tables, nous avons remarqué deux beaux crucifix dont un en ivoire, deux croix-reliquaires, des boites à sujets gravés, des pièces de monnaie, des médailles, des sceaux anciens, des statuettes en bronze, en marbre et en bois. La clé dorée a sa légende : l'abbesse de Nivelles prenait le titre de princesse de Nivelles et lors de son arrivée, le Magistrat allait en grande pompe lui présenter une clé dorée.

» Nous devrions parler aussi de quelques objets gallo-romains, de haches en silex appartenant à l'époque préhistorique (2), de vases anciens, de faïences, d'un curieux fragment d'une tapisserie en cuir de Cordoue, de manuscrits, d'ouvrages richement illustrés que l'humidité de la salle atteindra bientôt. Nous avons vu une belle Bible de 1522 (3), des panneaux, une adoration des Mages provenant de l'abbaye de Bois-Seigneur-Isaac, une Purification de la

---

(1) Don de M. le Sénateur Trémouroux.

(2) Dons de M. le Baron Snoy et de M. Lairein, curé d'Estinnes-au-Mont.

(3) Don de M. l'Abbé Grégoire.

Vierge du XVI[e] siècle et une Pieta qui mérite une mention particulière (1).

» N'oublions pas une belle tête sculptée de Charlemagne trouvée dans une maison de Nivelles, ce qui prouve que dans la ville même, le Musée pourra encore récolter de précieux objets. Un manuscrit nous a particulièrement intéressé ; en voici le titre : *Antiquités de la ville de Nivelles avec le nombre et règne des Abbesses du Vénérable Chapitre de Ste-Gertrude, depuis son origine jusqu'à ce jour* (2). L'ouvrage comprend une période qui commence en 508 et finit en 1725, époque à laquelle Madame Charlotte de Berlaymont, 59[e] abbesse, parvint à l'*abbatialité.* »

Grâce à l'obligeance de notre conseil communal, nous espérons pouvoir avant un an, transporter notre Musée dans un local définitif et le rendre accessible au public. Ce sera là un nouveau motif pour les possesseurs d'objets d'art, de nous les confier et d'en enrichir nos collections.

L'article 32 de nos Statuts dit que la Société publie à des époques indéterminées, un bulletin qui prend le titre de : *Annales de la Société Archéologique de l'arrondissement de Nivelles.* Il nous serait possible, dès l'an prochain, d'en publier le premier fascicule. Outre les extraits des procès-verbaux des assemblées, la correspondance, les rapports et les travaux déjà préparés, nous avons encore plusieurs sujets à l'étude : la porte historiée de Samson, XI[e] siècle ; l'église de Houtain-le-Mont et les seigneurs de cette localité de la famille le Flameng ; les anciens établissements religieux, les corps des métiers et la coutume de Nivelles ; la Collégiale et son Chapitre ; l'histoire de la commune de Limal ; les verrières de la collégiale, etc.

Mais nos finances ne sont pas assez prospères pour livrer ces travaux à l'impression. Votre comité sera donc obligé de faire bientôt les démarches nécessaires pour obtenir les subsides de la ville, de la province et de l'Etat. Nul doute qu'il ne reçoive un bon accueil lorsque, pour ne citer que

---

(1) Don de la ville de Nivelles.
(2) Don de M. J. Bulckens.

celle-là, la Société archéologique de Bruges reçoit de cette ville 500 fr., de la Province 300, et de l'Etat 500 : total 1300 fr. Nous espérons, d'un autre côté, que le chiffre de nos ressources s'élèvera chaque année avec le nombre de nos confrères, ce qui arrivera infailliblement à mesure qu'on se pénètrera de respect et d'admiration pour nos anciens édifices, à mesure qu'on goûtera l'utilité et l'agrément des études archéologiques.

V

« L'art, dit un membre de l'Institut, est utile et charmant. L'art est utile aux sociétés, parce qu'il adoucit les mœurs ; il tempère la rudesse de l'homme, rien qu'en le donnant en spectacle à lui-même.......

» En voyant chaque jour, dit Platon, des chefs-d'œuvre de peinture, de sculpture et d'architecture, les génies les moins disposés aux grâces, élevés parmi ces ouvrages comme dans un air pur et sain, prendront le goût du beau, du décent et du délicat ; ils s'accoutumeront à saisir avec justesse ce qu'il y a de parfait ou de défectueux dans les ouvrages de l'art ou de la nature, et cette heureuse rectitude de leur jugement deviendra une habitude de leur âme. »

Or, les monuments d'archéologie sont le plus souvent des objets d'art, et quand on étudie l'art dans ces monuments élevés par amour pour la Religion et la Patrie, quand à cette étude on joint celle de l'histoire et des mœurs nationales, on ne peut manquer de rencontrer les plus précieux avantages, avantages que nos concitoyens voudront partager avec nous.

« L'histoire de la plus modeste paroisse, dit un prélat français (1), est l'histoire intime des générations qui ont vécu à l'abri du clocher de leur église et qui dorment sous son ombre leur dernier sommeil. Cette histoire est écrite en caractères lisibles pour les peuples sur les murailles, où

---

(1) Mgr Paulinier, archevêque de Besançon, instituant des cours d'archéologie chrétienne dans l'enseignement des Séminaires, ainsi qu'une commission diocésaine d'architecture et d'archéologie.

chaque époque a laissé l'empreinte de la foi de ceux qui les ont élevées ou restaurées. Des peintures souvent noircies par le temps rappellent de vieux souvenirs. Des statues antiques qui ont été l'objet d'un culte immémorial ont aussi leurs légendes naïves. Des dalles tumulaires offrent en relief l'image de quelque puissant baron d'autrefois, bienfaiteur de la contrée, enseveli à côté de l'humble prêtre qui versa ses bénédictions sur les familles.

« L'habitant de nos campagnes sera donc heureux d'être initié à ces merveilles. Fier du passé de son église et de sa paroisse dont il apprendra l'histoire sans aucun effort, il s'y attachera davantage par le souvenir et il bénira le généreux initiateur qui aura fait vibrer dans ses entrailles, avec le sentiment chrétien, la fibre patriotique. »

Ce n'est pas tout, l'étude de l'archéologie procure un agrément bien défini par M. de Caumont, c'est-à-dire le *bonheur* que l'on éprouve en observant les ruines de l'antiquité. « Il existe en effet, dit-il, un puissant attrait, une source d'émotions profondes dans ces traces de générations qui ne sont plus. On aime à oublier le temps présent, pour se reporter à des époques reculées et s'identifier pour ainsi dire, avec elles. »

Eh bien, si l'utilité et le charme que procure l'étude de l'archéologie, sont pour nous un motif de lui consacrer nos moments de loisir, ces avantages sont aussi, comme nous le disions tantôt, un sûr garant de voir le nombre de nos confrères s'accroître d'une manière constante. Archéologues, nous ne le sommes pas ; nous préparons les voies aux jeunes gens qui nous suivent. Si, comme la vigie, nous signalons les objets d'art, si comme l'avare, nous les amassons dans un Musée, nous sommes fiers de penser, et cela nous suffit, que

Nos arrière-neveux nous devront cet ombrage.

Plus instruits que nous et profitant de notre expérience, ils étudieront ces objets, les appliqueront à l'industrie ; ils veilleront à la conservation de nos monuments nationaux, les restauréront avec intelligence ; et lorsqu'ils voudront écrire l'histoire de l'arrondissement de Nivelles, ils en trouveront

les matériaux réunis dans notre bibliothèque et nos Annales. Enfin, à la vue de nos premiers travaux, au souvenir de nos efforts pour établir une Société Archéologique, ils béniront notre mémoire et ils diront que s'ils récoltent, nous avons du moins ouvert le sillon.

E. J.

RAPPORT

1877-1878.

LU EN SÉANCE, LE 12 DÉCEMBRE 1878.

Notre Société compte deux années d'existence, mais pourquoi le dissimuler, cette seconde année semble n'avoir pas été aussi féconde en bons résultats, que la première.

En effet, nous n'avons plus été favorisés de la visite de la Gilde, société distinguée, qui nous a aidés de ses conseils et de ses encouragements ; nous n'avons plus organisé des excursions, des visites comme celles que nous avons faites à Villers et à l'avant-corps de la Collégiale. On a pensé, on a même dit tout haut, que la Société n'était qu'un feu de paille, ou si l'on veut, un météore brillant, mais sans consistance ni durée.

Cependant, sans poursuivre d'autre but que de créer et d'enrichir un Musée accessible au public, n'aurait-elle pas déjà sa raison d'être ? Deux fois par an, elle nous convoquerait en assemblée générale et consignerait ses travaux dans de modestes annales, espèce de « livre de famille », ne serait-ce pas assez pour dire que la Société, loin de végéter et de languir, donne des preuves irrécusables de vie et d'activité ?

Admettons qu'en apparence, cette année n'ait pas été aussi prospère que l'année 1876-77 ; par contre, à en juger par le présent ordre du jour, la troisième année s'inaugure par l'une de nos plus belles séances. Grâce à l'amitié qui unit notre Président à l'un des hommes les plus distingués du pays, au protecteur des monuments et des objets d'art de notre ville, nous aurons l'avantage d'entendre entre autres conférenciers nos dignes confrères, M. L. Alvin, le conservateur en chef de la Bibliothèque Royale.

Aussi, pour ne pas abuser de votre bienveillante attention, ne vous présenterai-je qu'un court rapport sur les travaux et les différents services de la Société, durant l'année.

I

A l'assemblée générale du mois d'Octobre 1877, par suite d'un incident qui eut plus ou moins de retentissement, il fut question de rendre à Laurent Delvaux, à l'occasion de son premier centenaire, un hommage public et solennel. Tous les membres furent unanimes à se rallier à ce projet, et décidèrent, le 5 Novembre suivant, des moyens à employer pour le mettre à exécution.

La lecture de la notice de M. Edm. Fievet sur la vie et les ouvrages de l'illustre sculpteur nivellois, contribua certainement beaucoup à stimuler le zèle des organisateurs et à tenir en éveil l'attention du public ; mais nous y avons trouvé une lacune. Afin de la combler, permettez-moi de citer une courte appréciation de l'historien Baron sur le talent et la vie privée de Delvaux, appréciation flatteuse mais vraie, que M. Fiévet a passée sous silence, à cause de la réserve que lui imposait sa qualité de parent.

« Nous ne prétendons point, dit Baron, que Delvaux soit un de ces hommes exceptionnels qui résument ou devancent leur siècle, et dont le nom est la date d'une école ou d'un progrès : mais, né à une époque de mauvais goût, où l'art se corrompait avec les mœurs, où l'équilibre et le contour de la figure humaine étaient remplacés par un dévergondage de poses et une afféterie de lignes brisées également contraires à l'anatomie et au bon goût, il sut presque toujours se préserver des vices auxquels applaudissait une opinion ignorante ou égarée. Son dessin est correct ; sa manière large, sinon vigoureuse; ses poses généralement nobles et sa composition harmonieuse. Ses têtes ont de la vérité, du sentiment, souvent de la grâce, jamais d'exagération ; ses nus plus moelleux qu'énergiques, sans rappeler servilement l'antique, attestent cependant des études approfondies.

» Sans doute on peut lui reprocher de légers défauts ; quoi qu'il en soit, nous n'hésitons pas à placer Delvaux au

nombre des bons statuaires des temps modernes et des hommes de conscience, de talent et de travail obstiné, qui ont honoré notre patrie.

» Quant à sa vie privée, elle fut un constant modèle de toutes les vertus domestiques. Eminemment religieux, il a toujours professé dans ses ouvrages comme dans sa conduite, le rigorisme le plus sévère. Peut-être même au point de vue de l'art, a-t-il poussé trop loin les scrupules, dans le soin qu'il prit de voiler ses figures. »

Eh bien, malgré le talent incontestable de notre éminent statuaire, malgré sa glorieuse renommée qui, de l'étranger rejaillit sur sa ville adoptive, le comité spécial reconnut dès ses premières démarches, l'impossibilité de réunir les sommes suffisantes pour lui élever une statue. Cependant, on ne pouvait laisser passer ce premier centenaire, sans donner à la mémoire de Delvaux, des marques de sympathie et de vénération. On se réunit donc en petit nombre et l'on déposa sur le tombeau de l'artiste chrétien, une couronne et une prière.

« Au pied de cette tombe vénérée, entièrement couverte de feuillage, de fleurs et de dessins emblématiques, disait l'un de nos confrères, ces quelques hommes de bien, honorant après cent années un souvenir que le talent a rendu immortel, donnaient un spectacle qui, dans sa simplicité, n'était pas sans grandeur.

» Pour perpétuer le souvenir de ce devoir accompli et en attendant des temps meilleurs qui, espérons-nous, ne tarderont pas à se lever, les membres présents à cette démarche résolurent de placer sur la tombe de Delvaux, avec l'autorisation de sa famille, une pierre où ils feraient graver cette inscription :

24 Février
1778-1878
a Laurent DELVAUX
témoignage de reconnaissance et d'admiration
des Nivellois.

II

Une troisième assemblée générale eut lieu le 20 Mai 1878, où l'on décida de faire aux statuts, quelques modifications, entre autres, celle de fixer une réunion le premier lundi des mois de Février, d'Avril, de Juin, d'Août, d'Octobre et de Décembre.

Le même jour, nous entendîmes pour la première fois, M. l'avocat Timothée Le Bon. Il nous parla des anciens corps des métiers de Nivelles et nous donna une liste de leurs maîtres depuis 1748 jusqu'en 1773.

Sans craindre d'être taxé d'exagération, nous dirons que notre confrère est l'historien de notre ville, le plus érudit. Depuis quarante ans, pendant que M. F. Charlier collectionnait les objets et les débris artistiques, M. T. Le Bon faisait dans les livres et les manuscrits, les recherches les plus ardues sur l'histoire locale; il compulsait les archives du Chapitre, grimoire illisible pour ceux qui ne sont pas initiés; il conservait ou transcrivait avec soin, les cartulaires de plusieurs établissements religieux, les chartes et les autres documents de la commune. Enfin, consacrant tous ses loisirs à ces intéressantes recherches, personne plus que lui n'a applaudi à l'idée de créer une Société Archéologique, dans la capitale du *roman-pays*.

Du mois de Mai jusqu'aujourd'hui, nous ne sommes pas restés inactifs. Favorisés à plusieurs reprises, des éloges du collége échevinal de Nivelles (1), ainsi que d'un subside de 200 fr. destiné à payer la location de notre salle de réunion et du Musée, nous nous sommes adressés à la Députation permanente et à la Province, afin d'obtenir un subside qui nous aidât à publier nos Annales.

Vous connaissez le rapport présenté à ce sujet au conseil provincial par l'honorable M. Van der Linden. Après avoir reconnu *l'utilité de notre but,* il a conclu en disant qu'il

---

(1) M. le Bourgmestre J. de Burlet a dit dans un discours, prononcé en 1877, à la distribution des prix aux élèves de l'Académie de dessin : « L'initiative privée (nous sommes heureux de le constater ici) vient aussi à notre aide, et c'est un grand service rendu à la chose publique que la récente fondation à Nivelles, d'une société archéologique. »

conviendrait d'attendre que la Société pétitionnaire se soit fait connaître, par ses publications et ses travaux.

Déboutés de notre demande, nous n'avons pas considéré cette réponse comme une fin de non-recevoir, nous y avons vu plutôt une espèce de quarantaine qui nous est imposée, quarantaine ou noviciat qui doit stimuler le zèle de tous les sociétaires, le zèle surtout de ceux dont nous attendons encore les mémoires.

Dépourvus donc de tout subside pour publier nos Annales, nous sommes livrés à nos propres ressources. Ces ressources sont assez minimes : de la 1ere année financière, de mars 77 en mars 78, l'excédant est nul ; une somme relativement importante ayant été absorbée par le tirage des diplômes. Quant à l'exercice 1878-79, l'encaisse est de 350 francs, environ. Or, sans parler des dépenses ordinaires à solder, des objets d'art à acquérir, cette somme est insuffisante pour donner une certaine extension à notre premier bulletin et surtout, pour l'enrichir de plans, cartes, gravures, etc. « La reproduction graphique des monuments au moyen de planches, dit un auteur expérimenté, est pour tout livre destiné à faire connaître l'histoire des arts du dessin, un appoint éminemment désirable. Bien mieux que les descriptions, cette reproduction par le crayon fait connaître la marche du développement des arts, le caractère archéologique des époques, le style particulier des maîtres. »

Au moment d'affirmer pour la première fois notre existence aux yeux du public, nous voudrions donc faire les choses de notre mieux. Nous voudrions, tout en nous rendant dignes de nos Sociétés aînées de Namur, de Mons, de Charleroi, mériter comme elles, les subsides de la Province et de l'Etat et assurer ainsi notre avenir.

Aussi, avons-nous l'espoir que dans de telles conjonctures, la ville de Nivelles qui favorise si honorablement les Beaux-arts, les Sociétés musicales et d'autres sociétés d'agrément, nous accordera un subside extraordinaire, dont nous abandonnons le chiffre à son appréciation.

III.

Permettez-moi, enfin, de signaler à votre attention les deux

faits suivants : A l'occasion de l'exhaussement des maisons bâties devant le pignon méridional du haut transept de la Collégiale, la Société, sur la proposition de l'un de ses membres les plus compétents, M. l'ingénieur Lagasse, a envoyé à M. le Ministre des travaux publics, une pétition tendante à obtenir que ce pignon monumental soit compris dans les alignements légaux, et qu'ainsi on ne puisse plus, à l'avenir, y construire d'habitations. Notre demande, renvoyée à l'avis de l'Administration des ponts-et-chaussées, a reçu un accueil favorable. Nous attendons avec confiance, de l'Autorité supérieure, une décision définitive qui permette enfin, de dégager de constructions parasites, ce pignon tant admiré par Didron, le savant auteur des *Annales archéologiques* (1).

L'autre fait est celui-ci : depuis soixante ans que l'Académie de dessin existe en notre ville, on n'y avait jamais enseigné l'architecture qui, du XIe au XVIe siècle, a fait surgir du sol nos plus splendides monuments. Seule, l'architecture classique, comme du reste, dans toutes les académies du royaume, y était en honneur, c'est-à-dire les cinq ordres rajeunis par Vignole, et présentés comme la quintessence de tout ce que l'art ancien a produit de plus beau, depuis deux mille ans. D'après cet enseignement, il fallait considérer comme indigne d'attirer l'attention, cette période de cinq cents ans, avec ses cathédrales, ses beffrois, ses hôtels-de-ville, ses constructions tant civiles que religieuses, qui font encore la gloire de notre pays, et constituent ce que nous appelons, notre *architecture nationale*.

Grâce à la liberté laissée aux académies de dessin de fixer leur programme, grâce à l'influence de la Société archéologique, qui compte dans la Commission administrative de l'Académie de Nivelles, plusieurs membres, l'architecture romane et ogivale a repris, parmi les arts du dessin, la place qu'elle mérite.

Pendant au moins deux ans sur cinq, nos jeunes gens se-

---

(1) Le Comité permanent des Travaux publics, sous la présidence de l'honorable M. Maus, vient d'émettre un avis favorable à la modification demandée. Le Conseil communal de Nivelles a voté ce changement; nous n'attendons plus que l'arrêté royal.

ront initiés à toutes les ressources d'un art si bien approprié à notre climat, à nos mœurs, à nos habitudes, à notre société. Sans même sortir de leur ville natale, ils apprécieront, dans nos monuments et nos anciennes habitations, l'esprit de raisonnement et de logique qui a présidé au développement de l'art ogival (1). En étudiant ces modèles d'après nature, en les touchant du doigt, la science des effets, le sentiment de l'échelle, les moyens d'exécution les plus habiles, le style qui varie suivant les époques, tout cela leur deviendra familier.

L'étude de l'architecture ogivale, nous le savons, rencontre encore des adversaires pleins de préjugés : mais si, avec Viollet-le-Duc, nous regardons cette étude comme utile et pouvant amener peu à peu une heureuse révolution dans l'Art, ce n'est pas, à coup sûr, pour obtenir des œuvres sans originalité, sans style, pour pouvoir reproduire sans choix et comme une forme muette les monuments du moyen-âge, c'est afin que le *principe* qui les a fait élever soit connu et qu'il puisse porter des fruits aujourd'hui, comme il en a produit pendant les XIIe et XIIIe siècles.

Edm. JAMART.

---

(1) Plusieurs plans détaillés sont exposés dans la salle :

1. Une travée du cloître de la Collégiale.
2. Le portail de Samson et une vue latérale du porche.
3. La porte méridionale de la Collégiale.

Nous ferons encore dessiner :

4. Le char de triomphe.
5. La voûte en bardeaux du dortoir du Chapitre.
6. L'armoire en cuivre de la châsse de sainte Gertrude.
7. Deux encadrements de porte. XVIe Siècle.
8. La clôture en bois de la chapelle de Notre-Dame de Hal, à la Collégiale.

DÉCOUVERTES PRÉHISTORIQUES

DANS L'ARRONDISSEMENT DE NIVELLES & SUR SES LIMITES

INTRODUCTION.

Quelles sont, dans notre arrondissement, les localités où l'homme de l'âge de la pierre a laissé quelques traces de son passage?

Bien que cette question n'ait trait qu'à des populations qui ne se révèlent que par des vestiges matériels et dont la tradition ne laissait pas soupçonner l'existence, son objet peut être considéré comme la matière d'une première page de notre histoire nationale.

Cette question a été posée, il y a quelques années, par notre savant compatriote Monsieur Roulez, membre de l'Académie Royale, sans résultat connu. Elle reste donc ouverte et, pour l'avancement de sa solution, nous faisons appel aux personnes de notre arrondissement qui, par leur position et leur instruction, sont le plus à même de nous prêter un concours utile. Nous espérons qu'elles voudront bien fournir les renseignements qu'elles possèdent ou qu'elles pourront recueillir dans leurs localités respectives.

Un mot sur l'âge de la pierre :

On désigne sous le nom de l'âge de la pierre, ces époques lointaines pendant lesquelles l'homme vivait presque à l'état sauvage.

Cet âge de longue durée a été divisé en 3 époques :

Pendant les deux premières, nommées respectivement — *Age du Mammouth — Age du Renne,* l'homme habitait des cavernes situées sur les flancs des vallées qui se sont creusées sous l'action de vastes courants fluviaux ; — telles sont les cavernes de la Lesse, etc, situées à plus de 30 mètres au-dessus des cours d'eau actuels. Dans ces cavernes fouillées et étudiées dans un but scientifique, on a découvert

les restes de Mammouths et de Rennes, des traces de foyers, des cendres, des ossements humains, des os travaillés, des silex taillés, des pointes de dards en bois de renne et des fragments de poterie non cuite, modelée à la main, &c.

Notre arrondissement n'ayant aucune de ces vastes vallées qui se sont creusées sous l'action corrosive de puissants courants d'eau, et sur les escarpements desquelles se trouvent des cavernes qui ont servi d'habitation à l'homme, nous n'avons guère à nous occuper des deux premiers âges de la pierre.

Le troisième âge porte le nom de l'*âge de la pierre polie.*

A cette époque, l'homme a abandonné les souterrains où sa santé était compromise, et est allé habiter les plateaux élevés, où il s'est construit des huttes.

Le trait distinctif de cette époque est non seulement son habitation mais aussi l'industrie perfectionnée du silex. Le travail dont cette pierre a été l'objet est différent de celui des âges précédents.

Fragments de silex polis, couteaux, hâches polies, pointes de flèches à ailerons d'un travail remarquable, etc.

Aucun dépôt géologique ne s'étant formé sur les plateaux élevés depuis que l'homme de la pierre y a construit son habitation, ces objets doivent se trouver à la surface du sol, ou à peu de profondeur, sauf dans le cas de remaniement du terrain. La charrue peut en amener à sa surface.

« En règle générale, dit le D[r] Cloquet, les stations
» néolithiques se trouvent sur des plateaux surélevés formés
» en Belgique par des sables tertiaires ayant 120 à 150
» mètres au-dessus du niveau de la mer. »

Le peu de faits venus à notre connaissance confirment cette règle, qui, comme le dit notre confrère, doivent diriger les amateurs dans leurs recherches. Notre musée possède 3 haches polies, don de Monsieur le Baron Ch. Snoy ; elles ont été trouvées dans le parc du donataire, à 15 centimètres de profondeur, sur un lit de cendre et de charbon.

Dans l'enclos du château de la Bawette, sous Wavre, le fils de M. Lehardy de Beaulieu a trouvé à la surface du sol sablonneux une belle hâche polie.

Le Docteur Cloquet s'occupant depuis plusieurs années de préhistorique, nous avons réclamé son intervention dans la question dont il s'agit, et nous l'avons prié de nous communiquer les découvertes qu'il a pu faire dans ses excursions archéologiques sur divers points de l'arrondissement de Nivelles.

Nous nous empressons de laisser la parole à notre savant confrère de Feluy.

D^r L.

Depuis 1857, époque à laquelle nous avons fait nos premières recherches, nous avons signalé le passage de l'homme de l'époque néolithique (pierre polie) dans un grand nombre de localités de nos environs.

Plusieurs, et des plus importantes, se trouvent sur les confins de l'arrondissement de Nivelles et se prolongent même sur son territoire. C'est par elles que nous allons commencer notre excursion.

Il existe, à Arquennes, un petit bois de sapins, connu de tous les Nivellois sous le nom de Bois de la Garenne. On pourrait citer cet emplacement comme un type d'oppidum celtique (1).

(Nous continuerons à employer le mot celtique comme langage vulgaire; scientifiquement, il ne représente plus l'âge de la pierre, mais l'âge du fer).

Ce plateau, qui domine les environs, est à 135 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il est formé par des sables yprésiens et entouré, d'une part, par des chemins creux et, d'autre part, par des relèvements de terre.

Son sol est aride; il était autrefois inculte; aujourd'hui on y cultive le sapin et même une partie produit des céréales.

Au midi, des sources d'une eau excellente sortent des

---

(1) Notice sur les poteries celtiques et les silex taillés trouvés au Bois de la Garenne (Arquennes). *Annales du Cercle arch. de Mons*, tom. VII, p. 301.

Notice sur des silex taillés. *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, tom. XXII, n° 8 (1866).

flancs de la montagne, et à ses pieds coule, dans un beau vallon, la Samme, rivière poissonneuse qui, à l'époque dont nous allons parler, s'étendait probablement dans toute la largeur de la vallée ; vers le nord, le terrain était alors recouvert de larges forêts dont on retrouve les restes dans les bois de l'Hôpital, du Sépulchre, bois d'Arpes et bois de Nivelles, récemment défriché.

Sa position surélevée et entourée de ravins en rendait l'accès difficile et disposait à la défense ; elle permettait d'établir des signaux avec les sommets voisins, tels que Henripont et bois de la Houssière, Virginal-Samme, Fayt (1), points où nous avons découvert des stations de la même époque. On sait que les sauvages se correspondent ainsi au moyen de grands feux qui indiquent leur arrivée ou leur départ. Tout était donc favorable à leur séjour en ces lieux. Une fontaine donnant une eau pure, une rivière pour la pêche, des forêts pour la chasse, des moyens de défense et de communications avec les peuplades voisines, rien ne manquait pour leur existence et pour leurs moyens de relation.

Le grand nombre d'objets que nous y avons trouvés et que nous y trouvons encore chaque jour, est une preuve qu'elles y ont séjourné longtemps, à moins que différentes peuplades ne se soient successivement remplacées, ce que semblerait prouver certaines différences de taille que nous observons dans leurs outils.

C'est une question que nous sommes en train d'étudier et dont nous ne pouvons nous occuper en ce moment.

Voici l'énumération des principaux objets qui forment l'outillage de ces races nomades :

1° *Armes et outils en pierre.* — En fait d'armes, nous ne rencontrons guère d'instruments propres à cet usage, si ce n'est ce qu'on nomme nucleus, dont la forme et les dimensions nous paraissent plutôt indiquer un projectile, soit pierre de fronde ou de petite catapulte, dans le genre de notre ar-

---

(1) Promenade géo-archéologique aux environs de Feluy.
Voir documents et rapports de la Société arch. de Charleroi, tom. II.
Voir compte-rendu du Congrès international d'anthropologie et d'arch. préhistorique. 6e section. Brux. 1872, page 327.

balètre, dont Boucher de Fultres donne la description.

A l'âge de la pierre, on se servait aussi d'armes en bois dur dont on ne retrouve plus de traces ici ; pas de ces grosses haches brutes comme on trouve à Spiennes et dans tous les environs de Mons, pas de ces grands bouts de lance ni de piques, mais quelques jolis bouts de flèches à ailerons, bien mignons, véritables bijoux, qu'on n'a certainement pas utilisés comme armes; quelques haches polies qui doivent être considérées aussi comme des objets de luxe, et puis des couteaux, des grattoirs, des racloirs, des scies, des forets, des ciseaux, ainsi qu'une quantité de formes dont il est difficile de connaître l'usage, mais dont un certain nombre servaient d'amulettes, d'emblèmes et de signes de convention (monnaie).

Ces peuplades paraissent donc avoir été pacifiques.

2° *Poterie.* — Chaque fois qu'on fait un défrichement, le sol est recouvert de fragments de poteries romaines, car les Romains ont aussi habité ces lieux. Au milieu de ces tessons se trouvent de nombreux débris de poterie celtique dont voici les caractères : pâte grossière, mal liée, travaillée à la main, séchée au soleil, contenant des petits morceaux de pierre, de brique ou d'autres poteries, présentant des traces de feu, soit produites par l'usage, soit qu'elles aient été placées sur un bûcher ou remplies des débris de ce foyer.

Elles ont pour ornements quelques lignes croisées ou des crans faits avec l'ongle ou avec un morceau de bois.

3° *Fragments de meule.* — On en rencontre d'assez nombreux fragments. Une grande partie doit être reportée à l'époque belgo-romaine. Cependant on en a découvert à l'époque de la pierre polie et spécialement dans les cités lacustres de la Suisse; il est donc probable qu'une partie est néolithique ; il y en a dont les meules étaient de dimensions différentes, de roche de différente nature, et aussi offrant différentes tailles.

4° *Polissoirs et pierres à aiguiser.*— On nomme polissoir des blocs de grès sur lesquels on frottait les haches ou autres outils qu'on désirait polir. Ou en a trouvé d'énormes en France. Nous en avons vu au musée de Saint-Germain et dans les galeries anthropologiques, qui avaient environ 1 mètre de

long et 0^m80 de large, avec dix ou douze sillons parallèles et profonds produits par l'usure. Ces pièces sont rares et nous n'en connaissons pas en Belgique.

Beaucoup sont plus petits et ne présentent que de faibles rainures : tels sont ceux que nous trouvons fréquemment au bois de la Garenne ; ils sont en psammite du Condroz ou en grès tertiaire.

Les pierres à aiguiser sont nombreuses et de formes diverses ; plusieurs sont de roches étrangères au pays ; elles sont probablement de l'époque belgo-romaine.

5° *Pierre druidique.* — Nous nommons ainsi un gros bloc aplati en poudingue, dit de Burnott, dont un massif se trouve vis-à-vis de la 34e écluse du canal de Charleroi à Bruxelles.

On l'a retiré du sol, à quelques pieds de profondeur. Cette masse, entièrement impropre aux constructions, ne peut avoir servi que comme pierre dite improprement druidique, comme appui de Dolmen, dont on retrouvera peut-être plus tard les autres parties ; elle a dû présenter de grandes difficultés pour être transportée en ce lieu, par des chemins actuellement encore détestables. — On peut la voir dans mon jardin.

6° *Pierres de foyer.*— Grandes plaques en psammite du Condroz réfractaire, qu'on plaçait en guise de pavement sous le foyer ; elles portent des traces de combustion ; on en a trouvé de semblables à Mesvin, près de Mons, ainsi que dans les grottes des environs de Dinant.

7° *Oligiste.* — Deux morceaux d'oligiste oolithique, trouvés du courant de cette année, présentent beaucoup d'intérêt (ce minerai de fer s'extrait dans les environs de Namur).

L'un, de nature assez dure, a servi de polissoir; il a fait le rôle de l'émeril, pour donner un dernier poli; on y voit des rainures assez profondes.

L'autre, variété tendre, tache fortement les doigts en rouge ; il a probablement servi au tatouage. M. Dupont a trouvé aussi des morceaux d'oligiste dans les cavernes des environs de Dinant. Cet oligiste, dit-il, a été gratté pour en obtenir une poudre fine. Cela se pratique encore chez les

sauvages de l'Amérique du Nord.

8° *Lissoir.* — Les peuplades préhistoriques se couvraient de peaux d'animanx dont ils mangeaient la chair et suçaient la moelle des os. Les coutures de ces vêtements étaient difficiles à amollir ; ils les aplanissaient avec un lissoir ordinairement en merrain (bois de cerf) ; on en trouve beaucoup dans les cités lacustres. — Nous en avons trouvé dernièrement un beau spécimen en pierre. — Nous avons vu le semblable au Trocadéro, à Paris.

9° *Broyeurs.* — Pierres sphériques en grès, d'environ 6 à 7 centimètres de diamètre, offrant des surfaces aplaties par le frottement.

10° *Concasseurs.* — Pierres de mêmes dimensions et de même nature, mais parfaitement sphériques, sans facettes ; elles servaient à écraser les graines ; on a trouvé exactement les mêmes dans les cités lacustres.

11° *Percutteurs.* — Pierres de sable, grès, quartzites, grès lustré de forme irrégulière,plus ou moins arrondies, faciles à tenir en main, avec les bords émoussés par le travail, servant à briser et à tailler le silex. C'était quelquefois un rognon ou un caillou roulé.

12° *Marteaux.* — Nous en possédons quelques-uns en silex qui ressemblent entièrement aux marteaux de nos jours. La tête a 4 à 5 centimètres carrés.

13° *Pilon.* — Nous avons recueilli dernièrement un concasseur qui a entièrement la forme d'un pilon ou bocard; il a 10 centimètres de long et 5 centimètres carrés ; il présente une extrémité brute qui correspond à la main et l'autre arrondie et portant de nombreuses marques d'usure produites par le choc.

Nous avons rencontré le même spécimen au Trocadéro.

On voit, par le nombre et la variété des objets découverts, combien cette station était importante. On pourrait l'appeler *station centrale*, car on trouve une quantité d'autres petites stations dans les environs. Elles s'étendent à l'est jusqu'à Petit-Rœulx, suivent les limites du Brabant, où elles pénètrent de temps en temps, notamment en deçà du bois d'Arpes, près de la belle fontaine, au delà de Deléenere,

près du mont du Berger, et du bois de Petit-Rœulx, jusqu'au hameau de Luxensart.

On nous a donné, l'année dernière, une jolie petite hache polie, d'une forme particulière, trouvée dans ce hameau.

Nous ne doutons pas qu'on ne découvre d'autres objets au bois de Nivelles, surtout à l'endroit où existait une villa belgo-romaine, dont on voit les restes éparpillés sur le sol, à la naissance et à droite du sentier qui conduit de Luxensart vers Taillée-Voie.

Passons maintenant de l'est à l'ouest :

Nous retrouvons des silex taillés, en assez grande quantité, au-dessus de la Carrière-Marchand, au Val-aux-Loups, vis-à-vis de la 30e écluse, dans le parc de la Rocq et sur un plateau qui domine le château féodal.

Il est probable que les eaux qui remplissaient la vallée auront empêché ces peuplades de la traverser, car on perd leurs traces sur l'autre rive. Suivons les hauteurs vers Ronquières et dirigeons-nous vers les ruines de Fauquez. Près de là se trouve un petit coin de terre bien intéressant, trop peu connu des touristes, mais que les amoureux des environs connaissent parfaitement.

Rien de plus poétique, en effet, si l'industrie n'était venue enlever une partie des charmes de ces lieux.

D'abord, un canal creusé dans la vallée a remplacé les méandres de la rivière, et une vaste usine s'est élevée sur ses bords avec les matériaux du vieux château qui a disparu (1).

Les Vandales modernes ont détruit les restes de nos belles abbayes et de nos beaux donjons du moyen-âge, par esprit de lucre et de spéculation. Si des Sociétés archéologiques ne s'étaient formées en Belgique, il ne resterait rien de ces belles ruines qui témoignent, par leur présence, des faits historiques qui seraient peut-être déniés.

Bâtiments informes, bruit des roues et des engrenages, fumée noire et asphyxiante, chiffons infects et dégoûtants, ouvriers grossiers et indiscrets, mêlant leurs voix discordantes au tapage infernal des machines, tout cela prête peu à la poé-

---

(1) Le créateur de cette usine avait acheté les ruines de Fauquez, où il trouva, dit-on, assez de plomb pour payer son acquisition.

sie. Tout en admirant l'intelligence qui dirige tous ces mouvements, nous, archéologues et touristes, cherchons le pittoresque, traversons le petit village de Ronquières dont l'origine est bien ancienne. D'après Chottin, Runkers signifie, en langue teutonique inculte, un Ronceroy.

Suivons le chemin qui le traverse et qui se continue parallèlement au canal jusqu'à l'écluse voisine ; traversons le hameau, continuons à gauche, longeons les murs d'une filature, puis la rivière fortement encaissée, bientôt nous sommes dans un chemin creux ; il ressemble à un chemin gaulois. En effet, voilà du préhistorique : c'est un silex assez gros, un peu allongé, espèce de marteau à deux têtes avec une dépression au centre, servant probablement à l'emmanchure. C'est une véritable massue, le *Kagowais* des Indiens de l'Amérique du Nord. Le chemin devient bientôt rocailleux et difficile à gravir ; reposons-nous à mi-côte ; admirons la belle coupe de roches schisteuses et de nature granitique qui forme une berge abrupte. L'archéologue est aussi géologue ; il doit l'être surtout depuis qu'on a créé la nouvelle science archéo-géologique.

Nous voilà au sommet. Tout à coup un magnifique horizon se déroule devant nous : en face, un petit bois de sapins ; à gauche, le grand bois de la Houssière ; à droite, la vallée de a Samme, couronnée de montagnes de sables ; sur son flanc, à l'angle du grand chemin qui conduit vers Ittre, les ruines de Fauquez.

Mais nous n'avons pas à nous occuper du moyen-âge ; cherchons du préhistorique.

Parcourons d'abord le plateau ; abaissons nos regards vers le sol : une quantité de fragments de roche que le soc de la charrue a détachés , se mêlent à des galets de quartz blanc et de quartzite dont les bords sont émoussés par le roulis ; les eaux du Diluvium ont donc passé par là. Les quartz blancs sont communs dans ces parages; il y en a même de très-gros qui sembleraient être des blocs erratiques.

Quel changement de nature ! Quelle aridité du sol ! Nous sommes au milieu des schistes, des terrains primaires ; nous approchons des terrains plutoniens. Cherchons bien : tout an-

nonce le séjour des races préhistoriques en ces lieux si bien disposés pour leur existence sauvage.

En effet, voici une lame bien tranchante, un beau silex transparent comme de l'obsidienne ; elle est légèrement recourbée, comme certains petits couteaux de poche. Elle nous en indique d'autres. Voilà encore un fragment ; il est informe. Cependant, c'est un produit de l'industrie primitive de l'homme ; il en porte la marque... Quelle est cette marque qui est la véritable signature du préhistorique ? C'est la bulbe de percussion.

Enfin, voici une autre pièce curieuse : c'est une hachette brute en quartzo-phyllade des environs. Cette roche schisteuse est très-ingrate à travailler ; elle ressemble au micaschiste dont nous avons vu des haches provenant des cités lacustres. Autre curiosité : c'est un quartz blanc, taillé en coin (1). Cette forme triangulaire ou en cœur est commune (2).

Nous en avons un grand nombre d'exemplaires en diverses roches. Serait-ce un emblême? Nous sommes tentés de le croire.

Quittons le plateau ; descendons le chemin raviné qui longe les sapins ; la descente est rapide. Bientôt nous rencontrons un sentier qui se glisse dans le bois comme s'il voulait se cacher aux regards des profanes. Arrêtons-nous, une petite chapelle réclame une prière ; c'est Notre-Dame-de-la-Paix !

Suivons le sentier qui descend et qui grimpe à travers les rochers : nous sommes au bois des Roches.

Le bois des Roches est un énorme ravin ; il s'est probablement produit lors de la formation du massif des roches porphyriques de Quenast ; il se sera fait une énorme crevasse à la croute terrestre et, par suite, un effondrement du sol. Une partie des roches fracturées sont restées saillantes et forment des pics d'un côté, tandis que, de l'autre, ce sont des

---

(1) J'ai vu toute une petite collection de même quartz et de même forme dans la vitrine n° 47 de l'exposition anthropologique à Paris.

(2) La figure en cœur n'est pas rare, dit Boucher de Pesthes ; des silex roulés l'acquièrent facilement ; mais il est facile de les distinguer. (*Antiquités celtiques*, page 618).

masses puissantes à demi-disloquées et dont des blocs énormes se sont détachés et se sont fixés sur le flanc du vallon. Ce revers offre une pente assez douce pour pouvoir le gravir en contournant les rochers qui font saillie. Dans le fond coule un ruisseau.

M. le marquis de Sève, qui était le propriétaire, a embelli ces lieux en plantant différentes essences d'arbres verts qui produisent un charmant aspect ; des sentiers grimpent à travers les rocailles et forment d'agréables promenades jusqu'aux points les plus élevés et les plus abruptes.

La mousse, le lierre et la fougère se prêtent pour orner cette nature sauvage, mais charmante.

La première fois qu'on parcourt ces lieux, on croirait se trouver au milieu de ces monuments druidiques si communs en Bretagne.

Ici, un énorme bloc surplombe et semble près de glisser dans le ravin ; il peut servir de refuge en temps d'orage ; il aura sans doute abrité bien des gens depuis l'époque dont nous nous occupons. — Nous-mêmes, nous nous sommes réfugiés sous son toit protecteur. Il ressemble à ce qu'on nomme *pierre tremblante*.

Là, c'est un énorme cube dressé sur des quartiers de rocs, qui le maintiennent en équilibre comme un véritable *menhir*.

Plus loin, çà et là, des tables de pierre offrent l'aspect de *Dolmens*.

Cependant tout cela est le jeu de la nature, c'est l'effet d'un cataclysme ; c'est le produit du soulèvement et de la rupture de ces roches qui étaient horizontales et qui sont devenues verticales.

Mais ce pays, si riant aujourd'hui, présentait autrefois un aspect bien sauvage.

Au lieu de ces arbres résineux qui donnent de si beaux reflets, de ce filet d'eau qui coule en murmurant sa petite chanson, de ces petits oiseaux qui fredonnent leurs joyeux refrains, c'était une affreuse solitude, où le torrent roulait avec fracas des quartiers de rocs, où les bêtes fauves faisaient entendre leurs affreux hurlements, pendant que l'aigle, perché au sommet des pointes granitiques, attendait sa proie.

Là peut-être trouvera-t-on un jour les traces de l'homme anti-diluvien, de l'homme du Mamouth, de l'ours des cavernes, du Troglodyte. Ce qui est certain, c'est que ces animaux vivaient dans la vallée : le squelette d'un éléphant fossile a été trouvé à Feluy, en creusant le canal au quai de la 28e écluse. Nous en possédons deux molaires et un fragment de défense. Il est probable que, sur ces tables de pierre, les prêtres de ces races celtiques, qui recherchaient les lieux les plus déserts, l'ombre et le silence des forêts pour leurs sacrifices sanglants, auront égorgé des victimes humaines pour apaiser la colère des dieux lors des ouragans épouvantables qui soufflaient à travers les forêts vierges et qui jetaient partout l'épouvante.

Malheureusement, il est difficile de faire des recherches à travers les rocailles et les racines qui s'enchevêtrent dans le sol.

Si nous nous reportons au moyen-âge, tout change de face. C'est l'âge des troubadours et des preux chevaliers... Pas d'usine ni de fumée noire ; pas de tapage infernal ; pas de canal !

Là, bâti sur un banc de schiste, un château flanqué de tours était habité par un riche et puissant seigneur qui donnait des fêtes brillantes ; ses belles châtelaines venaient se promener avec leurs damoiseaux à l'ombre des charmilles, et passaient, comme des fées, à travers ces masses granitiques.

Ou bien, c'étaient les nobles chanoinesses de Nivelles qui venaient se distraire par des jeux innocents inventés à la cour de Louis XIV.

Quittons ces lieux trop enchanteurs, — traversons la prairie qu'on nomme le *Pré-des-Dames ;* c'est là qu'elles venaient chaque année tirer l'oiseau à la perche.

Qu'on nous pardonne ces digressions ; le terrain que nous parcourons est si aride qu'il faut bien y semer quelques fleurs au milieu des silex.

Dirigeons-nous maintenant vers Virginal ; ce petit village s'étale sur un point très-élevé, d'où l'on jouit d'un beau panorama ; on voit distinctement le fameux tumulus de Waterloo.

Un peu au-delà du cimetière, au milieu des champs, au point le plus culminant, s'élève une petite chapelle. Ne serait-ce pas l'emplacement d'un temple romain? Nous le croyons. C'était l'habitude des premiers chrétiens d'élever un temple au vrai Dieu, là où se trouvaient des idoles qu'ils renversaient. Une statuette en bronze (1) représentant Mercure a été trouvée en cet endroit; cela vient confirmer nos suppositions. Le sol est encore recouvert de débris de poteries (2).

Laissons ces tessons d'un âge trop récent. Cherchons à lire dans la nuit des temps; voyons si nous ne découvrirons pas quelques lueurs au milieu de ces épaisses ténèbres.

Virginal doit avoir aussi son préhistorique. Sa situation près du bois des Roches, qui fait partie de son territoire et du bois de la Houssière, où nous avons découvert, il y a quelques années, une station celtique aussi importante que celle du bois de la Garenne ; le nom de *Bruyère* donné à une partie de son sol, tout prouve que ces lieux ont été parcourus par des races primitives. En effet, voici un magnifique grattoir circulaire, bien taillé et recouvert d'une patine blanche et brillante comme le plus bel émail. Nous avons trouvé d'autres silex taillés. C'est une localité à revoir. Nous avons circonscrit les différents points où l'arrondissement de Nivelles est en contact avec le Hainaut. Revenons vers son chef-lieu.

La ville de Nivelles est très-ancienne. Parmi les différentes éthymologies qu'on a présentées, M. Bigarne, archéologue français, trouve, dans son ancien nom de Niella, inscrit dans une charte de 870, le nom de la troisième personne de la Trinité gauloise, d'où il conclut qu'elle était habitée à une époque très-reculée, longtemps avant l'époque romaine.

Il n'y a pas le moindre doute que son territoire n'ait été aussi le séjour des peuplades préhistoriques.

Le voisinage du bois de la Garenne, centre important, et des découvertes faites sur son territoire et dans ses environs

---

(1) Voir notice publiée par M. Roulez sur les antiquités de Virginal, qui lui avaient été données par le capitaine en retraite Roland.

(2) Voir *la Province du Brabant sous l'Empire romain*, par Galesloot. Brux. 1859, pag. 66.
Voir *Histoire de Virginal*, par l'abbé Stroobant.

le prouvent suffisamment. Nous avons trouvé, dans le grand chemin, véritable type du chemin gaulois, qui conduit vers Luxensart, une de ces boules en silex qui servaient à concasser les graines. Certaines personnes broyent encore leur graine de moutarde de cette manière avec un boulet de canon.

Mais voyons une localité très-curieuse signalée par M. Bigarne.

« La trace la plus évidente, dit-il, du culte rendu par les Nivellois à « Bel-Soleil, principe de la fécondation, est l'es-
» pèce de pèlerinage que l'on fait encore à la chapelle Saint-
» Pierre, à Broquettes ; cette superstition, qui a résisté à
» toutes les tentatives du clergé et des moralistes, cet usage
» gaulois qui a traversé quinze siècles sans être détruit par
» les changements politiques et religieux, est certainement
» une preuve des profondes racines jetées dans le sol du pays
» nervien (1). »

Nous trouvons, en effet, aux abords de cette chapelle, un silex retaillé sur une ancienne patine ; cas assez rare et qui prouve que cette localité avait été habitée bien longtemps avant l'époque gauloise. Des recherches dirigées vers Ittre amèneraient, sans aucuns doutes, d'heureux résultats.

Cet auteur cite un certain nombre de localités dont les noms font présumer des autels élevés à ces trois divinités gauloises, Bel, Isis et Ana.

Bel ou *Bal*, l'Apollon des Latins, le soleil, principe mâle et fécondateur par excellence.

Isis, dont le culte très-ancien a été importé par les Phéniciens, la plus ancienne déesse égyptienne, déesse de la culture, symbole du travail terrestre, principe femelle fécondé par le soleil, terre qui produit chaque année et qui, chaque année, redevient vierge.

Elle a acquis beaucoup de célébrité dans les Gaules, où les vestiges remémoratifs ne sont pas rares.

---

(1) Feuilleton publié dans le n° 145, année 1868, de l'*Organe de Nivelles*, par M. Bigarne de Beaune, membre de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or et de la Société archéologique internationale.

Elle était adorée conjointement avec le dieu Pan, au mont Panisel, près de Mons (1).

On en rencontre souvent des statuettes en Belgique.

Ana ou *Ania*, autre divinité phénicienne dont on a trouvé un autel votif, en pierre de sable (grès), dans l'île de Welcheren, au pied des dunes, près de Dombourg, qu'on peut voir au Musée de la Porte-de-Hal, à Bruxelles (2).

Les Latins en ont fait leur Dea Ana, Diana, qui était, chez les Gaulois, la divinité consacrée à l'eau, à la mer, aux rivières.

Voilà donc la chaleur, la terre et l'eau, agents de végétation, appelés à concourir ensemble aux évolutions du globe.

Parcourons maintenant quelques localités voisines.

Nous trouvons, à Baulers, un petit silex taillé sur le remblai du chemin de fer, près du viaduc ; il en indique d'autres dans les environs.

On a trouvé des objets romains en cet endroit, ainsi que de la tourbe contenant une quantité considérable d'ossements d'animaux; ceux que nous avons pu voir étaient des animaux domestiques.

Passons à Lillois; suivons un sentier qui conduit vers Ophain. Sur un plateau, marqué au cadastre sous le nom de : *Aux Belles pierres*, nous recueillons des silex bien taillés.

Voici d'abord une jolie hachette en partie polie; sa forme, légèrement recourbée, avec une dépression vers le centre, prête à l'emmanchure; elle est en silex de Spiennes. Puis ce sont des couteaux à coupe trapèzoïdale, des outils divers qui suffisent à eux seuls pour indiquer une station celtique (3).

Le nom de *Belles pierres* n'aurait-il pas été donné à cause de la découverte de haches polies faite anciennement, qui sont certainement les plus belles pierres qu'on puisse y trouver, car le terrain ne contient que des pierres de marne.

Notre honorable Président parle de trois haches polies

---

(1) *Histoire monumentale des Gaules*, par Lambiez, pag. 164.

(2) Voir Musée de la Porte-de-Hal, à Bruxelles. *Catalogue* de Théodore Juste, page 160.

(3) Voir *Documents et rapports de la Société paléonthologique et raehéologique de Charleroi*, tom. VIII, 1877, pag. 469.

trouvées à 15 centimètres de profondeur, sur un lit de cendres, dans le parc de M. le baron Snoy, à Braine-le-Château. Quand le temps nous le permettra, nous visiterons cette localité où se trouvent aussi de beaux tumulus.

Dirigeons-nous vers le mont des Bergers, restes probables d'une ancienue tombe; suivons le grand chemin qui conduit à Braine-l'Alleud. Nous avons ramassé un jour, dans ce chemin, au milieu des cailloux roulés qui abondent, un silex taillé d'une forme assez remarquable; il forme un véritable rognon; il présente une encoche au milieu, produite par l'usure. C'est un grattoir dont nous avons trouvé exactement le même spécimen à Horrues, au-delà de Soignies.

C'est par cette similitude de formes que l'on doit procéder quand on est dans le doute, surtout quand elles ne sont pas ordinaires.

Un premier objet qu'on trouve paraît être d'une forme due au hazard; on attend la découverte d'un second, puis d'un troisième; les présomptions se changent alors insensiblement en conviction, au bout d'une certaine quantité, tous les mêmes, on arrive à une certitude.

Nous voilà à Braine-l'Alleud, notre pays natal.

Nous avons déjà beaucoup cherché et fort peu trouvé. Cependant, M. Bigarne cite, au lieu dit *Colorum* (colline d'Orus), un tumulus et une source à côté d'une ancienne chaussée. On y a également trouvé une hache polie.

Les monuments bruts élevés par les prêtres gaulois ont été détruits; les chemins anciens ont disparu, mais les lieux où ils existaient ont conservé leur souvenir. Braine a une ferme appelée Mol (maison paternelle) et un hameau nommé Sart-Molin, dont le nom de môle resté dans la langue indique la place d'une chaussée (1).

Etant à Braine-l'Alleud, la curiosité nous attire vers le fameux champ de bataille de Waterloo; peut-être trouverons-nous quelques petits souvenirs pour notre Musée: le moment est favorable; le terrain a été battu par une pluie diluvienne.

---

(1) *Organe de Nivelles*, n° 145, 1868. Un grand chemin creux passe, en effet, près de la ferme et se rend au hameau de l'Estraye, *via Strata*. Par abrvéiation *Strata*, *Straye* ou *Stree*.

Cherchons... Rien! pas le moindre morceau de métal. Revenons vers Hougoumont, dont les ruines font toujours impression au souvenir des terribles luttes dont elles ont été les témoins. Voici un terrain sablonneux, aride; parcourons-le; peut-être là, où les souvenirs de soixante ans ont disparu, trouverons-nous des souvenirs de plus de 6,000 ans.

En effet, voici un petit bout de flèche, ou pointe de fées, comme on disait jadis, puis voilà un couteau, un bon grattoir avec retailles; enfin, quelques éclats qui, à eux seuls, suffisent pour indiquer le passage de l'homme préhistorique.

Là-bas est le bois du Caillou; il y a aussi la ferme du Caillou à Baulers. Ces noms indiquent l'existence de pierres druidiques, menhir ou dolmen, qu'on aura détruits pour servir de matériaux.

Nous voilà maintenant devant un hameau composé de fermes et de quelques maisons. C'est Promelles (Vieux-Genappe).

On a trouvé des haches polies dans les environs.

Allons rejoindre la vallée de la Dyle, qui prend sa source à Thines (1).

Passons à Genappe, où nous voyons à peine quelques restes de son château de Lothier.

Arrêtons-nous un instant dans une petite commune voisine. C'est Ways-la-Hutte; c'est un nom évidemment gaulois.

Sur le bord de la rivière se trouve une jolie chapelle qui nous rappelle bien des souvenirs de famille. Presqu'en face se trouve une ancienne carrière de pierres schisteuses; à gauche, un grand chemin montueux; à droite, un beau vallon où coule la Dyle sur un lit de schiste.

Au-dessus d'un rocher coupé presque verticalement à coups de mines, se trouve un vaste plateau; ce plateau est admirablement situé pour défendre l'entrée de cette espèce de gorge qui se continue vers Thy.

Parcourons-le. Nous trouverons d'abord une quantité innombrable de tessons et de fragments de tuiles de l'époque

---

(1) M. Bigarne parle de la grosse borne de Thines. Serait-ce un menhir?

romaine. Si nous cherchons avec attention, nous recueillerons des petits cubes de mosaïque en quantité considérable. Il y avait donc là un grand établissement. J'y attire spécialement l'attention de la Société, car aucunes fouilles n'ont été faites.

Mais, au milieu de ces débris, nous trouvons aussi du préhistorique. Quelques petits silex, bien caractéristiques, nous révèlent les traces des populations nomades de l'âge de la pierre polie.

Suivons-les plus loin ; nous les retrouvons encore près de Wavre, près du château de la Bawette ; là nous trouvons un couteau-grattoir et un outil à perforer, deux beaux échantillons dignes d'un musée.

Le propriétaire, notre ami, M. Le Hardy de Beaulieu, nous a dit que son fils avait aussi trouvé une belle hache polie dans son parc.

Le vieux château est bâti sur le haut du plateau formé de sables bruxelliens ; il domine la vallée qui, au-delà de Wavre, étale largement son beau tapis de verdure.

Enfin, nous avons rencontré quelques silex taillés sur les hauteurs de Gastuche. Le temps ne nous a pas permis d'explorer assez minutieusement ces localités. Nous nous proposons d'y retourner au printemps prochain, et d'étendre nos recherches jusqu'à Louvain (1).

Voilà où se bornent actuellement nos découvertes dans l'arrondissement de Nivelles. (2) Nous n'avons fait que l'effleurer, et cependant combien n'avons-nous pas déjà rencontré de matériaux pour servir à l'étude de l'histoire primitive de l'homme.

Feluy, 12 décembre 1878.

Dr N. CLOQUET.

---

(1) J'ai visité dernièrement les montagnes de Kessel-loo, au-delà de Louvain, et j'ai trouvé quelques silex ; ils sont rares, mais il en existe. Je possède même un joli bout de flèche à pédoncules et à ailerons, bien festonné, trouvé dans les environs.

(2) Depuis la lecture de cette notice, nous avons visité, accompagné de notre honorable Président, un cimetière celtique (âge du fer) extrêmement important, à Court-St-Etienne. Nous y avons trouvé aussi quelques beaux silex taillés. Ce sera le sujet d'un nouveau travail sur cette époque qui fait pour ainsi dire suite à l'âge de la pierre, en Belgique ; car l'âge du bronze y est fort peu représenté. N. C.

NIVELLES.

Son origine, son ancienne splendeur et les causes de sa décadence.

D'après la réunion de tous les documents, l'on peut tenir pour certain que l'origine de la ville de Nivelles, si pas comme ville au moins comme bourg ou lieu habité, remonte à une haute antiquité.

Il est certain qne Nivelles doit son existence à Sainte Gertrude et à Iduberge, sa mère, veuve de Pepin de Landen, qui s'y retira après la mort de ce dernier, qu'elles réunirent autour d'elles des jeunes personnes des principales familles qui avaient embrassé la religion nouvelle.

Sainte Gertrude était très riche, elle possédait de nombreuses propriétés en Belgique, en Hollande et dans les provinces Rhénanes. La charité qui la caractérisait attira autour de sa maison convertie en monastère, beaucoup de nécessiteux qui y trouvaient secours et assistance.

On s'est souvent demandé quelle était la signification du mot Nivelles. On peut dire que ce canton était habité par les Nerviens, l'un des peuples les plus belliqueux de la Gaule Belgique. Nivelles, paraît-il, était la résidence des principaux chefs de cette nation au temps des guerres de César dans ce pays, 50 ans environ avant la naissance de Jésus-Christ (*Mémoire sur les campagnes de César dans la Belgique*, publié par Roulez en 1833); on peut, par suite, conjecturer que le mot Nivelles tire son étymologie des mots *Nerviorum vicus* ou *villa*. On sait en effet que les lettres E et I s'échangent assez souvent. Cette opinion n'est pas celle qui paraît la moins probable.

L'antiquité de Nivelles résulte d'ailleurs des nombreux changements que le sol a subis depuis un grand nombre de siècles; on trouve des chemins pavés à une assez grande

profondeur, on trouve des souches d'arbres à quarante pieds environ du sol actuel. On fit construire un puits de 18 pieds de profondeur dans l'ancien local des arbalétriers, et l'on trouva à cette profondeur un ancien soulier de cuir. Que l'on ajoute à ces faits que l'église actuelle de Sainte Gertrude a été construite en 1049, sur l'emplacement d'une ancienne construction dont les fondations ont été découvertes lors des travaux de restauration de l'église, il y a environ vingt ans.

Le bâtiment occupé par le tribunal, partie de l'hôtel abbatial, s'étendait ci-devant jusqu'à l'endroit où se trouve un agneau uimbé incrusté dans le mur de l'église. Pour en dégager le frontispice, on démolit une partie de cet hôtel, et dans les fondations de la partie abandonnée à la voie publique, on découvrit un chapiteau en pierre de grande dimension et qui avait dû appartenir autrefois à une construction élégante. Ce chapiteau doit se trouver aujourd'hui dans une remise de la ville. Tout cela indique que notre ville est bien ancienne.

Nivelles était autrefois un lieu presqu'entièrement couvert de forêts qui furent insensiblement défrichées dans les siècles suivants et notamment par Sainte Gertrude elle-même, ce que nous font connaître les diplômes des empereurs, et notamment le diplôme de l'empereur Henri III de l'an 1040, où il dit : *Nec erat sanctissimæ Gertrudis ibidem requiescantis locus quamvis ipsum locum propriis excoluerit manibus* (1).

Les auteurs ont donné au lieu dont nous nous occupons les noms de *Nivigelles*, *Nivigella*, *Niviales*, *Nivigela*, *Nivialum*, aujourd'hui Nivelles, *Nivellæ* (2). Ces différents noms ne lui ont pas été donnés par succession de temps, mais indistinctement et au gré des écrivains qui s'exprimaient tantôt d'une manière et tantôt d'une autre. L'auteur contemporain de Sainte Gertrude nommait déjà Nivelles *Nivella*, le lieu où le monastère était établi, et de ce mot il en formait deux : *Nivellensis*, *Nivalensis*. L'on trouve la même chose

---

(1) Miroeus. — *Opera diplomatica.* — T. 1. p. 660.
(2) Nivialcha se trouve gravé sur des monnaies mérovingiennes frappées à Nivelles.

dans un diplôme de l'empereur Zwentiboldt, de 897, où il se sert d'abord du mot *Nivellensis* et deux lignes plus bas du mot *Nivialensis* (1).

Gramaye, dans son histoire du wallon Brabant, imprimée en 1606, parle de l'étymologie du mot Nivelles. Il suppose que les Romains s'étant joints aux Francs dans la crainte des barbares, auront abandonné leurs villes pour se retirer dans l'intérieur des forêts dont ce pays était alors couvert, et où ils auraient construit un château pour leur défense, auquel ils auraient donné le nom de *Nieu* qui signifie nouveau et de *Selle* qui signifie forteresse, mais c'est là une conjecture, et Gramaye lui-même a soin de nous dire qu'il n'a vu nulle part cette étymologie.

Nivelles a fait partie du Brabant qui n'a pas toujours porté le titre de duché.

Les ducs de Lorraine étant, selon les auteurs, en possession du Brabant, ont obtenu de l'empereur qu'il fût érigé en duché. La plnpart des écrivains regardent Pepin de Landen comme premier duc de Brabant, mais Fisen, dans son éloge des saints de l'église de Liége, dit qu'il ne faut guère ajouter foi à ceux qui veulent que Pepin ait été duc de Brabant, et il est d'accord sur ce point avec Juste-Lipse et Stockmans. *De Jure devolutionis*. On lit cependant dans les annales de Metz en parlant de Pepin de Landen : *Qui populum inter carboniam Sylvam et Mosam fluvium et usque ad frisonnam fines vastis limitatibus habitantem justis legibus gubernabat.*

Il paraît que cette partie des Pays-Bas ne fut érigée en duché que postérieurement, et que du temps de Pepin les hautes fonctions qu'il remplissait n'étaient point héréditaires. Les ducs de Brabant ont quelquefois prêté serment à la ville de Nivelles. Gramaye en cite plusieurs issus du sang de Bourgogne qu'il dit l'avoir prêté. Ce sont Antoine en 1406, Jean en 1418, Philippe en 1427, Charles en 1468 et Philippe en 1496.

La formule de ce serment se trouve encore aujourd'ui dans

---

(2) Miroeus. — *Donationes Belgieæ*. Libri II, p. 389.

les archives de l'hôtel de ville, écrite dans un registre en parchemin.

Malgré l'opinion de Diveus et de Borlandus, il est très douteux que Nivelles ait jamais constitué un comté. Nivelles a toujours été de la juridiction de l'église ou de l'abbesse du lieu; or, ceux qui étaient soumis à l'église ne l'étaient point à des comtes, puisque vu leurs immunités, les ecclésiastiques exerçaient eux-mêmes dans leur territoire le gouvernement civil et militaire, et qu'il était défendu à tous officiers du Roi d'exercer sur ces biens aucune juridiction.

Des écrivains et entre autres Gramaye ont reconnu cette juridiction ecclésiastique à l'église de Nivelles. Il remarque qu'anciennement les ducs de Brabant ne pouvaient pas, en temps de guerre, faire sonner le tocsin à Nivelles, ni y lever des soldats sans la permission de l'abbesse; qu'ils ne pouvaient non plus, sans la même permission, y lever des impôts. S'il y avait eu un comte de Nivelles, ils en auraient eu certainement le droit. On remarque que dans le diplôme de l'empereur Henri III de l'an 1040, il est dit qu'il n'y aura à Nivelles aucun avoué ou comte autre que celui que l'abbesse aura elle-même choisi : *Non sit ibidem advocatus vel comes, nisi quem abbatissa elegerit*; que dans le diplôme du même empereur de l'an 1041, il est dit également que le comte ou avoué ne pourra exercer aucun pouvoir sans y être requis par l'abbesse; que dans un diplôme du pape Léon IX, de l'an 1048, il est encore dit, comme dans celui d'Henri III, qu'il n'y aura ni comte ni avoué autre que celui que l'abbesse aura choisi : *Ne vel comes vel advocatus alter erit quem abbatissa elegerit nec quid acquirat ibi plantum vel aliquod judicium*, *nisi invitatus per abbatissam vel abbatissæ prepositum.*

Il est étonnant que l'on ait tant parlé des comtes de Nivelles, si en réalité il n'en avait pas existé; il paraît cependant que les comtes dont il est fait mention si souvent, n'étaient autres que les comtes de Louvain, qui étaient les avoués, c'est-à-dire les protecteurs et les défenseurs en titre de l'église de Nivelles. Le diplôme de l'empereur ne dit pas qu'il n'y aura ni comte ou avoué que celui que l'abesse aura choisi, mais aucun comte ou avoué *advocatus vel comes*, deux

qualités qui se trouvaient réunies dans la même personne.

L'on voit que le nom de comte toujours réuni à celui d'avoué n'exprime pas un véritable comte, puis qu'il n'avait pas la juridiction du lieu, qu'il n'exerçait cet emploi qu'autant que cela convenait à l'abbesse, et puisqu'il ne pouvait tenir aucun plaid ni jugement qu'avec le consentement de l'abbesse et toujours lorsqu'il y était invité par elle. Cela résulte des termes bien précis qui précèdent. L'existence du comte de Nivelles n'est nullement établie, le contraire résulte à l'évidence du diplôme de l'empereur Henri III de l'an 1040, où nous lisons : *Reddimus... pro anima genitoris nostri Conrardi ipsum burgum vel villam Nivellam cum mercato, toleneo, moneta, maseria, terris cultis et incultis*, *etc.*

Si l'empereur rend à l'abbesse le bourg ou ville de Nivelles avec le droit de marché, des impôts, des monnaies, le droit de fortifier et d'entretenir les fortifications du bourg, attributs de la souveraineté, il paraît hors de doute que dans ce temps-là il n'y avait ni comte ni prince auquel Nivelles fût soumis, et qu'il dépendait uniquement de l'abbesse.

Dans ces temps reculés, les évêques et les abbés exerçaient par eux-mêmes le gouvernement militaire ; il n'est donc pas étonnant qu'ils aient été chargés du soin de veiller à la sûreté des places fortes. L'abbesse de Nivelles avait, paraît-il, sa milice comme tous les autres évêques et abbés, ce qui résulte du diplôme de l'empereur Henri III de 1041, où nous lisons : *ad tria generalia placita veniat non alter quem ipse advocatus vel muncius talis quem elegerit abbatissa in suis militibus.* Les abbesses ont aussi fait usage du droit de battre monnaie, car il existe encore aujourd'hui une pièce de monnaie battue à Nivelles et dont l'une des faces représente le frontispice de l'église de Sainte Gertrude (1).

La ville de Nivelles était autrefois d'une étendue beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui, elle comprenait notamment la montagne S[t] Roch, où, dit-on, se trouvaient deux mille béguines. Son circuit partait de la porte de Soignies ou caudesse rue, traversait le terrain occupé par les ateliers de

(1) Nous espérons que M. Piot, membre de l'Académie, voudra bien nous donner un jour, des renseignements sur l'usage de ce droit.

construction, passait contre la maison ou métairie appartenant aux orphelins, suivait le chemin qui, de la Montagne S[t] Roch, se dirige à la ferme de Sotriamont, chemin qui porte encore de nos jours le nom d'ancien fossé de la ville. De là, l'ancienne fortification allait rejoindre la chaussée de Bruxelles et enfin comprenait le terrain jusqu'aux maisons dites de S[t] François. Ces fortifications primitives ne consistaient qu'en un relevé de terre surmonté d'une palissade en bois. Comme elles n'étaient pas de nature à protéger Nivelles contre l'invasion des barbares, en l'an 1200 l'empereur Frédéric II et le duc de Lothier autorisèrent la construction de murs et de fossés entourant la ville. Depuis la porte de Soignies jusqu'à la porte de Namur, ce fossé était rempli d'eau et constituait de véritables étangs qui ne furent supprimés et remblayés qu'en 1818, avec les terres et débris provenant des remparts. La ville a été réduite à une enceinte d'une contenance de 35 bonniers seulement, parce que les ressources de la ville ne permettaient point de construire une enceinte plus considérable et comprenant toute la ville.

Sept portes permettaient l'entrée de la ville, savoir : 1° la porte de Mons, qui se nommait porte Montoise; 2° la porte de Soignies, qui s'appelait porte de la Caudesse-Rue, de la rue Chaude, c'est-à-dire de la rue des prostituées qui habitaient cette rue; 3° la porte Sainte-Anne ou de Hal, qui s'appelait la porte Delval, c'est-à-dire de la Vallée; 4° la porte de Bruxelles, qui se nommait porte de la Neuve-Rue, nom de la seigneurie située à l'extérieur de cette porte et qui appartenait en dernier lieu à la famille De Wemmel; 5° la porte de Namur se nommait porte Beliane, dont nous ne connaissons pas la signification; 6° la porte Saint-Georges se nommait la porte Charnière. Ce nom provient de ce que, lors de la peste de 1400 et quelques années, l'on a enterré les personnes mortes de la peste près de cette porte, à l'intérieur de la ville. Par suite, cette porte a été murée et n'a été ouverte que lors de la démolition des remparts en 1818; 7° la septième entrée de la ville était la porte de Charleroi, qui se nommait porte Delsaux, sans doute du nom de la ferme où conduit cette rue. Cette porte était d'une belle construction et ressemblait

à la porte de Hal, à Bruxelles. Elle ne fut démolie qu'en 1818 et datait de 1400 et quelques années.

Les remparts de la ville étaient, en outre, garnis, surtout dans la partie la plus élevée de la ville, de tours qui devaient compléter sa défense contre les attaques de l'extérieur.

Les remparts, depuis la porte de Soignies jusqu'à la porte de Mons et même jusqu'à la porte de Charleroi, étaient construits en pierre dite caolin, extraite, pensons-nous, dans le voisinage du hameau dit la Bonne; les autres étaient construits en pierre de marne extraite dans les environs. Avant 1818, il n'existait point de boulevard ou chemin entourant entièrement la ville de tous côtés; ce n'est qu'à cette époque que fut construit le boulevard qui mène de la porte de Mons à celle de Charleroi.

Dans le douzième siècle, la ville de Nivelles avait acquis une assez grande importance, par suite de son industrie et de la fabrication de batistes, qui s'y confectionnaient. En 1231, la population s'était tellement augmentée, que Jean, évêque de Liége, dans le diocèse duquel était alors Nivelles, à la demande du Chapitre, se vit forcé d'y ériger dix nouvelles paroisses, tandis que jusqu'à cette époque il n'en avait existé qu'une seule, sous le nom de Notre-Dame. C'est sur son emplacement que fut construite la maison de M. Dubois-Jasme.

Ces nouvelles paroisses étaient :

1° Saint Jacques, située rue de Mons, entre la statue de St Jacques et la maison de M. Mercier;

2° Saint André, rue St André, là où se trouve actuellement la maison de M. Dehennault;

3° Saint Nicolas, qui existe encore aujourd'hui, sur l'emplacement du marché au bois;

4° Saint Jean, rue de Namur, au coin de la rue de l'évêché;

5° Saint Sépulchre, faubourg de Namur, et existant encore aujourd'hui;

6° Saint Maurice, rue de Charleroi, près de la fontaine qui s'y trouve près de l'ancien couvent des Récollets;

7° Saint Georges, rue de la Magdeleine;

8° Gotail, hors la porte de Namur;

9° Saint Cyr, faubourg de Ste Anne;

10° L'église de Thines, qui faisait à cette époque partie de la ville de Nivelles.

Quoique l'on ait établi dix nouvelles paroisses, on ne peut croire que l'on ait construit dix nouvelles églises qui y furent attachées ; ces églises existaient déjà auparavant, elles furent seulement converties en églises paroissiales. Les prêtres auxquels les nouvelles cures furent conférées, durent jurer de conserver les libertés et les droits de l'église mère ; si celle-ci venait à cesser les offices divins, les autres devaient suivre son exemple dès qu'elles en étaient requises. Les pasteurs des nouvelles paroisses furent obligés d'assister, chaque année, à la messe de l'église Notre-Dame, le jour de la Dédicace, et de lui payer en outre un cens de 12 deniers monnaie de Louvain, afin qu'ils sachent et n'oublient pas qu'ils tiraient leur origine de cette église primitive. Il fut prescrit en outre que le matin comme le soir, les cloches des nouvelles églises ne pourraient être mises en branle qu'après que l'église mère en aurait donné le signal.

L'église de Nivelles eut beaucoup à souffrir pendant le 13e siècle ; ses biens étaient convoités non seulement par les particuliers qui cherchaient à s'en emparer, mais ceux-là mêmes qui, par leur charge, devaient les faire respecter et en faire jouir l'église, furent les premiers à violer ses droits et priviléges. Le bailly et les autres officiers du duc de Brabant commettaient mille vexations contre l'église de Ste Gertrude. Ils disposaient des seigneuries qui étaient sa légitime propriété, conféraient des cures dont la collation appartenait au Chapitre, s'emparaient des biens de l'église et en disposaient à leur gré. Les usurpateurs furent excommuniés et les reliques de Ste Gertrude furent exposées par terre en signe d'humiliation, à cause des crimes commis envers son église.

Le Chapitre réclama près du duc de Brabant contre toutes ces usurpations, et ses réclamations furent si pressantes et appuyées de tant d'autorités, qu'il se vit enfin forcé d'y mettre un terme, de rendre justice à l'église et d'ordonner la prompte réparation du préjudice causé, par lettres du mois de janvier 1253.

A toutes ces perturbations succédèrent quelques années

de calme et de tranquillité pour l'église ; cependant l'esprit de liberté et d'indépendance se développait chaque jour de plus en plus et de nouvelles molestations et de nouveaux troubles étaient à redouter. Nivelles fit alliance avec Bruxelles et s'engagea, dans le cas où l'étendue du Duché ou les droits du Souverain seraient amoindris, de prévenir le duc qu'il pouvait compter sur son aide, et à protester jusqu'à réparation contre ces usurpations qui devaient être considérées comme torts particuliers à toutes les villes du Brabant (*Histoire de Bruxelles*. T I, p. 66). Toutes les villes du Brabant et toutes les communautés souscrivirent aux patentes du duc Henri. La ville de Nivelles cependant ne suivit pas leur exemple ; le gouvernement de leur abbesse était trop doux et trop sage pour l'abandonner, et elle refusa d'y souscrire. Les habitants de Nivelles ne persistèrent cependant pas longtemps dans le même sentiment : poussés par les agitateurs et oubliant la douceur avec laquelle l'abbesse les gouvernait, ils voulurent, en 1263, se soustraire à son autorité et entreprirent de se gouverner eux-mêmes. Ils composèrent un conseil d'administration, destituèrent les justiciers établis par l'abbesse, se créèrent un nouveau sceau, firent construire une prison nouvelle, confectionnèrent de nouveaux statuts, comminèrent la peine de mort et de confiscation de leurs biens contre ceux qui y contreviendraient, destituèrent les mayeur et échevins établis par l'abbesse et renversèrent la potence ou gibet établi par elle. Dans leur rage, ces novateurs ne se contentèrent pas de ces excès, ils en voulurent à la personne même de l'abbesse, ils l'assiégèrent dans son propre palais, eux qui n'avaient aucun acte de violence à lui reprocher ; ils en enfoncèrent et brisèrent les portes, s'y introduisirent et massacrèrent les gens de sa maison qui s'opposaient à leurs actes de brigandage. Ils pillèrent tout ce qui se trouvait sous leurs mains ; tout ce qui tenait à l'abbesse fut l'objet de leur rage. Ils arrachèrent aux mayeur et échevins les clefs de la ville, commirent des excès dans l'église de Ste Gertrude et s'emparèrent des clefs de la tour, sur laquelle ils firent apposer les armes qu'ils s'étaient données à eux-mêmes. La population de Nivelles, ci-devant

si douce et si tranquille, était dans cette circonstance comme possédée du démon, n'écoutant et ne suivant que l'impulsion des agitateurs. L'abbesse n'ayant aucune force à leur opposer, se vit réduite à recourir à l'évêque de Liége, à le supplier de mettre un terme à ces excès et à la rétablir dans ses droits.

Henri, évêque de Liége, prescrivit au clergé de faire connaître au peuple sa volonté, de le rappeler à ses devoirs envers l'abbesse, de réparer ses torts dans un délai déterminé, en menaçant de sa part d'excommunication, en cas de refus d'obtempérer à ce qu'il prescrivait, non seulement les nivellois auteurs de ces désordres, mais encore tous ceux qui leur prêteraient aide et assistance. Ce rappel du chef ecclésiastique ne produisit aucun effet, tant l'irritation était grande dans la population. Les révoltés refusèrent de se soumettre, et l'évêque fut forcé de lancer la bulle d'excommunication et de prononcer la cessation des offices divins dans toute la ville. Les Nivellois méprisèrent la censure ecclésiastique et supportèrent l'excommunication pendant près de trois ans ; mais enfin les gens paisibles étrangers à ces désordres, punis comme les coupables, puisque la peine était générale, se montrèrent, et la généralité des habitants reconnut que le nouvel état des choses n'était point préférable à l'ancien, qu'il fallait faire cesser ces entreprises et rentrer dans le devoir.

En 1265, par suite de l'intervention du même prélat, on parvint à rétablir la paix, et une convention entre l'abbesse et la communauté de Nivelles fut signée. La ville de Nivelles s'obligea à transporter au Chapitre, pour y être détruits, brisés et lacérés, le sceau et les statuts qu'elle avait formés et établis pour la ville. Elle s'obligea en outre à envoyer au Chapitre quatre délégués qui s'obligeraient en son nom à renoncer aux dits statuts et au sceau précité, tant pour le présent que pour l'avenir. Elle s'obligea à rétablir les portes du palais abbatial et à réparer le tort et le préjudice causés à l'abbesse pendant ce temps de trouble et de désordre. La ville remplit régulièrement toutes ces obligations. Ces quatre délégués furent : Hugo dit de Hougre, Rudolphe de Cambusta porta, Simon de Potesla et Emora, tous quatre

nivellois (archives du Chapitre).

On pensait que cette soumission des habitants allait mettre un terme à toute contestation sur les droits, priviléges et souveraineté des abbesses du Chapitre, mais peu de temps après, l'on s'aperçut que ce n'était qu'une trève ou suspension de leurs prétentions à secouer tout joug. Ce désir de dominer et de contrebalancer le pouvoir de l'abbesse s'est sans cesse fait sentir depuis cette révolte. Le sceau qui avait été brisé en assemblée du Chapitre ne fut pas moins mis en usage chaque fois que l'occasion s'est présentée. Les jurés ont toujours cherché à s'emparer des droits de l'abbesse et du Chapitre : c'était en quelque sorte une guerre continuelle, l'un voulant s'emparer de ce qui ne lui appartenait pas, et l'autre cherchant à défendre les droits et priviléges que les abbesses et l'église possédaient depuis tant de siècles.

Les officiers du duc de Brabant, malgré les droits si souvent reconnus de l'abbesse sur la ville de Nivelles, se permirent d'y lever des droits et impôts. Les habitants et l'abbesse en portèrent plainte au duc et établirent que ces faits étaient attentatoires aux droits et priviléges de l'abbesse. Le duc Jean fut forcé de reconnaître qu'ils avaient agi sans titre ni droit, et par lettres de 1267, il reconnut formellement qu'il n'avait pas le droit d'imposer la ville de Nivelles, ni d'y lever le droit de Maltotes, à moins que ce ne soit en vertu de la permission ou de la volonté expresse de l'abbesse et du Chapitre (Archives de l'église).

L'abbesse Elisabeth de Brugelette, en sa qualité de princesse du Saint Empire, assista à l'assemblée générale des Etats de Brabant tenue à Cortenbergh, cette même année, et dans laquelle Henri III renonça au duché de Brabant en faveur de Jean I, son frère (DEVADDER. T. II, p. 446. -- BUTKENS. *Trophées du Brabant,* p. 282 et *preuves* p. 101).

Les ouvriers tisserands étaient très nombreux à Nivelles dans le 16e siècle, et leurs produits étaient très estimés. Voisin nous dit que le premier diamant taillé qui fut offert à Charles-le-Téméraire était renfermé dans la batiste de Nivelles. Si ces ouvriers tisserands étaient très habiles, il n'était pas facile de les gouverner. En 1647 ils suscitèrent

une émeute dont nous ne connaissons pas le véritable motif. L'administration de la ville crut nécessaire de sévir contre les mutins pour éviter de nouveaux désordres. Cette sévérité servit mal les intérêts de la ville, car au lieu de se soumettre, ces ouvriers quittèrent la ville en grand nombre et allèrent porter leur industrie à Valenciennes , à Cambrai et à Douai. Louis XIV s'étant rendu maître de ces villes dont le territoire fournissait le plus beau lin , les manufacturiers restés à Nivelles ne purent soutenir la concurrence ni se procurer sans grande difficulté la matière première. Ce fut là un coup terrible pour la prospérité de notre ville.

Les paroisses étant devenues trop nombreusses eu égard à la population de la ville , le Chapitre obtint , en 1721 , de l'Evêque de Namur , la suppression des paroisses de Saint Jacques , de Saint André et de Saint Jean-Baptiste. Enfin , en 1800 , la population de Nivelles se trouvait réduite à 5000 habitants.

T. Le Bon.



Ste Gertrude va à la recherche du
Corp de St Feullien
Extr: d'un man. du XVIeme siecle

SAINT FEUILLEN.

Son séjour & son culte à Nivelles.

L'idée de nous occuper de la vie de saint Feuillen, évêque-martyr, nous a été suggérée par la vue du retable, exécuté en 1871 et placé sur le maître-autel de l'église Saint-Feuillen, à Liège.

Cette œuvre d'art, dont le plan a été conçu par MM. Bethune d'Ydewalle et Helbig, d'après les bonnes traditions du XVe siècle, est une splendide page d'histoire pour Nivelles. Il se compose, outre Jésus en croix, de huit groupes sculptés, de huit scènes peintes sur panneaux et de quatre niches également peintes. Ces vingt sujets, dont près d'un tiers ont trait à notre histoire locale, sont les suivants :

1. Mariage de Fyntan et de Golghèse, père et mère de Feuillen.
2. Elphiud, roi d'Ecosse, s'étant aperçu que sa fille Golghèse était chrétienne, la condamne à périr par le feu. Une fontaine jaillit miraculeusement et éteint le feu.
3. Naissance de saint Feuillen et de ses deux frères jumeaux : saint Ultan et saint Furcy.
4. Les trois frères entrent au monastère de Clunafert.
5. Feuillen reçoit, à Rome, l'onction épiscopale des mains du pape Martin I.
6. Saint Feuillen se rend à Nivelles, au monastère de Sainte-Gertrude.
7. Le saint est accosté par des brigands. Il cherche à les convertir.
8. Instruit pendant la nuit, par un ange, des intentions des brigands, Feuillen éveille ses compagnons et les exhorte à se préparer à la mort.
9. Martyre de saint Feuillen et des trois bienheureux, ses disciples.
10. Saint Ultan, abbé de Fosses, est averti du martyre de son frère, en voyant voltiger au-dessus de l'autel, pendant la Messe, une colombe blanche, les aîles teintes de sang.
11. Sainte Gertrude, à la tête du clergé, va recueillir les corps des saints martyrs.
12. Elle ramène leurs corps dans la ville de Nivelles.
13. Une fontaine d'eau et de sang surgit de terre, à l'endroit où saint Feuillen est mort.
14. Translation des reliques de saint Feuillen de Nivelles à Fosses.
15. Miracle opéré par ces saintes reliques pendant une procession.
16. Deux chanoines de Nivelles, voyageant sur le Rhin, sont sur le point de faire naufrage. A leur prière, saint Feuillen apparaît et dissipe la tempête.

Enfin, les quatre dernières niches renferment les images de saint Feuillen, de sainte Gertrude, de saint Ultan et de la bienheureuse Iduberge.

Ce superbe rétable nous rappelle donc, les fondateurs et les premiers missionnaires de Nivelles ; il nous montre combien doivent être inséparables dans notre souvenir, saint Feuillen et sainte Gertrude.

SON SÉJOUR.

Quand saint Feuillen vint en Brabant, il était accompagné d'un grand nombre de missionnaires de l'Ecosse (1), parmi lesquels on désigne : saint Frédegand, qui se fixa à Moustier-sur-Sambre ; saint Bertuin, à Malonne ; saint Etto, à Liessies ; saint Abel, à Lobbes ; saint Forannan, à Waulsor ; saint Monon, à Nassogne. « Je n'avancerai pas, dit un ancien chanoine de Fosses (2), que cette armée du Dieu vivant vint tout entière à Nivelles avec Feuillen, mais je dirai que ceux qui se présentèrent à Sainte-Gertrude avec lui, surpassaient le nombre de cinquante, s'il en faut croire la légende de Nivelles même, et que, de tous ceux-ci et de tous ceux qui débarquèrent dans le pays, Feuillen était le guide et le capitaine. »

D'après une *Vie* ancienne de saint Feuillen, que les Bollandistes publieront au jour du 31 octobre, cet homme de Dieu fut reçu comme un saint au monastère de Nivelles (3). Il

---

(1) On donnait alors le nom d'Ecosse, *Scotia*, à l'Irlande. L'Ecosse actuelle avait alors encore le nom romain de Calédonie.

(2) J. Rousseau, curé-doyen de Marchienne-au-Pont. 1739. *La Vie de saint Feuillen.*

(3) Bollandistes. *Acta sanctorum.* 17 Martii.

In vita antiqua S. Foillani quam ex pluribus M. S. S. sumus daturi ad XXXI Octobris :

« Erant ibidem multæ in fœmineo sexu nomen Domini benedicentes, inter quas lucebat sancta virgo Gertrudis Nivellensis, velut inter stellas luna minores. Quæ comperiens Foillanum esse episcopum moribus sanctissimum, benigna eum familiaritate percoluit, præbens sibi suoque fratri Ultano, quæcumque carnis necessitas exigebat.

» Porro ipsa quotidie a B. Foillano reficiebatur spiritualibus cibis et tandem consulta matre Iduberga, B. Gertrudis tradidit S. Foillano de rebus proprietatis suæ locum quem indigenæ Fossas vocant, jure perpetuo, ubi sanctus construxit ecclesiam et Fratrum per cellas habitationem distinxit : quorum curam fratri suo Ultano committens ad B. Gertrudem reversus est. »

obtint de la munificence de Gertrude et de sa mère, la vallée de Fosses, et y construisit une abbaye, dans le but de recevoir les pèlerins et les voyageurs. Alors ses soins furent, pendant quelque temps, partagés entre cette maison et la Collégiale de Nivelles ; mais, afin de se livrer complètement à la prédication, il créa son frère Ultan, abbé de la communauté de Fosses, et revint à Nivelles travailler à la sanctification du sacré collège de Sainte-Gertrude et à l'évangélisation des contrées voisines.

Pour rester dans certaines limites, nous ne nous étendrons pas sur les vertus sacerdotales qui distinguèrent notre héros, ni sur les éclatants prodiges, les conversions sans nombre qu illustrèrent sa vie, nous indiquerons seulement les circonstances locales qui entourèrent sa fin prématurée (1).

En 655, vers le mois d'octobre, Feuillen voulut aller visiter saint Vincent, son ami, alors malade à Soignies. Depuis qu'ils s'étaient rencontrés en Ecosse, ils étaient unis par les liens de la plus intime amitié. Notre évêque fit donc part de son dessein à Gertrude et offrit, en présence du Chapitre, le saint sacrifice de la messe. Chose étonnante ! il avait comme le pressentiment de sa fin prochaine. Les témoignages qu'il donna de son affection paternelle, ses recommandations pour l'ensevelissement de son corps, ses adieux, ses paroles touchantes et l'onction qu'il distillait de son cœur, faisaient assez connaître ce qui se passait en lui. Il partit avec trois de ses disciples, visita le comte de Hainaut, Vincent, et se dirigea sur Fosses.

. . . .

Environ deux mois s'écoulèrent, sans que Gertrude, qui avait demandé au saint évêque de hâter son retour, reçût la moindre nouvelle. Elle était en proie à la plus vive anxiété. Elle ordonna un jeûne de trois jours et des prières publiques, afin de découvrir les traces de son directeur spirituel. Enfin, avertie par un ange du martyre de saint Feuillen, Gertrude, suivie du clergé et du peuple, s'engagea dans les profondeurs

(1) Pour plus amples détails, voir : *Annales du Cercle archéologique de Mons*. Tome V, p. 169. *L'ancienne abbaye de Saint-Feuillen, au Rœulx*, par M. Th. Lejeune.

de la forêt charbonnière et, guidée par une nuée lumineuse, retrouva le prélat ainsi que ses compagnons, tous cruellement massacrés (1).

Quand on eût donné cours à une première douleur, on se calma, on se réjouit même en pensant à la palme qu'avaient recueillie ces quatre martyrs, dont les corps, après soixante-douze jours, avaient échappé à la corruption. On se prépara aussitôt à les transporter, avec tous les honneurs possibles, dans la ville de Nivelles. Grimoald, maire du palais, partagea, avec le pieux évêque de Poitiers, l'illustre Dido, de passage en notre ville, l'honneur de porter ce sacré fardeau. Malgré les dénégations de certains historiens, Ghesquière, le savant auteur des *Acta sanctorum Belgii,* soutient que les deux personnages susdits, assistèrent à cette entrée triomphale (2).

La date de la mort du saint pontife doit être, nous semble-t-il, fixée au 31 octobre 655. Mgr Namèche donne deux dates, 655 ou 658. L'un des huit grands tableaux qui couvrent les murs du chœur de l'ancienne collégiale de Fosses, donne 657.

Nous considérons 657 et 658 comme inadmissibles, car c'est en 656 que Grimoald, fils de Pepin de Landen, fut mis à mort par Clovis II, et que l'abbesse sainte Gertrude se démit de sa charge, en faveur de sa nièce Wilfétrude.

---

(1) Ex officiis propriis insignis ecclesiæ collegiatæ S. Foillani oppidi Fossensis. *In passione S. Foillani ep. et mart. Trip. 1 cl.*

Ad Laudes. Ana. Post excessum vitæ beati Foillani Præsulis, alma virgo Gertrudis diu præstolans sui reditum Patroni, mirabatur cur constituti prætergressus sit tempus beneplaciti.

Ana. Aggregat ergo secum fidelium diversi ordinis, sexus et ætatis conventicula, ac triduana Litaniarum expletur observantia, quatenus a Deo certa sibi donentur sui pedagogi indicia.

Ana. Dum antelucanum meditaretur in Deum, astans angelus sic illam est affatus : Accipe Virgo devota, hœc tui Sponsi responsa : meus, inquit, fidelis servus Foillanus post peractum fideliter commissum sibi officium, peregit quoque felici martyrio, temporalis vitæ stadium.

Ana. Tunc ostendit ei Angelus, pro signo igneam maximi splendoris columnam, a tellure qua sanctorum reposita erant corpora ad cœlum usque porrectam.

Ana. Talis indicio signi, tam sacra Virgo quam et cuncti qui ad hoc perspiciendum evocati ab ea fuerant, certificati per gentes, directo itinere ad locum sibi cælitus præsignatum pervenerunt et quæsita citius justorum corpora invenerunt.

(2) J. Ghesquière. *Acta sanctorum Belgii.* T. III, p. 11.

D'ailleurs, les dates indiquées sur les tableaux de Fosses, sont sujettes à caution, entr'autres celle de 653, date prétendue de la donation de Fosses par sainte Gertrude et sa mère. En effet, l'année précédente, la bienheureuse Iduberge s'endormait dans le Seigneur, le 8 mai 652. C'est donc vers 651 qu'on doit fixer cette date, d'accord avec M. J. Borgnet, l'auteur du *Cartulaire de la commune de Fosses.*

A peine les corps de saint Feuillen et de ses trois compagnons de route avaient-ils été transportés à Nivelles, au milieu des plus augustes cérémonies du culte, qu'une grave question surgit, celle de savoir où seraient inhumés les saints martyrs. « Les uns croyaient, dit l'ancien chanoine de Fosses déjà cité, que les nobles Dames de Nivelles ayant trouvé ce trésor par des indices miraculeux, la possession leur en était légitimement acquise et devait leur demeurer assurée. Le peuple de Nivelles considérant, en outre, que l'évêque Feuillen s'était fixé là comme dans un centre, et ne s'était transporté ailleurs momentanément que par la libéralité de la sainte abbesse, reconnaissait celle-ci aussi fondée que tout autre, pour conserver ces saintes dépouilles, d'autant plus que sa dernière demeure avait été établie chez elle et dans son collège, en qualité de directeur de la Sainte et de Père de tout le peuple. »

« Il paraissait cependant à d'autres qu'ayant reçu Fosses en propriété, y ayant bâti son monastère, y résidé comme maître et supérieur, jusqu'à y établir son frère abbé ; qu'en étant toujours comme le chef principal, l'ayant adopté pour le lieu de son repos et de son séjour pendant sa vie quand il était à lui-même, et s'y rendant encore de temps en temps lorsqu'il était plus spécialement à Gertrude, on devait regarder Fosses comme sa demeure et sa maison, et qu'il devait y être rendu pour y reposer dans son église propre. »

Cette question fut tranchée par l'abbé Ultan. Il assura à Gertrude et à l'assemblée, que la volonté de son frère était d'être enterré à Fosses. A cette volonté clairement manifestée, on ne fit pas la moindre opposition. Cependant on convint, pour la consolation des habitants de Nivelles, que les

corps des trois martyrs, compagnons de Feuillen, y seraient ensevelis. La piété de cette ville, les honneurs qu'elle leur avait rendus, l'invention qu'elle en avait faite, méritaient bien cette portion des précieuses dépouilles. »

Les trois martyrs reçurent donc la sépulture dans l'église de Sainte-Gertrude. Leurs noms sont cités par Colganus, mais d'une manière si peu probable, que Ghesquière n'a pas voulu les transcrire.

La piété des fidèles les invoqua sous le titre de Bienheureux, et même, au dire de Molanus, les moines de l'abbaye de Rœulx chantaient dans les litanies :

Saint Feuillen et vos Compagnons, priez pour nous (1).

Nous ne connaissons pas encore d'une manière certaine, le lieu où leurs corps furent déposés dans la Collégiale. On a pensé qu'ils étaient représentés sur un petit bas-relief en albâtre, fixé au retable du maître-autel (1629), mais nous ne pouvons pas nous rallier à ce sentiment. En effet, les trois châsses que nous voyons figurer sur ce bas-relief, sous le support de la châsse de sainte Gertrude, appartiennent, d'après A. Ryckel et, avant lui, Molanus, à Pepin, à Iduberge et à la nourrice de sainte Gertrude (2). (Nous croyons qu'il faut lire : la nièce de sainte Gertrude.) Ces trois corps ont été levés de terre le même jour et placés dans des châsses que l'on portait en procession, châsses qui ont été évidemment réunies derrière le même autel et sous la châsse de sainte Gertrude; nous ne pouvons donc y reconnaître celles des trois Bienheureux martyrs.

Impossible également, malgré certaines probabilités, de les reconnaître dans les deux vieux coffrets disjoints, maçon-

---

(1) ANDREAS DU SAUSSAY. *Martyrologium gallicanum.* Eadem die (31 Octobris) natalis trium beatorum, ipsius Foillani sociorum qui ab iisdem iniquis cum eo interrempti, felices spiritus immortali in victoria profuderunt.

MOLANUS. *Indiculus Sanctorum Belgii.* Lovanii, 1573, pag. 33. Monasterium (Rhodiense) invocat etiam collegas martyrii, dicendo in Litaniis : Sancte Foillane cum Sociis tuis, ora pro nobis.

(2) MOLANUS. *Natales Sanctorum Belgii.* 8 Maji. Sed nunc in tumba portabili, quœque tempore Rogationum defertur, honorificentius quiescit (Iduberga), sicut et conjux Pipinus et nutrix divœ Gertrudis.

nés dans le maître-autel primitif et contenant des ossements nombreux et importants.

La partie antérieure de cet autel roman ayant été démolie au commencement du siècle, on les aperçoit aisément au fond d'un sépulcre, fait en moellons et recouvert d'une dalle non équarrie. (Dimensions des coffrets : 50 × 25 × 21 centimètres ; sépulcre : 60 × 50 et 43 cent. de haut.) Mais ils semblent n'appartenir qu'à deux personnages, et rien ne nous fait supposer qu'on aurait séparé les corps des trois Bienheureux, les disciples d'un même Maître (1).

Quant au corps de saint Feuillen, il fut placé sur un char et transporté à Fosses, avec le concours de sainte Gertrude, du clergé et du peuple. C'est là qu'il fut honoré et gardé par les vertueux moines irlandais jusque l'an 880, époque où la ville, l'église et le monastère furent ravagés, et réduits en cendres par les normands. Un siècle après, le grand Notger, évêque de Liége, rebâtit la ville et remplaça le monastère par un Chapitre de trente chanoines.

Malgré les malheurs qui frappèrent encore la cité de Fosses en 1141, en 1408 et en 1429, le corps du saint Patron y fut toujours conservé. Il est scellé dans une châsse ; sa tête est placée dans un buste en argent de la fin du XVIe siècle, sur lequel on n'est pas peu surpris de voir, adaptée en guise d'agrafe de chape, une charmante nielle, représentant saint Feuillen assis, mître en tête et crosse en main.

Selon l'avis de M. le baron Bethune d'Ydewalle, cette nielle, qui date du XIIIe siècle, a appartenu primitivement à un reliquaire des os de la tête ou à un chef du Saint. Elle rappelle beaucoup les ouvrages du frère Hugo, le plus habile de nos orfèvres nationaux du moyen-âge. L'inscription prouve

---

(1) Quels seraient ces deux personnages ? MM. Tarlier et Wauters, d'après Rebrevieltes, attribuent ces deux corps à Pepin et à Iduberge. Ils se trompent : les corps de ceux-ci, étant placés dans des châsses et portés en procession, ne pouvaient rester maçonnés dans l'autel primitif ; à moins cependant, qu'on n'ait conservé, dans ces coffrets en bois, une partie des ossements des père et mère de sainte Gertrude, chose dont on pourrait facilement se rendre compte, en comparant le contenu de ces coffrets, avec celui des châsses métalliques des BB. **Pepin et Iduberge.**

que l'humilité de l'artiste était égale à son talent, car, indépendamment des prières qu'il ne manquait pas de faire pour lui-même, il sollicitait encore celles des autres. La voici :

† S(anc)T(u)S : Foillanus : C(ujus) : Caput : Interius : Oretur : P(ro) : F(a)C(t)Ore.

Les reliques insignes de saint Feuillen sont portées en procession, autour de la ville de Fosses, tous les sept ans, le dernier dimanche de septembre ; mais cette cérémonie a beaucoup perdu de son caractère religieux (1).

L'église est située sur une place, formée par les maisons des anciens chanoines et par celle qu'on a élevée sur l'emplacement de la cellule de sainte Julienne. Quoiqu'elle date du XII[e] siècle, l'importante Collégiale a conservé sa tour primitive et une partie de sa crypte à trois absides et cinq nefs. Nous avons appris avec la plus vive satisfaction, que le révérend M. Banneux, curé-doyen de Fosses, est autorisé par la Commission des Monuments, à présenter un plan d'ensemble de restauration, et qu'il a confié ce travail à M. Aug. Van Assche, architecte à Gand.

Différentes parties des reliques du saint Martyr, étaient aussi conservées en l'église abbatiale du Rœulx. L'église paroissiale possède actuellement, la mâchoire inférieure dans une petite châsse, au bas de laquelle on lit d'un côté :

S. reliquiæ S. Foillani Pont. Mart. asservatæ Rhodii in Hannonia.

De l'autre, le distique latin qui était gravé sur une pierre, au milieu du pavement du chœur de l'église abbatiale :

Foillanus prœsul sanctus alto germine regum,
Hic tulit emeritam martyris aureolam.

C'était une tradition parmi les moines de l'abbaye de Saint Feuillen, que leur église était bâtie à l'endroit même où leur saint patron avait été martyrisé.

A Sainte-Waudru, à Mons, ses saints ossements ont dis-

---

(1) Elle aura lieu le 28 septembre 1879.

paru en 1796, ainsi que leur reliquaire en vermeil (1).

Sans avoir possédé un tel trésor, Nivelles a cependant conservé, après plus de douze cents ans, quelques vestiges du séjour et du culte de celui qui fut un de ses premiers apôtres.

Parmi les bas-reliefs en vermeil, qui décorent la toiture supérieure de la châsse de sainte Gertrude (XIIIe siècle), et qui rappellent les principaux traits de la vie de cette noble abbesse, nous remarquons, du côté du crucifix, à gauche du transept, deux sujets représentant :

1. Saint Feuillen et ses compagnons tués par des voleurs dans une forêt.

2. Sainte Gertrude, suivie du clergé, retrouvant miraculeusement les cadavres des martyrs, cachés sous le feuillage.

Douze tableaux sans valeur artistique, placés actuellement dans une des salles du nouvel hôpital de Nivelles, rappellent aussi les principaux épisodes de la vie de sainte Gertrude. L'un d'eux, portant la date de 1630, représente la découverte du corps du martyr dans le bois du Rœulx et l'entrée de la procession dans les murs de Nivelles.

A la Collégiale, nous avons admiré une belle statue de saint Feuillen. Sculptée en pierre de France, elle a 1^m55 de hauteur et tient dans la main gauche une crosse, dans la droite, la palme du martyre. Elle est placée dans la crypte, à droite, et fait le pendant de celle de saint Amand. Elle date de la première moitié du XVIe siècle.

SON CULTE.

La mort des saints est précieuse devant le Seigneur ; elle inspire toujours au peuple, les sentiments d'une profonde

---

(1) Il portait l'inscription suivante :

Hoc reliquiare sancti Foilliani dedit Guilielmus dux Bavariæ, comes Hannoniæ, etc., qui corpus Sancti post destructionem villæ de Fossis in hac ecclesia deportaverat, anno MCCCCVIII, quo Leodienses contra dominum suum, ejus fratrem rebelles, in bello campestri devicit, totamque patriam subjecit, et postmodum dicti Sancti corpus canonicis loci honorifice restituens eorum consensu, has reliquias in perpetuam rei memoriam acquisivit.

Coxa et tibia
Sancti Foilliani.

vénération. La mort héroïque de Feuillen, les circonstances extraordinaires de l'invention de son corps, le concours immense du peuple, tout contribua à donner au culte du saint missionnaire, à Nivelles, l'éclat et la solennité que méritaient ses éminentes vertus.

De tout temps, des pèlerinages fréquents eurent lieu à Nivelles et à Fosses.

Feuillen, Ultan et Gertrude étaient unis par un même esprit. Leurs enfants spirituels restèrent longtemps unis par une sainte alliance, une liaison étroite. Ceux de Fosses devaient trop à Gertrude et ceux de Gertrude devaient trop aussi, selon l'esprit, à Feuillen, pour qu'ils s'oubliassent jamais. Aussi, existait-il entre eux, des relations que l'abbé A. Ryckel, des chanoines réguliers de Louvain, nous a signalées dans ses écrits, comme persévérant encore de son temps (1635). Il en était de même en 1739.

Le troisième ou quatrième jour de la Pentecôte, les religieux de Fosses apportaient à Nivelles le bâton pastoral de saint Feuillen, et s'en retournaient, ramenant avec eux la crosse abbatiale de sainte Gertrude. Le dimanche de l'octave, quelques chanoines de Nivelles allaient à Fosses et reportaient au Chapitre, la crosse abbatiale.

On constate entre eux, une autre relation : la procession des Croix de Fosses, qui avait lieu le cinquième dimanche après la Pentecôte.

De temps immémorial, semblables processions arrivaient chaque année de Ligny, d'Ittre, d'Hennuyères, de Tubize, de Ways, de Liberchies, de Celles, de Buzet, d'Obaix, de Rèves, de Gouy, de Seneffe, de Witterzée, de Lillois, de Limal, d'Arquennes, de Petit-Rœulx. Lorsque les fidèles voulaient voir la *fierte* ou châsse, on devait en ouvrir à moitié les battants. Mais, d'après un témoignage datant de deux siècles et cité par MM. Tarlier et Wauters, le Chapitre de Nivelles n'accueillait aucune de ces processions avec autant de solennité et de sympathie, que les Croix de Fosses.

« Le Chapitre allait à la rencontre de celles-ci, jusqu'à la *Croix-à-la-Saulce*, sauf que les Demoiselles ou Chanoinesses n'allaient pas plus loin que l'église Saint-Maurice. Quand le

cortège approchait, les Récollets sonnaient la cloche et les Demoiselles entonnaient le *Veni Creator*. Le soir, un souper était servi aux nouveaux arrivés, à la maison de l'argentier du Chapitre, et lorsqu'ils partaient, le mardi, on les reconduisait avec le même cérémonial (1). »

Enfin, les anciens livres lithurgiques que nous avons pu retrouver, contiennent aussi la preuve de l'existence du culte de saint Feuillen. Au XVe siècle, le Chapitre chantait des antiennes et des oraisons en son honneur ; en 1688, il faisait encore la commémoraison du saint évêque-martyr.

En effet : 1° dans un Rituel conservé à la Collégiale, écrit sur parchemin en caractères gothiques (rouge et noir), et datant de la seconde moitié du XVe siècle, nous lisons :

Feria. ij. in festo penthecostes in reditu pcessiois itrado eccliam cantant domicelle suffragiu de sca g'trude. Et sacdos dicit vsu et collecta ut s. Item fit suffragiu de sco Foillano. Sacerdos dicit vsu Posuisti dne. collca.

Sancti foillani martiris tui dne nos oratio sca concilict que sacris virtutib' venerada refulget. Pxpm.

Le lundi de la Pentecôte, au retour de la procession, les demoiselles chantent, en entrant dans l'église, le suffrage de sainte Gertrude, et le prêtre dit le verset et l'oraison comme ci-dessus. De même on fait le suffrage de saint Feuillen. Le prêtre dit le verset : *Vous avez placé, Seigneur*, et l'oraison : *Que la sainte prière de saint Feuillen, votre martyr, nous obtienne, Seigneur, vos faveurs, laquelle d'éclatants miracles recommandent à notre vénération. Par N. S. J.-C.*

2° Dans un Bréviaire romain (rubriques en français), portant la suscription suivante : Je suis à Mademoiselle Jenne de Brandebourg, chanoinesse de Nivelle, ce 5e d'avril 1688. Dans ce bréviaire, appartenant aujourd'hui à M. l'abbé

(1) *Géographie et histoire des communes belges.* Tarlier et Wauters. Bruxelles, 1862. 3e livraison, page 112.

Dulier, nous voyons à la première page, écrit à la main :

Après la commémoraison de sainte Gertrude, aux Laudes et aux Vêpres :

Commémoraison de saint Feuillen.

O utinam nobis tantus sua dona Magister
Impetret ac meritis nos super astra levet :
Foillanus prœsul sanctus alto germine regum
Splendorem carnis vicit amore Dei.
v. Justus ut palma. . etc.
(L'oraison, la même que plus haut.)

Puisse cet illustre Maître, nous faire participer à ses dons de vertu et de science et nous mettre, par ses mérites, en possession de la béatitude céleste : Feuillen, ce saint évêque issu de sang royal, s'est encore plus distingué par son amour envers Dieu, que par la noblesse de son origine.

Ainsi, à Nivelles, après le suffrage de sainte Gertrude, on faisait celui de saint Feuillen, de même qu'à Fosses, après les suffrages de la sainte Vierge, de saint Jean-Baptiste, des saints Apôtres, de saint Feuillen et de saint Lambert, on faisait celui de sainte Gertrude (1).

3° Dans un Processionnal portant le nom de Marie-Albertine-Joseph, Princesse de Rache, chanoinesse du N : et V : Chapitre de Sainte-Gertrude, à Nivelles, 1742, nous lisons l'antienne suivante que l'on chante encore chaque année, pendant le *Grand Tour* :

Beatus prœsul Foillanus, almæ virginis Gertrudis contubernalis effectus, fidei fervorem, longanimitatem et charitatis dulcedinem illius jugiter inferebat sensibus.

---

(1) Ex officiis ecclesiæ collegiatæ Fossensis.

Ad vesperas. Ana. Gertrudis pietate ineffabilis, tibi persolvimus debita laudis, tu solita clementia auge piæ devotionis incrementa.

v. Adjuvabit eam Deus vultu suo.

R. Deus in medio ejus non commovebitur.

Oratio. Tuorum nos, quæsumus Domine, tuêre precibus sanctorum, ut memoriam beatæ Gertrudis virginis venerantes, et fidei muniamur auxilio, et magnifico proficiamus exemplo. Per Christum.

Ad Laudes. Ana. Virgo Christi amabilis, in omnibus laudabilis pietate autem ineffabilis, tu gregis humillimi gaudium, omnium quoque ad te pie clamantium, exaudi nos supplices in te semper sperantes.

v. et oratio ut supra.

Le saint évêque Feuillen a joui de l'hospitalité de la noble Gertrude ; il a été constamment édifié par la ferveur de sa foi, par la grandeur de son âme et la douceur de sa charité.

Il résulte donc de ces documents, que le culte de saint Feuillen a été longtemps en honneur à Nivelles et que, s'il s'est affaibli depuis un siècle, nous en retrouvons du moins l'écho fidèle, dans les chants de la procession annuelle des reliques de sainte Gertrude.

Or, le clergé du doyenné de Nivelles et les curés du diocèse dont les églises sont dédiées à saint Feuillen, émus de tant de raisons qui rattachent l'Evêque-missionnaire à l'histoire de nos contrées, envoyèrent, le 31 octobre 1877, à Son Eminence le Cardinal Dechamps, une supplique par laquelle ils sollicitaient l'introduction de l'office de saint Feuillen, parmi les offices diocésains.

Notre éminent Archevêque, qui se souvient sans doute, d'avoir été l'évêque de Namur et de Fosses, daigna prendre cette demande en considération et envoya, le 8 juin 1878, une requête à Sa Sainteté le Pape Léon XIII.

Le 23 juillet, la Sacrée Congrégation des Rites autorisa l'introduction de cet office parmi les offices diocésains, tout en félicitant les fidèles de l'archidiocèse, d'avoir conservé la mémoire de saint Feuillen.

En publiant cet indult, Son Eminence le Cardinal fixa la célébration de l'office, au 6 novembre de chaque année.

Voir les pièces officielles ci-jointes.

Edm. JAMART.

Nivelles, le 20 mai 1879.

PIÈCES OFFICIELLES.

Supplique du clergé à Son Eminence le Cardinal DECHAMPS, Archevêque de Malines.

Eminentissime ac Reverendissime Princeps,

In congregatione Adm. RR. DD. Archipresbyterorum, habitâ die 13 mensis Novembris anni 1838, Eminentissimus ac Reverendissimus Dominus Engelbertus S. R. E. Presbyter Cardinalis Sterckx, piæ memoriæ, decretum publicavit, quo officia diœcesana, a sanctâ sede approbata, restituuntur, « ut sanctorum intuentes exitum conversationis », clerus populusque « imitentur et fidem, ut illis adjuvantibus, qui verbo et exemplo Diœcesi nostræ prœluxerunt, fidei catholicœ puritas in eâdem illibata retineri queat et conservare », et « ut hœc portio gregis Christi, sanctorum precibus defensa clypeisque munita, ampliorem de hoste maligno victoriam accipiat, et magis magisque crescat in hœreditatem salutis ».

Hoc salutare gregi suo sanctorum munimen adhibenda, Eminentissimus Prœsul respondit votis quœ a pluribus ex clero pervenerant, et quibus vehementer exoptabant, ut malo medendi conatus adhiberetur, quo nostratum sanctorum cultus multum cessaverat.

Liceat obsequiosissimis Eminentiæ Vestræ filiis, cum omni ad quam nos impellit Vester in filios amor, in animas zelus, fiduciâ humiliter exponere votum, ut in nostrâ diœcesi agatur memoria Sancti Foilliani, natione Hyberni, qui miro pietatis et sanctitatis exemplo, non Hybernis tantum et Anglis, sed Gallis etiam et Belgis, divini verbi prœdicandi studio, proximorumque salutis zelo maxime enituit, qui Evangelicus prœco Brabantiæ nostræ partes peragravit, Nivellasque pergens, beatam Gertrudem in formando regendoque sanctimonialium virginum collegio, suis consiliis adjuvit, ibique aliquandiu moratus est.

Hujus sancti viri pietatem, zelum, prudentiam, sanctitatem, apostolicasque virtutes omnes, meritumque et jus ad nostram devotionem, testantur, quotquot scripserunt de viris sanctis, qui Belgicam nostram tum vitæ sanctitate, tum miraculorum fulgore illustrarunt; testatur sancti Foilliani cultus non intermissus, et speciatim hodiedum in diœcesibus Namurcensi et Tornacensi festivitas; testatur Nivigellensium in sanctum Foillianum avita devotio, quam maximæ perturbationes non potuerunt extinguere, quum singulis adhuc annis, in ecclesiâ Nivellarum, quando processionnaliter Reliquiæ S. Gertrudis circumferuntur, fiat sancti Foilliani memoria, cantatâ in ejus honore antiphonâ; testantur variæ in S. Foilliani honorem exstructæ in nostrâ diœcesi ecclesiæ in locis Neerlinter, Ransbergen, Offus et Enines, illiusque in iis, et speciatim in ecclesiâ de Neerlinter devotissimus et longe lateque, accurrentibus undique peregrinis, diffusus cultus.

In rei testimonium anneximus prœsenti nostræ supplicationi tum lectiones officii S. Foilliani, a S. Sede diœcesibus Namurcensi et Tornacensi concessi, tum varia de sancti Foilliani meritis probatorum virorum testimonia.

Cum ergo procul dubio sanctus Foillianus adscribendus sit nostris apostolicis viris, et pii gratique animi sensus postulet, ut iis in locis quæ sanctorum vel gloriâ, vel laboribus, vel miraculis, vel reliquiis illustrata sunt, eorum memoria dignis ac specialibus solemnis et honoribus celebretur, subscripti, Decanus et Parochi districtus Nivellensis, et parochiarum supra nominatarum, supplices votum per prœsentes emittere ausi sunt, ut Eminentia Vestra, pro suâ in filios paternâ benignitate et in sanctos nostros devotione, dignetur a sanctâ Sede pro diœcesi Mechliniensi expetere officium proprium sancti Foilliani die 31 Octobris quotannis celebrandum.

Hoc suum votum, hâc die Sancto Foilliano sacrâ, quâ par est humilitate submittunt sapientissimo Eminentiæ Vestræ judicio, cui sacram purpuram in obsequentissimi animi et filialis devotionis testimonium reverenter deosculantur.

Nivellis, 31 Octobris 1877.

V.-L.-D. Moreau, Decanus Nivellensis; P.-G. Bets, parochus S. Nicolai, Nivellis; P.-J. De Bloudts, parochus S. Sepulcri, Nivellis.

P.-J. Brancart, parochus in Bornival; J.-M. Buisseret, parochus in Haut-Ittre; M. Charlier, parochus in Genappe; J. De Ridder, parochus in-Lillois-Witterzée; A.-J. Froment, parochus in Glabais; J.-G. Haynault, parochus in Thines; G.-G. Laurent, parochus in Baulers; J.-R.-J. Majoie, parochus in Vieux-Genappe; S. Rayée, parochus in Ways; A.-P.-J. Stassin, parochus in Baisy; J.-J. Thomas, parochus in Houtain; A. Vandrise, parochus in Loupoigne; F.-J.-J. Vankiel, parochus in Monstreux.

P.-V. Bets, parochus in Neerlinter; L. Elsen, parochus in Enines; G.-J. Es, parochus in Ransbergen; F. Wielant, parochus in Offus.

Requête de Son Eminence le Cardinal DECHAMPS, Archevêque de Malines, à Sa Sainteté le Pape LÉON XIII.

Beatissime Pater,

Cardinalis Dechamps, Archiepiscopus Mechlinien., Sanctitati Tuæ humillime supplicat, ut gratiam concedere dignetur, inserendi Kalendario Archidiœcesis Mechlinien, officia propria Sti Foillani, Episc. et Mart., et Btæ Aleydis, Virginis, alias a S. Sede approbata. Petitionis rationes sunt quæ sequuntur :

S. Foillanus merito accensetur iis apostolicis viris, qui christianæ fidei in Belgio propagandæ vel restituendæ plurimum insudarunt. Non solum autem alias Belgii partes, sed etiam loca quæ hodiernæ Mechliniensis Archidiœcesis sunt, laboribus suis ac vitæ sanctitate illustravit: siquidem in Nivigellensi oppido plures annos habitavit, ibique Stæ Gertrudi in instruendis regendisque monialibus adjutor fuit, et regionem undequaque peragrans evangelium prœdicavit. Ejus quoque memo-

ria et populorum in eum veneratio usque adhuc perseverat. Etenim tum in regione Nivigellensi, tum in aliis hujus archidiœcesis partibus colitur uti patronus plurium ecclesiarum parochialium ; in ecclesia primaria Nivigellis, cum celebratur annua processio reliquiarum Stæ Gertrudis solemniter recolitur memoria Sti Foillani, cantatâ in ejus honorem Antiphonâ ; in aliis ecclesiis quæ eum patronum habent, piissime viget cultus ejus perennis et avita in eum populi devotio, alicubi etiam cum frequenti peregrinorum ex dissitis quoque locis concursu. Quæ cum ita sint, et cum memoria hujus Sti Episcopi et Martyris in vicinis diœcesibus Namurcensi et Tornacensi celebretur ecclesiastico officio ritus duplicis minoris, æquum omnino videtur, ut idem officium ad Mechlinien. Archidiœcesim extendatur. Ad ejusmodi autem gratiam a S. Sede impetrandam, plures parochi supplices ad me literas dederunt.

Bta Aleydis, nata Scharebekæ prope Bruxellas, virginitatem Deo consecravit in vicino monasterio ordinis Cisterciensis, ibique obiit anno 1250. Hæc Bta Virgo nullo publico cultu veneratur in nostris ecclesiis sæcularibus, illius tamen memoria perseverat prœsertim apud populum in loco natalitio et in aliis viciniis, ejus quoque imago sculpta prostat in parochiali ecclesiâ Sti Servatii Scharebekæ. Sed in monasterio Bornhemiensi Cisterciensium hujus archidiœcesis, ut in universo eodem ordine, celebratur officium ecclesiasticum quot dicunt trium lectionum cum oratione et duabus lectionibus propriis. Plures autem parochi Scharebekæ et vicinorum et locorum existimantes ad suorum parochianorum spiritualem ædificationem non mediocriter profuturum, si cultum publicum eidem Btæ Aleydi Virgini tribuere liceret, literis ad me datis enixe rogarunt, ut indultum celebrandi officium et missam a S. Sede implorare vellem. Piis ejusmodi votis libenter annui et apostolicum indultum petendum duxi, non pro supradictis tantum locis, sed pro universo clero mihi subjecto. Dignum quippe et æquum videtur, ut tam prœclaræ Virginis memoria in totâ archidiœcesi colatur; et, cum ipsa tum insigni sanctitate a teneris annis, tum mirabili eminuerit patientiâ in tolerandis gravissimis doloribus quibus per totam vitam cruciata fuit, ubique profecto utiliter proponi poterit in exemplum ad imitandum, sive juventuti in virtutis semitis continendæ, sive afflictis omnis œtatis in tolerantiâ malorum confortandis.

Itaque, Beatissime Pater, requisito prius consilio capituli metropolitani, infrascriptus orator duplicem a benignitate Sanctitatis Tuæ gratiam postulat : — et primum quidem quoad S. Foillanum, ut liceat clero Mechlinien, archidiœcesis recitare missam et officium cum oratione et tribus lectionibus propriis huic supplici libello annexis et jam pro diœcesi Tornacen. approbata a S. R. C. die 9 martii 1865, et ut ejusmodi festum celebrari valeat sub ritu duplici minori ipsâ die natalitiâ, nempe trigesimâ primâ octobris, quæ nullo alio festo Kalendarii diœcesani impeditur ; — deinde quoad B. Aleydem, ut liceat clero Mechlinien. archidiœcesis celebrare festum sub ritu semiduplici, die decimâ septimâ junii, quæ in Kalendario diœcesano prima occurrit libera post natalitiam, et recitare missam ac officium cum oratione et duabus lectionibus propriis, jam pro ordine Cisterciensi approbata a S. R. C. die 3 julii 1869 et brevi apostolico die 7 febr. 1871. Tertia autem lectio secundi nocturni addi potest de communi, vel, quod magis placeret, concedi possent tres lectiones propriæ hoc modo, scilicet, si retentis duabus prædictis, sed sublatâ primâ particulâ prioris, prœponatur alia lectio, quæ habetur prima inter proprias approbatas a S. R. C. die 1 julii 1702, pro Congregatione S. Bernardi Ordinis Cisterciensis, ut in hic annexis.

Ad genua Sanctitatis Tuæ provolutus supplici pietate Apostolicam benedictionem deprecatur,

Beatissime Pater,

Sanctitatis Tuæ
humillimus, obedientissimus et devotissimus filius.

V. A. Card. DECHAMPS, Achiep. Mechl.

Mechliniæ die 8 junii 1878.

Indult de la S. Congrégation des Rites.

MECHLINIEN.

Sacra Rituum Congregatio, utendo facultatibus sibi specialiter a Sanctissimo Domino Nostro Leone Papa XIII tributis, ad enixas preces Emi et Rmi Dni Cardinalis Victoris Dechamps, Archiepiscopi Mechlinien. indulsit, ut in Kalendario Diœcesano Mechliniensi inseri amodo valeant Festa tum sanctæ Aleydis Virginis die 12 Junii sub ritu semiduplici, tum sancti Foillani Episcopi Martyris die 5 Novembris sub ritu duplici, quorum sanctorum memoria apud fideles prædictæ Archidiœceseos in benedictione adhuc permanet, cum facultate adhibendi suprascripta Officia et Missas a Sancta Sede jam approbata pro Ordine Cisterciensi ac Tornacensi Diœcesi; dummodo Rubricæ serventur. Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 23 Julii 1878.

Pro Emo ac Rmo Dno CARD. DOMINICO BARTOLINI,
S. R. C. Præfecto,

CAMILLUS CARDINALIS DI PIETRO Episc. Ostien. et Velitern.

L. † S. Pro R. P. D. Placido Ralli, Secret.
Joannes Canus Ponzi, Substitutus.

. . . .

Præcedens utrumque officium, quod exemplari a S. R. C. approbato conforme est, Directorio Diœcesano inserendum est; cumque utrumque in die assignata sit impeditum, celebrandum est in prima die non impedita, quæ fixa maneat, videlicet offiicium S. Aleydis decima quinta Junii, et illud S. Foillani sexta Novembris.

Mechliniæ 8 Octobris 1878.

VICT. AUG. CARD. DECHAMPS, ARCH. MECHLIN.

NOT. Ubi illi Sancti sunt titulares seu Patroni, celebrantur in iisdem diebus propriis, ut antea, et cum officiis approbatis, ut supra.

DES CORPS DE MÉTIERS.

Sous le despotisme féodal, les artisans et les marchands se trouvaient asservis et mis à la taille. Dès l'existence des premières constitutions municipales, les individus d'une même profession, pour se soustraire à cette tyrannie, se rapprochèrent et formèrent une association, dont les membres étaient unis par les mêmes devoirs et par les mêmes droits.

Telle est l'origine des corps de métiers qui eurent chacun leurs statuts, leurs priviléges, leurs immunités.

Ces associations fraternelles avaient à leur tête des doyens, des maîtres, des jurés chargés de maintenir les statuts, de surveiller la fabrication et le débit des produits. — Ces chefs étaient investis d'une juridiction civile et pénale se rattachant à l'exercice du métier.

« Si en pénétrant au sein des jurantes, dit M. L. Blanc, » on y rencontre l'empreinte du christianisme, ce n'est pas » seulement parce qu'on les voit, dans les réunions publiques, » promener solennellement leurs dévotes bannières et mar- » cher sous l'invocation des saints. Ces formes religieuses » cachaient des sentiments que fait naître l'unité des » croyances ; une passion qui n'est plus dans nos mœurs » rapprochait alors les conditions et les hommes : la cha- » rité ; l'église était le centre de tout : elle marquait l'heure » du travail, elle donnait le signal du repos (1). »

Voici les caractères de la corporation ancienne :

Elle comprenait tous les gens du métier : apprentis, ouvriers et maîtres, et ces trois situations n'étaient pas autant de castes infranchissables pour qui s'y trouvait, c'était trois états successifs de chacun de ceux qui entraient au métier ; les deux premiers n'étaient que de nécessaires degrés pour permettre d'arriver au troisième et le plus parfait de tous puisqu'il était la fin et l'espérance de tout apprenti, de tout

(1) *Hist. de la Révol. franç.*, t. , p. 478.

ouvrier. — Joignez à cela un esprit chrétien, esprit d'ordre dans tous les grades et de soumission dans ceux du début, de protection et devoir dans le plus élevé. Voilà ce qui a fait la constitutiou de ces corporations ouvrières au XIIIe siècle et ce qui a fait aussi leur durée et leur force. (1).

Dans les règlements de cette époque tant dénigrée, aucune parole ne laisse soupçonner la fatale maxime du laisser faire et du laisser passer. Jamais la richesse n'est entrevue comme le but de la vie du maître de l'atelier.

Un arrêté du 6 novembre 1795 rendit applicable à notre pays la loi du 17 mars 1791, supprimant toutes les corporations, maîtrises et jurantes. C'est par la comparaison de l'état actuel des choses en Belgique et en France, avec ce qui existe dans les pays où les corporations se sont maintenues, qu'on pourra reconnaître si l'on doit s'en féliciter.

Les métiers reconnus et établis en la ville de Nivelles étaient ceux 1° de Saint Eloy, 2° des bouchers, 3° des tanneurs, 4° des brasseurs, 5° des tailleurs, 6° des aurimiers, 7° des drapiers, 8° de St-Joseph, 9° des chapeliers, 10° des fripiers, 11° des orfèvres, 12° des savetiers, 13° des boutonniers, 14° des perruquiers, 15° des chaudronniers, 16° des chirurgiens. On pourrait y ajouter le métier des mulquiniers, qui a été en vigueur pendant deux siècles, mais qui n'existait plus à la Révolution française.

1° Le métier de Saint Eloy, anciennement établi, obtint un nouveau règlement de l'Administration de la ville le 18 Février 1756, approuvé et agréé par Sa Majesté le 17 Octobre 1757, par une ordonnance conçue dans les termes ci-après :

« Marie-Thérèse par la grâce de Dieu, impératrice des Romains.... à tous ceux qui les présentes verront ou lire oiront salut, savoir faisons que nous avons revu la supplication de Michel Bertou, François Hicquet, Jean Henneau, doyen et maîtres du métier de St-Eloy en notre ville de

---

(1) *Le Travailleur* du 2 déc. 1876.

Nivelles, contenant que les trois membres de ladite ville leur avaient accordé le 18 février 1756 le règlement de police y joint, que pour le rendre d'autant plus solennel et lui donner tous les degrés d'authenticité ils se trouvent conseillés de le faire confirmer par votre autorité souveraine, cause qu'ils prenaient leur recours vers nous, suppliant très humblement que nous fassions homologuer et confirmer le dit règlement et de le déclarer exécutoire contre tous ceux qui ne voudraient s'y conformer, faisons à cet effet dépêcher les lettres comme en tel cas appartient, la teneur de ce règlement étant comme s'en suit :

» Règlement qu'au futur Messieurs les trois membres de la ville de Nivelles entendent être observé pour le métier de St-Eloy tant dans cette ville que ses faubourgs.

» Comme il arrive souvent de la molestation entre les métiers au sujet de leurs règlements et qu'à cause de leur ancienneté les doyens ne peuvent mettre en exécution les peines et amendes décernées à charge de ceux qui vont à l'encontre et afin que l'on ne déroge à l'autre et que pour le bien et utilité de cette ville un chacun puisse vivre de son métier ou négoce, Messieurs les trois membres ordonnent et statuent que pour l'avenir et de ce jour en avant au regard du métier de St-Eloy s'en observera dans cette ville, ses faubourgs et cuve les points et articles suivants :

» 1° Que ceux qui voudront prendre la branche de maréchal ou gros forgeur, etc.;

. . . .

» 8° Que celui qui voudra prendre la branche de mercier devra payer prestement, en mains du doyen et maître, au profit du métier, 16 florins et 4 pour les vins dudit doyen, 7 sous au valet, 14 sous d'enregistrature et 10 sous à chaque des deux maîtres présents, et 8 sous tous les ans, comme il est dit ci-devant, et parmi se pourra vendre toutes sortes de files, layettes, cordons, ficelles, lacets, épingles, éguilles, cordes, cordelettes, lins, chanvres, étoupes, toutes sortes de semences, eau de senteur, pomades, cire d'Espagne, crayons, etc.;

» 9° Que ceux qui voudront prendre la branche de grossier devront payer prestement trente-deux florins, savoir :

24 au métier, 5 au doyen, 20 sous d'enregistrature, 15 sous à chaque des maîtres présents, 10 sous au valet et 12 sous tous les ans comme dit est, parmi quoi il pourra vendre toute sorte de drap, soie, étoffe, velours, caffart, pannes, brochards, damas, satin, gros grains, camelot, etc.

„ Que nuls marchands étrangers ne pourront aller les rues et de maison en maison, soit en cette ville, ses faubourgs et cuve avec leurs marchandises, sonner aux portes, frapper ou demander à les vendre, à peine de confiscation et de trente florins d'amende.

„ Messieurs les trois membres retiennent le pouvoir de changer, interpréter le présent règlement, toutes et quante fois ils le trouveront convenir et selon les circonstances qui pourront se présenter. Ainsi fait à l'assemblée des trois membres, le 18 février 1759. Par ordonnance, signé Narez.

„ Sur ce est-il que nous ce que dessus considéré et sur ce eu l'avis de notre cher et féal conseiller et avoué fiscal de Brabant, inclinons à la demande des suppliants, avons homologué, octroyé et confirmé comme nous homologuons, octroyons et confirmons de grace spéciale par cette le règlement ci-dessus inséré dans tous ses points et articles, voulons qu'il sortira ses pleins et entiers effets ce 19 octobre de l'an de grace 1757, de notre règne le 1er, paraphé par l'Impératrice. „

Ce nouveau règlement fut publié le 12 novembre 1757, par un huissier du conseil souverain de Brabant.

Le métier de Saint-Eloy se divisait en vingt-quatre branches, savoir :

1° Les maréchaux ou gros forgerons, 2° les marchands de fer, 3° les couteliers, 4° les charrons, 5° les serruriers, 6° les chaudronniers, 7° les étaingniers, 8° les merciers, 9° les grossiers, 10° les gantiers, pelletiers et blanmiriers, 11° les cordiers, 12° les manderliers, 13° les écremiers et menuisiers, 14° les grossiers et épiciers, 15° les chirurgiens, 16° les barbiers, 17° les vinetiers, 18° les apothicaires, 19° les patissiers, boulangers, panetiers, cuiseurs de pains, 20° les arquebusiers et fourbisseurs. Ce métier payait annuellement trois florins à l'abbesse pour reconnaissance du droit de tonlieu. Le doyen

en exercice avec les deux anciens choisissait douze personnes pour régler les affaires de leur corps.

2° Le métier des brasseurs fut renouvelé par lettres accordées par la dame abbesse, mayeurs et échevins, rentiers et jurés de la ville, le 7 Octobre 1602. Ce métier avait pour branches 1° les brasseurs de bière et de vinaigre de grain, 2° les marchands de braye et de houblon, et 3° les cabaretiers et vendeurs de bière. Il payait chaque année à l'abbesse 50 sous pour reconnaissance du droit de tonlieu; les brasseurs ne pouvaient brasser sans avoir payé les droits à la ville et aux états. Leurs cuves devaient être jaugées par le magistrat, et les commis des états avaient le droit d'aller jauger la bière chaque fois qu'ils brassaient.

Les brasseries étaient autrefois très-nombreuses en notre ville et lui rapportaient chaque année 9,000 florins. Tous les villages voisins venaient s'y approvisionner, mais aujourd'hui qu'il existe des brasseries dans presque toutes les communes qui nous entourent, la fabrication de bière ne sert plus guère qu'à la consommation de la ville, encore diminuée par l'usage des bières étrangères;

3° Le métier des tanneurs fut institué en 1420, sous l'administration de Belle de Frankenberg et fut renouvelé par lettres des Dame, mayeur, échevins et jurés, le 5 avril 1544, et fut modifié par autres lettres des mêmes, le 18 février 1686.

Ce métier comprenait 1° les tanneurs, 2° les cordonniers, 3° les gorliers, 4° les pelletiers et gantiers. Ces deux derniers étaient compris dans les nouvelles lettres du métier de St-Eloy, mais il semble que c'est contre la nature de leur profession. Les blanquiriers faisaient aussi partie de ce métier. Il payait annuellement à l'abbesse une redevance de 6 florins pour reconnaissance du droit de tonlieu. Celui qui entreprenait l'état de tanneur avant d'être reçu maître, devait faire la preuve qu'il en était capable; il devait à cet effet peler un cuir et ensuite le mettre en la première écorce. L'épreuve du métier de cordonnier consistait à couper et faire trois espèces de souliers sans modèle, savoir : une paire pour bourgeois, une autre pour femme sur talons de bois,

et une troisième de femme sur liège (1);

4° Le métier des bouchers fut anciennement établi par les Dame, mayeur, échevins et jurés de la ville. Avant 1760, ce métier était fermé à tout bourgeois qui n'était pas du sang de bouchers, mais cette année la ville lui donna certain règlement par lequel elle priva les familles des bouchers de ce privilége et ordonna que ce métier serait à l'avenir ouvert à tout bourgeois qui voudrait embrasser cette profession, moyennant admission par le magistrat, qui fixa le nombre des bouchers à dix-huit. Ce métier payait 4 florins de rente à la dame abbesse pour reconnaissance. Il payait aussi à la ville annuellement une somme de cent florins tant que les bouchers n'iraient pas s'établir à la boucherie publique. En 1780, le magistrat avait fait établir un local sous la salle du Waux-hall, pour servir de boucherie ou débit de viande, mais les bouchers refusèrent d'y aller débiter leur marchandise, et chacun a continué à vendre en sa demeure. Ce métier avait pour branches les grands et les petits bouchers. Les petits bouchers ne pouvaient pas vendre chez eux, mais devaient aller s'installer au lieu désigné par l'administration. Ils ne pouvaient étaler et vendre que le samedi de chaque semaine. Pour être admis petit boucher, il fallait être bourgeois et autorisé par le magistrat, il fallait en outre payer chaque année 4 florins au grand métier;

5° Le métier des tailleurs fut renouvelé par lettres du 7 décembre 1602, concédées par les Dame, mayeur, échevins, rentiers et jurés de la ville. Il comprenait 1° les tailleurs, 2° les tondeurs à grands effachés, et 3° les teinturiers en linge et en drap. Pour être reçu tailleur, il fallait faire preuve de capacité, c'est-à-dire savoir marquer ou couper une robe de prêtre ou une robe de femme.

6° Le métier des aurimiers fut établi par lettres du 5 avril 1554; il comprenait les orfèvres, les armoyeurs, les pelletiers, les verriers, les peintres, les tailleurs d'images, les brodeurs,

---

(1) Il célébrait le jour des SS. Crepin et Crepinien, une fête à laquelle chaque maître contribuait jusqu'à concurrence de 6 patars. Les statues de ces SS. Patrons, conservées de vieille date, chez M. Allard, tanneur, sont actuellement, quoiqu'endommagées par deux incendies, déposées dans notre musée.

les tapissiers, les selliers, les éperonniers, les gorliers et les exauliers ou armuriers ;

7° Le métier des drapiers fut institué en 1421, sous l'administration de l'abbesse Belle de Frankenberg, et renouvelé par lettres du 7 décembre 1602. Il comprenait les chaussetiers, les tisserands de drap, les fouleurs et les vendeurs de laine. Il payait chaque année 4 florins de rente à la Dame abbesse pour droit de tonlieu ;

8° Le métier de Saint-Joseph fut établi par lettres de 1654 et confirmé par autres lettres du 11 mai 1736. Il comprenait les maçons, les charpentiers, les tourneurs, les cuveliers, les tailleurs de pierre, les ardoisiers, les couvreurs de tuiles, les plafonneurs, les blanchisseurs, les marchands et les scieurs de bois. Ce métier avait deux maîtres qui prêtaient serment entre les mains du mayeur. Ce métier n'avait point de chef-d'œuvre à confectionner, de sorte qu'il ne fallait point faire preuve de capacité pour l'entreprendre ;

9° Le métier des chapeliers est très-ancien dans la ville de Nivelles ; il faisait autrefois partie du métier de Saint-Eloy, mais il en fut séparé en 1730, par lettres du 13 décembre. Ce métier ne comprenait que les chapeliers. Il payait une rente de trente sous à l'abbesse pour droit de tonlieu. Celui qui voulait être reçu chapelier devait faire ses preuves de capacité; elles consistaient à confectionner deux chapeaux de laine de Ségovie, une rase de père jésuite, une rase de moine et une fin de vicogne mélangée de poil de lapin d'Angleterre.

Les ouvriers chapeliers de Nivelles sentirent qu'il était de leur intérêt commun de s'associer; en conséquence, le 27 novembre 1802, ils se réunirent et adoptèrent le règlement ci-après :

1° Il sera versé tous les dimanches, à onze heures, l'argent de chaque boutique (atelier) ; le camarade qui l'apportera sera responsable de l'argent jusqu'au moment qu'il l'aura versé en mains du maître de bourse, et s'il ne le verse point au moment indiqué, il sera à l'amende de 40 sous au profit de la bourse ;

2° Il sera versé chaque semaine 3 sous par chaque compagnon et davantage si le maître de bourse l'exige ;

3° Les maîtres de bourse seront obligés de rendre leur

compte tous les trois mois, en présence de tous les compagnons, de l'argent tant reçu que déboursé, et, après compte rendu, il en sera choisi deux nouveaux ;

4° Tout compagnon qui refusera d'être maître de bourse à son tour lorsqu'il sera choisi par ses camarades, devra payer trente sous au profit des bourses ;

5° Les maîtres de bourse seront obligés de se trouver tous les dimanches, depuis 11 heures et demie jusqu'à 12 heures, pour recevoir l'argent de chaque boutique, et si l'un d'eux ne s'y trouve pas, il sera à l'emende de 40 sous ;

6° Tout compagnon qui demandera assemblée devra, avant sa déposition, nantir 30 sous en main du maître de bourse ;

7° Les maîtres de bourse sont autorisés par les camarades de commander assemblée quant aux affaires qui regardent l'état et pour d'autre occasion qui regarde le maintien de nos droits ;

8° Tous compagnons sont obligés, étant en assemblée, d'avoir du respect pour les maîtres de bourse comme chefs de notre Société ;

9° Tout compagnon qui portera un soufflet à son camarade, soit par reproche ou autrement, étant en assemblée, payera 10 sous et sera regardé comme perturbateur de la Société ;

10° Tout compagnon qui sera malade, étant jugé par un médecin incapable de travailler, aura six esquelins par semaine, qui lui seront comptés par les maîtres de bourse, qui seront obligés de lui rendre visite pendant le cours de la maladie ;

11° Tout compagnon qui sera malade de mal acquérir ne tirera rien de la bourse ;

12° Tout compagnon qui sera reconnu de rapporter ce qui se passe à l'assemblée à d'autres qu'aux compagnons payera 20 sous ;

13° Il ne sera bu en assemblée qu'une pinte de bière par compagnon, et ce ne sera qu'après l'assemblée finie ;

14° Tout apprenti qui sera en apprentissage sera obligé de porter un billet, du moment qu'il commencera, entre les mains du maître de bourse, qui devra l'enregistrer et payera pour l'enregistrement dix sous ;

15° Tout apprenti qui aura fini son apprentissage devra

apporter une attestation de son maître comme quoi il a fini son apprentissage, et ce après avoir donné dix sous d'enregistrement qu'il sera reconnu compagnon;

16° Tout compagnon qui sera placé devra donner dix sous d'enregistrement à la première semaine de travail ;

17° Il est défendu au maître de bourse de commencer l'assemblée avant huit heures du soir.

Il résulte, du registre tenu par cette association d'ouvriers chapeliers, que cette Société a subsisté et a été suivie jusqu'en octobre 1833. (1).

Les fabriques de chapeaux ont été longtemps prospères à Nivelles; les chapeaux de feutre qu'on y fabriquait s'exportaient principalement en Hollande ; mais vers cette époque, l'usage des casquettes de drap et des chapeaux de soie s'étant répandu, les fabriques de Nivelles ont nécessairement disparu et il n'en existe plus aujourd'hui. Il en a été de même pour les fabriques d'étoffes, parce que les fabricants ne se sont pas mis à même d'améliorer leurs produits.

10° Le métier des fripiers ou wiwandiers est aussi très-ancien. Sous l'administration de Marie de Hansbroeck, vers 1570, les lettres de ce métier furent révoquées parce que l'on n'en observait plus les conditions. Le 16 décembre 1603, l'abbesse Anne de Namur accorda de nouvelles lettres à ce métier, qui comprenait les potiers de terre et les pourpointiers. Chaque année, le jour de Sainte Catherine, les maîtres du métier en exercice étaient tenus de présenter des membres du métier pour les remplacer, et deux d'entre eux étaient choisis par les compagnons pour exercer l'année suivante. Ils prêtaient serment entre les mains du mayeur de la ville. Quiconque entrait dans ce métier était tenu de payer au corps du métier 4 florins, savoir : moitié en entrant et il reste l'année suivante. Il payait en outre, à chaque maître, 4 sous et 2 guelles de vin. Chaque compagnon pouvait acheter et revendre toute espèce de vêtements vieux ou faits avec de vieilles étoffes non fines, mais ne pouvait employer des étoffes

(1). Ce régistre d'où nous avons extrait le règlement ci-dessus, était conservé sous clé, dans un coffret en bois. Il a été trouvé dans une maison de la ville, chez Mme Ve Firmin Van der Schueren, qui en a fait cadeau au Musée.

neuves. Les fripiers pouvaient étaler sur le marché, au lieu indiqué par l'administration, les objets de leur commerce et non ailleurs, sous peine de 10 florins d'amende. Le fripier qui achetait un objet ne pouvait le revendre qu'après l'avoir exposé pendant trois jours, faute de quoi il était passible d'une amende arbitraire, dans le cas où l'objet vendu fût le produit du vol. Jusque vers 1830, les fripiers ont étalé leurs marchandises, le samedi de chaque semaine, devant la porte de l'église de Sainte-Gertrude, mais les marchandises neuves étant devenues moins chères et à la portée de tous, ce commerce ou industrie a disparu ;

11° Le métier des orfèvres faisait la branche principale de celui des aurimiers établis par lettre du 5 Avril 1554, à laquelle il était obligé de se conformer. D'après les règlements additionnels des 16 Septembre 1750 et 11 Mars 1762, ce métier présentait chaque année au magistrat quatre personnes parmi lesquelles il en choisissait deux. Ces deux maîtres étaient appelés doyens et prêtaient serment entre les mains du magistrat. Celui qui voulait entrer dans ce métier devait faire preuve de capacité. A cette fin, le corps du métier présentait au pétitionnaire cinq pièces d'argenterie à confectionner, une à son choix. Si c'était un grossier, il devait confectionner ou forger une cuillère et une fourchette. S'il se présentait comme bijoutier, il devait faire une bague en or refendu composée de trois pièces, et s'il se présentait comme joaillier, il devait faire une boite à l'écu de la reine.

12° Le métier des savetiers était aussi très-ancien. Il obtint de nouvelles lettres le 2 décembre 1571[1], mais sans préjudice, y est-il dit, au règlement antérieur. Le 6 mai 1686, ce métier obtint un autre règlement provisionnel de l'abbesse et du magistrat de la ville. Il y est dit que ce métier devra observer son ancien règlement pour les points qui ne sont pas changés par le nouveau. Il payait chaque année 30 sous à l'abbesse. Celui qui voulait faire partie de ce métier devait savoir faire une paire de souliers de quartiers et une paire de souliers de femme sur bois;

13° Le métier des boutonniers fut établi par lettres du 30 Juillet 1704, dans lesquelles il est dit qu'il fera, comme par le passé, branche du métier de Saint Eloy. Il payait chaque

année 30 sous à l'abbesse. La preuve de capacité de celui qui voulait être reçu membre de ce métier consistait à faire quelques boutons au nouveau genre, un cordon d'épée ou de montre et une almarche de prêtre;

14° Le métier de perruquier fut établi par lettres du 4 Avril 1735. La preuve de capacité requise pour y être reçu consistait à faire une perruque neuve selon qu'elle était désignée;

15° Le métier des chaudronniers fut établi, dans tout le Brabant wallon, par lettres de l'empereur Charles-Quint du 6 février 1516, confirmées et renouvelées par Philippe, roi d'Espagne, par lettres du 5 avril 1597, et par les archiducs Albert et Isabelle, le 21 juillet 1605. Il était sous la protection du grand bailli du Brabant wallon. Il possédait un scel particulier pour sceller les commissions. Il avait quatre maîtres nommés par le grand bailli;

16° Le métier des chirurgiens fut institué par lettres du 5 mars 1687, qui reçurent le placet du Conseil de Brabant le 15 février 1690. Celui qui voulait être admis maître chirurgien devait subir un examen devant le doyen du métier et un maître, auxquels étaient adjoints deux médecins nommés par le magistrat. Ce métier payait certaine rétribution chaque année à celui de Saint-Eloy, en reconnaissance de ce qu'il en était distrait. Le chef-d'œuvre de ce métier ou preuve de capacité consistait en une saignée aux pieds, une autre au bras et une à la main. Le candidat devait, en outre, arracher une dent.

Nous dirons un mot des tisserands et des poissonniers.

17° En 1764, les tisserands de Nivelles s'adressèrent aux trois membres de la ville, à l'effet d'obtenir l'autorisation de former un métier séparé de celui dont ils faisaient partie, mais elle fut refusée par résolution du 16 novembre, même année;

18° Les poissonniers ne formaient pas autrefois un métier. Cependant, en 1780, lorsque le magistrat résolut de construire une boucherie, il décida également d'établir une poissonnerie dans un endroit de la ville où ces poissonniers n'avaient point l'habitude d'établir leur marchandise. Il avait fait construire un toit supporté par des piliers en pierre pour les mettre à l'abri du temps. Ils y allèrent pour la première

fois en 1780, mais ils n'y restèrent pas longtemps, et le magistrat ne put parvenir à les y faire rester.

Quant au métier des mulquiniers, des statuts émanés du Chapitre, des échevins, des rentiers et des jurés, le signalent comme existant dès l'an 1561. Dès cette époque, il fut défendu, sous peine de 30 patars d'amende et de confiscation de la marchandise, d'acheter les filets, ou fils de mulquinerie, et des grosses toiles,avant 7 heures, de Pâques à Saint-Remi, et avant 8 heures, de la Saint-Remi à Pâques. Cette mesure avait pour but, disent MM. Tarlier et Wauters, d'empêcher les étrangers d'accaparer les fils avant qu'on ne les exposàt en vente au marché.

En 1647, une émeute fut provoquée par les maîtres mulquiniers et leurs ouvriers. Pour interdire le retour de pareils désordres, les trois membres ordonnèrent le départ de tous les ouvriers mulquiniers non natifs de Nivelles ou n'y ayant pas résidé depuis dix ans. Mécontents d'un tel acte de sévérité, un grand nombre d'artisans quittèrent cette ville pour se rendre à Cambrai, à Valenciennes, etc., où ils portèrent l'art de fabriquer la batiste, art qui y est resté florissant. Par des ordonnances datées de 1651 et même de 1714, on essaya, mais en vain, de rendre à cette corporation quelque vie. Dès l'année 1722, on ne mentionne plus de juré de mulquiniers.

Ce métier avait pour patron St Sever.

Selon la tradition, on fabriquait la batiste dans les vastes caves voûtées qui subsistent encore sous les trois premières maisons, en partie reconstruites et situées à droite de la rue de Mons, en venant de la Grand'Place. La température, disent MM. Tarlier et Wauters, et l'état hygrométrique y favorisaient peut-être la manipulation du lin.

Le magistrat de la ville était composé de trois membres ; le troisième était composé des maîtres des métiers. Ils étaient autrefois au nombre de seize, mais le règlement de 1676 les réduisit de moitié. Les huit métiers dont les maîtres intervenaient aux assemblées du magistrat lorsque le cas le requerait, étaient les métiers de Saint-Eloy, des brasseurs, des drapiers, des bouchers, des aurimiers, des tanneurs et des mulquiniers; mais ce dernier métier étant tombé dans le

commencement du XVIIIe siècle, il ne resta plus que les sept autres. Ces maîtres de métier étaient élus par le magistrat, auquel chaque métier présentait chaque année trois candidats au nombre desquels se trouvait le membre en fonctions. Ce changement avait lieu autrefois le jour de la Sainte-Catherine, mais depuis le règlement de 1778, ce renouvellement eut lieu le lendemain de la Saint Jean.

Les maîtres de métier, quoique faisant partie de l'administration de la ville, n'intervenaient pas dans toutes les assemblées du magistrat; ils n'étaient convoqués et ne devaient y assister que lorsqu'il s'agissait d'objets de grande importance concernant la ville. La réunion des maîtres des métiers avec le magistrat s'appelait corps de ville. Des sept maîtres des métiers, cinq seulement intervenaient aux assemblées du corps de ville. Les maîtres des deux autres qui n'y assistaient pas, étaient de service l'année suivante. Avant d'entrer en exercice, ils étaient tenus de prêter serment entre les mains du mayeur. Deux d'entre eux seulement intervenaient à la reddition des comptes. Peu de temps après la publication du règlement, le magistrat s'adressa au gouvernement à l'effet d'être dispensé de choisir l'un des trois candidats présentés par chaque métier et de pouvoir choisir le membre du métier qu'il croyait le plus capable, mais il lui fut répondu qu'il devait suivre le règlement et choisir dans le nombre des présentations ou réclamer une nouvelle présentation.

Ce règlement prouve que le gouvernement, à cette époque, reconnaissait que, dans l'intérêt général et de la ville, le peuple devait être associé au règlement de ses intérêts et que les métiers avaient une grande influence lorsqu'il s'agissait des intérêts de la ville.

T. Le Bon.

TABLEAU
DES MAITRES DES MÉTIERS
de 1748 à 1773.

	En 1748 et 1749.	En 1750.	En 1751 et 1752.
Saint-Eloy.	François Hicquet.	François Hicquet.	François Hicquet.
Brasseurs.	Pierre-Jos. Baudinne.	Pierre-Jos. Baudinne.	Pierre-Jos. Baudin ne.
Tailleurs.	Pierre Lechien.	Pierre Lechien.	Pierre Lechien.
Drapiers.	Nicolas Mercier.	Nicolas Mercier.	Ch.-Fr. Senez.
Bouchers.	Pierre Motquin.	Pierre Motquin.	François Dusausoy.
Aurimiers.	Adrien Godart.	Em. Vandenberg.	François Vandenberg.
Tanneurs.	Adrien-Joseph Lefèvre.	Adrien-Jos. Lefèvre.	Adrien-Jos. Lefèvre.

	En 1753 et 1754.	En 1755.	En 1756.
Saint-Eloy.	François Hennau.	Michel Bertou.	Michel Bertou.
Brasseurs.	Pierre-Jos. Baudinne.	Pierre-Jos. Baudinne.	Ignace Marbois.
Tailleurs.	Pierre-Lechien.	Pierre Lechien.	Bernard Denis.
Drapiers.	Charles-Franç. Senez.	Ch.-Fr. Senez.	Ch.-Fr. Senez.
Bouchers.	François Delaunoy.	François Dusausoy.	François Dusausoy.
Aurimiers.	Albert Davaut.	Albert Davaut.	J.-B. Vandenberg.
Tanneurs.	Josse Lebrun.	Josse Lebrun.	Ferdinand Bette.

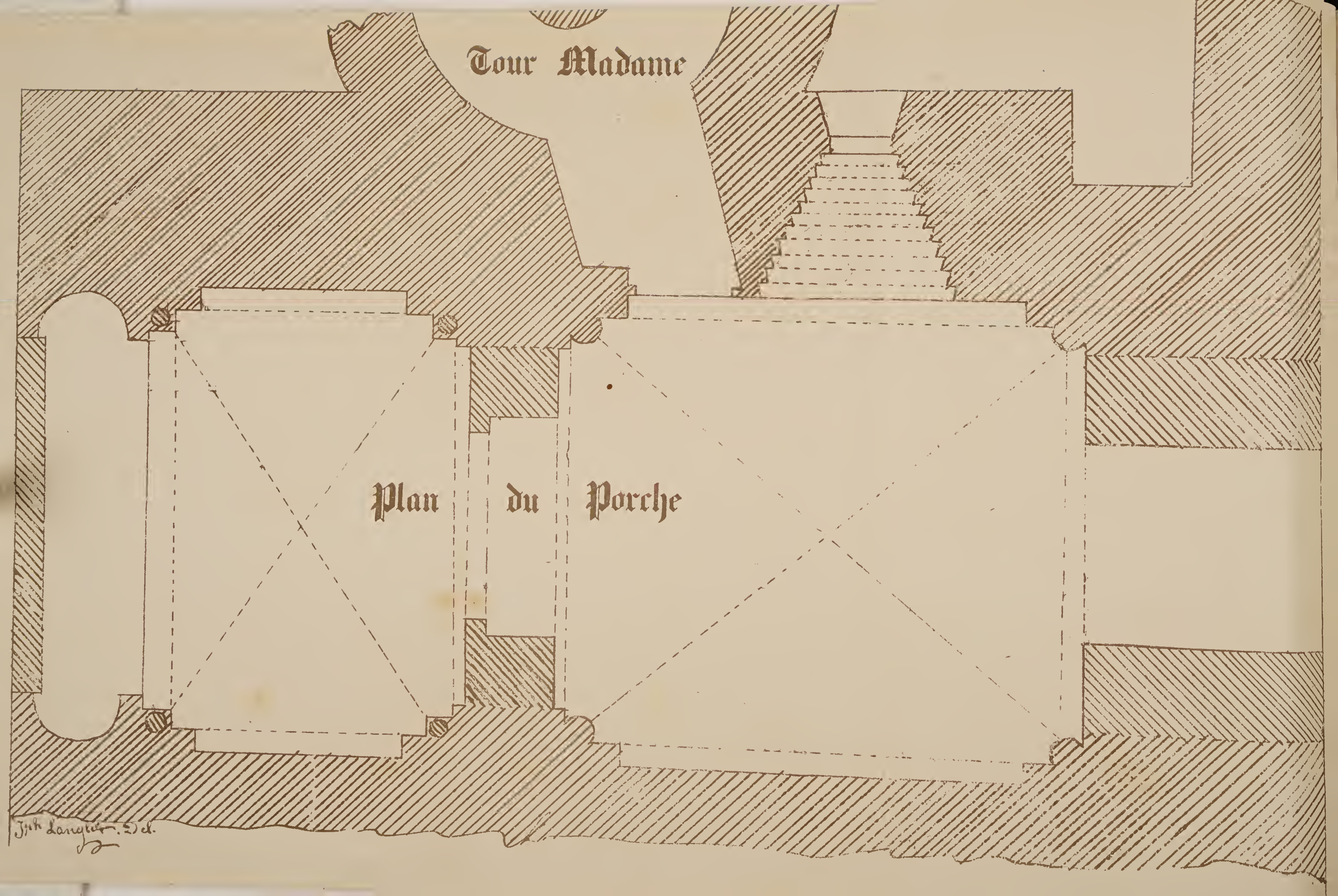
	En 1757 et 1758.	En 1759.	En 1760 et 1761.
Saint-Eloy.	Joseph Lefèvre.	François Kaieman.	Jean-Antoine Hermant.
Brasseurs.	Ignace Marbois.	Ignace Marbois.	Ignaee Marbois.
Tailleurs.	Bernard David.	Bernard Danis.	Barthelemi Le Bon.
Drapiers.	Ch,-Fr. Senez.	Nicolas Mercier.	Nicolas Mercier.
Bouchers.	François Dusausoy.	Joseph Delannoy.	Joseph Delannoy.
Aurimiers.	Albert Davaut.	Philibert Bourgeois.	Philibert Bourgeois.
Tanneurs.	Ferdinand Botte.	Jean Allardin.	Dieudonné Wauty.

MAITRES DES MÉTIERS.

	En 1762.	En 1763.	En 1764 et 1765.
Saint-Eloy.	Jean-Antoiue Hermant.	Jean-Antoine Hermant.	Jean-Antoine Hermant.
Brasseurs.	Ferdinand Duchateau.	Ferdinand Duchateau.	Martin Hecq.
Tailleurs.	Barthelemi Le Bon.	Barthelemi Le Bon.	Barthelemi Le Bon.
Drapiers.	Nicolas Mercier.	Nicolas Mercier.	Charles Dusausoy.
Bouchers.	Joseph Delannoy.	Joseph Delannoy.	Joseph Delannoy.
Aurimiers.	Albert Davaut.	Albert Davaut.	Philibert Bourgeois.
Tanneurs.	Dieudonné Wauty.	Michel Bajan.	Jean Laguerre.

	En 1766.	En 1767.	En 1768.
Saint-Eloy.	Jean-Antoine Hermant.	Jacques Taminne.	Jacques Taminne.
Brasseurs.	Martin Hecq,	Lambert Rose.	Lambert Rośe.
Tailleurs.	Barthelemi Le Bon.	Barthelemi Le Bon.	Barthelemi Le Bon.
Drapiers.	Charles Dusausoy.	Charles Dusausoy.	Charles Dusausoy.
Bouchers.	Joseph Delannoy.	Jean Quinot.	Jean Qninot.
Aurimiers.	Philibert Bourgeois.	Philibert Bourgeois.	Philibert Bourgeois.
Tanneurs.	Joseph Allardin.	Joseph Allardin.	Joseph Allardin.

	En 1769, 1770, 1771.	En 1772.	En 1773.
Saint-Eloy.	Jacques Taminne.	Jacques Taminne.	Jacques Taminne.
Brasseurs.	Martin Hecq.	Lambert Rose.	Martin Heçq.
Tailleurs.	Barthelemi Le Bon.	Barthelemi Le Bon.	Barthelemi Le Bon.
Drapiers.	Charles Dusausoy.	Charles Dusausoy.	Charles Dusausoy.
Bouchers.	Jean Quinot.	Jean Quinot.	Jean Quinot.
Aurimiers.	Philibert Bourgeois.	Philibert Bourgeois.	Philibert Bourgeois.
Tanneurs.	Joseph Allardin.	Joseph Allardin.	Joseph Allardin.


Tour Madame
Plan du Porche
Jph Langlier. Del.

Collégiale Ste Gertrude. - Nivelles.



Coupe longitudinale du porche de Sanson.

FANTAISIE

SUR MES SOUVENIRS DE NIVELLES.

Messieurs et très-honorés Confrères,

Pénétré de reconnaissance envers les hommes distingués dont les suffrages m'ont appelé à faire partie de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles, je suis heureux de m'acquitter aujourd'hui d'une dette de cœur et de leur payer ma bienvenue.

Permettez-moi cependant de commencer par une petite querelle à l'adresse du bureau de la Compagnie. Interprétant trop brillamment quelques paroles échangées entre votre honorable Président et moi, M. le Secrétaire a donné, dans l'ordre du jour de cette séance, le titre pompeux de *Notice historique sur Nivelles* à une simple et humble lecture que je vous destinais. Elle ne mérite pas un autre nom que celui de *Fantaisie sur mes souvenirs de Nivelles*; ce thème, — comme dirait un musicien — il m'est bien cher, puisque c'est dans cette ville que je suis né à la vie de l'intelligence.

Bien des années se sont écoulées depuis que je suis venu m'asseoir sur les bancs du Collége où s'étaient assis, avant moi, les Dewez, les Kaiman, les Baguet ; où je rencontrais pour condisciples Roulez, Collard, Hallard, Devroye, pour ne citer que ceux-là qui nous ont précédés dans la tombe. Les souvenirs de ces temps de la jeunesse sont encore bien présents à ma mémoire, grâce surtout à ceux de nos camarades qui ont survécu et que j'ai le bonheur de retrouver au milieu de cette assemblée. Ce que je vous apporte n'aura point la portée historique qu'on a bien voulu lui attribuer; l'auteur n'y a mis aucune prétention scientifique. Je veux seulement essayer d'exprimer quelques-unes des pensées qui me montent au cœur et frappent mon esprit chaque fois que mon regard, se reportant en arrière, rencontre l'image de votre ville. Je la revois assise dans la riante vallée où coulent doucement la Thines et le Ri-de-la-Dodaine, au moment de

marier leurs eaux encore limpides, mais qui, bientôt après, mêlées à celles de la Senne, s'en vont, de compagnie, se salir aux fanges de la capitale. Je revois cette enceinte de murailles qu'on fait remonter au temps de Charlemagne, ceinture étroite qui a bien longtemps retenu dans ses limites la population d'une ville que l'on voit maintenant éparpiller ses maisons blanches et coquettes sur les pentes adoucies des côteaux qui l'environnent.

L'industrie, cette reine du siècle, a opéré, chez vous aussi, des transformations rarement d'accord avec le sentiment du pittoresque. L'usine grimpe comme à l'assaut de ces plantureux vergers naguère encore couronne verdoyante de la cité de Sainte-Gertrude. Aux lieux où se balançait, à la brise, la cime majestueuse des grands ormes bordant trois chaussées communales, les hautes cheminées, obélisques modernes, jettent dans l'air leur noir panache : et la locomotive, filant comme une flèche à l'horizon, y mêle les blancs flocons de la vapeur. Le chemin de fer, arrivé un peu tard dans la contrée, a pratiqué de larges tranchées à travers les collines et barré les vallons de prosaïques remblais. Heureusement, il n'est pas encore parvenu à enlever tout à fait à ces sites accidentés la physionomie particulière au paysage brabançon, si cher à nos peintres qui en ont tiré l'inspiration de tant de chefs-d'œuvre depuis P.-P. Rubens et Lucas Van Uden jusqu'à Henri Van Assche.

Si d'aventure, au retour de la belle saison, je trouvais le loisir de reprendre, aux environs de Nivelles, mes promenades d'autrefois, vous retrouverai-je encore, riant vallon de Monstreux ? Ils sont encore là, ces sentiers allant à travers les haies qui divisent, comme les cases d'un échiquier, une longue suite de prairies ou de vergers. Je serais heureux de franchir encore d'un pied, hélas ! un peu alourdi ces hautes pierres, unique passage d'un héritage à l'autre. Facile obstacle pour mes jambes de quinze ans, et qui avaient l'avantage de procurer au promeneur le plaisir d'inspecter la blancheur des bas des promeneuses.

Veuillez croire, messieurs et très-honorés confrères, que ces pensées ne sont point les seules qui me montent à l'esprit quand je pense à votre charmante petite ville. Après les

souvenirs de jeunesse, je retrouve l'image de vos antiquités locales ; les souvenirs de celles-ci m'ont quelquefois convié à des études sérieuses, mieux en rapport avec le but que se sont proposé les fondateurs de la Société Archéologique. Ces études, vous allez les poursuivre avec plus de persévérance et d'autorité; car c'est à vous qu'il appartient maintenant d'explorer dans leurs moindres détails les merveilles que renferme la collégiale de Ste-Gertrude. A vous de vérifier les données archéologiques qui ont cours tant au sujet de l'origine que sur les transformations de ce curieux monument. Vous ferez jaillir la vérité aux yeux de tous ; vous déterminerez l'âge de chaque partie de l'édifice, vous aiderez à le dépouiller des travestissements dont chaque époque l'a affublé afin de l'habiller à la mode.

Vous apporterez l'autorité de votre science pour contrôler les conjectures que je n' ai pas craint de mettre en avant lorsque je me suis occupé des sculptures du XIe siècle, trop longtemps soustraites au regard des amis des arts. Vous trouverez peut-être un moyen de les rendre plus accessibles, en faisant pénétrer quelques rayons de lumière sous la lourde maçonnerie qui les écrase et qui suffit à peine à supporter le poids de la flèche. Vous referez l'histoire de cette flèche si souvent frappée de la foudre et que les nivellois ont vue pendant un demi-siècle tronquée et comme découronnée.

Peut-être serez-vous plus heureux que je ne l'ai été dans mes efforts en vue de conserver, dans sa forme et avec ses peintures naïves, le char qui servait autrefois à transporter la châsse de Ste-Gertrude lors des ambarvales de la St-Michel.

Un intérêt que vous prendrez en main, je n'en saurais douter, c'est le culte de la mémoire des hommes éminents qui ont illustré votre ville. Vous ne vous laisserez point intimider par les revendications prétentieuses d'une jalousie mal déguisée. Après Tinctoris, vous songerez à Laurent Delvaux. Pour celui-là aussi, on essaiera de disputer à Nivelles l'honneur de l'avoir vu naître. Ne vous arrêtez point à de pareilles chicanes, imitez l'exemple de la ville d'Anvers. A ce propos, je répéterai, sans me soucier qu'on me reproche

de n'avoir qu'une corde à mon arc ou plutôt à ma lyre, je répéterai ce que je disais lors du troisième centenaire de P-P Rubens :

« Entre deux mères se disputant un glorieux enfant, le sentiment et la raison l'adjugent à celle qui a gardé religieusement sa mémoire et la trace de son passage ici-bas. »

L. ALVIN.

CATALOGUE DES ŒUVRES

DE

Laurent DELVAUX.

On ne peut expliquer, dit M. Baron, que par sa longue existence et un travail continué, les nombreuses productions du statuaire Delvaux. L'Angleterre, la France, l'Italie, le Portugal, l'Autriche et la Russie en possèdent. En Belgique, les villes de Bruxelles, de Gand, de Namur et surtout de Nivelles renferment une grande quantité de ses œuvres.

En Angleterre. La statue en marbre du Roi Georges Ier, aux archives de la maison commune, à Londres ;

Le buste en marbre de Newton, pour l'église de Westminster ;

Le mausolée du Duc de Buckingham, en la même église, sculpté en collaboration avec Pierre Schiemakers, d'Anvers ;

Le groupe en marbre de Biblis et Caunus (grand modèle) exécuté pour le Duc de Bedfort ;

Un autre groupe en marbre, représentant un lion léchant les pieds d'une femme, qui tient une épine à la main ;

Les statues de Cléopâtre, de Bacchus, du Temps, de Vertumne, d'Apollon, de Pomone, de Diane, de Léda, de Vénus et Cupidon, de Jupiter, d'Hercule et Omphale, ainsi qu'un groupe représentant l'enlèvement de Proserpine.

En Italie. Diverses statues commandées pour les cardinaux Melchior de Polignac et Laurent Corsini.

En Portugal. Diverses pièces exécutées pour le Gouvernement de ce pays et commandées par son ambassadeur De Bora.

En Autriche. Le buste en marbre de l'impératrice Marie-Thérèse ;

Les statues en marbre de Saint-François et de Sainte-Thérèse, exécutées pour cette Souveraine ;

Le buste en marbre du prince Charles de Lorraine.

En Russie. Une statue en marbre, représentant un enfant supportant le fardeau du Gouvernement ;

Un groupe également en marbre, figurant Hercule au berceau, commandé pour la cour de Russie, par le comte de Cobentzel.

En France. Le buste en marbre de Louis XV ;

Le buste en marbre du maréchal de Saxe ;

Un joueur de flûte aussi en marbre ;

Un groupe également en marbre représentant David combattant Goliath, et un autre groupe toujours en marbre (petit modèle) représentant Biblis et Caunus ;

EN BELGIQUE

A Nivelles. *En l'église de Ste-Gertrude :*

La chaire de vérité en bois, représentant Elie dans le désert.

Le prophète y est figuré assis, et dormant d'un profond sommeil, la tête appuyée sur le bras gauche. Un ange survient tenant un pain à la main.

Derrière eux, s'élève un tronc d'arbre, qui soutient la cuve de la tribune.

Il est inutile de dire, pour l'honneur du sculpteur, que l'ignoble escalier, qui est adapté à ce chef-d'œuvre, n'est point l'œuvre de l'artiste. A l'église des Carmes, pour laquelle cette chaire a été faite, on y entrait par un escalier caché dans la muraille.

La chaire de vérité en bois et en marbre, représentant le Sauveur et la Samaritaine au bord du puits.

L'ensemble de cette chaire est vraiment remarquable. La cuve est ornée de trois médaillons en marbre, figurant les paraboles de l'Enfant prodigue, du semeur et du père de famille. On y monte par deux escaliers en chêne, dont les rampes admirablement fouillées, sont l'œuvre du nivellois Ph. Lelièvre, élève de notre statuaire. Deux troncs d'arbre supportent l'abat-voix et le couronnent de leur feuillage.

Les statues en bois de Saint-Jacques, de Saint-Pierre, de Saint-André, de Saint-Paul, du Bienheureux Pepin et de Sainte-Gertrude ;

Un groupe en bois, représentant la conversion de Saint-Paul, exécuté pour le maître-autel de l'église de ce nom à Nivelles ;

Quatre médaillons en bois représentant Saint-Ambroise, Saint Jérôme, Saint-Augustin et Saint-Grégoire ;

Un agneau pascal en bois au-dessus de la porte d'entrée de la chapelle de Saint-Hubert ;

Les statues en bois surmontant les portails intérieurs de l'église, s'ouvrant vers le grand marché et le cloître gothique.

En l'église de St-Nicolas : Une tête de Vierge, qui y est invoquée sous le nom de Notre-Dame de Remède.

Cette tête est un cadeau fait à cette paroisse par le sculpteur Delvaux et l'on conserve dans la maison curiale, l'acte par lequel il en fit don à cette église. Le voici :

« Je soussigne déclare avoir donné à la paroisse de Saint-Jean » l'Evangéliste à Nivelles, à l'exclusion de toute autre, l'image de la » Sainte-Vierge, sous le tiltre de N.-Dame de Remède en sculpture et » bénite le lendemain de la Pentecotte 1760 par le Très Révérend » Doïen Mr Dubois du noble et vénérable Chapitre de Nivelles à la cha- » pelle du Petit Saint-Jacques, d'où ensuite elle fut reconduite en pro- » cession à la dite paroisse.

» En foi de quoi j'ai signé le présent billet.

» Laurent DELVAUX, sculpteur D. A. R. »

En l'église de St-Sépulchre : La statue en bois de la Religion, surmontant le tabernacle du maître-autel.

Cet autel provient de l'ancienne église des Carmes de Nivelles. Le tabernacle paraît être l'œuvre d'un de ces religieux, exécutée d'après un dessin de Delvaux.

A l'Institut de l'Enfant-Jésus : Un bas relief représentant la conversion et la pénitence de St-Bavon.

Deux autres figurant un enfant tenant un coquillage.

Chez M. Edmond Fievet : Deux médaillons en marbre représentant des Madones ;

Une statue de Saint-Joseph, modèle de celle en marbre exécutée pour l'église de l'abbaye d'Afflighem, aujourd'hui en l'église de Saint-Jacques-sur-Caudenbergh à Bruxelles ;

Deux chérubins modèles de ceux en marbre exécutés pour l'église de Bois-Seigneur-Isaac lez-Ophain ;

Le groupe des Trois Vertus Théologales, modèle de celui en marbre se trouvant au Musée de Bruxelles ;

Les statues de Saint-François et de Sainte-Thérèse, modèles de celles exécutées en marbre pour l'impératrice Marie-Thérèse ;

Un groupe d'enfants, représentant l'abondance ;

Deux chérubins agenouillés, modèles de ceux exécutés en marbre pour la chapelle Royale à Bruxelles ;

Un médaillon représentant Marie-Agnès Colas, femme du sculpteur ;

La statue de la Religion, modèle de celle surmontant le tabernacle de l'église du Saint-Sépulchre à Nivelles ;

Le buste de Jean-Godefroid Delvaux, secrétaire du Conseil Souverain de Brabant, fils du sculpteur ;

Les statues de Neptune, de Saint-Grégoire et de l'Innocence, deux chérubins. Le buste de l'impératrice Marie-Thérèse et diverses autres pièces. Le tout en terre cuite.

Chez M. le Dr Le Bon : La maquette de la statue de Ste-Gertrude existant dans l'église de ce nom à Nivelles ;

Les maquettes des deux chérubins en marbre ornant le maître-autel de l'église de Bois-Seigneur-Isaac ;

Trois bas-reliefs : Portraits de François Ier, du prince Charles de Lorraine et de Newton ;

Dix statuettes d'enfants portant divers emblèmes ;

Statuette représentant la puissance entourée de tous ses attributs ;

Haut-relief figurant l'arche d'alliance soutenue par des Anges ;

Deux bas-reliefs : deux Pères de l'Eglise ;

Un sanglier ;

Deux statuettes de femme.

Chez M. le curé Haccour : Deux médaillons en terre cuite, représentant deux docteurs de l'Eglise.

Chez M. Antoine Coulon : Un buste en terre cuite ; c'est la maquette de la Samaritaine.

A Gand. *A la Cathédrale :* La chaire de vérité représentant le Temps qui découvre la Vérité.

A l'église de St-Nicolas : La statue en marbre de St-Liévin, faite primitivement pour l'église des Jésuites, en la même ville.

A Bruxelles. *Au Musée* : L'Hercule, imité de l'Hercule Farnèse ;

Un groupe en marbre représentant les Trois Vertus Théologales.

Il a été exécuté pour le soubassement d'une chaire de vérité, à placer à l'abbaye de Villers.

Les cinq statues allégoriques décorant la façade.

Au Palais : Deux chérubins en marbre pour le maître-autel de la chapelle royale et les ornements des bénitiers ;

Un hermaphrodite en marbre couché sur un matelas.

A l'église de St-Jacques-sur-Caudenbergh : Une statue de St-Joseph, en marbre.

En possession de la famille Vander Noot : Le mausolée en marbre de Léonard-Mathias Vander Noot, Bon de Kieseghem.

Il a été commandé pour l'église des Grands Carmes à Bruxelles.

Chez M. L. Delvaux-Lauwers : Un groupe représentant Samson, terrassant le lion ;

Un hermaphrodite couché sur un matelas ;

Un médaillon représentant le prince Charles de Lorraine ;

Deux groupes figurant les Eléments ;

Deux médaillons représentant, l'un, le Christ ; l'autre, la Vierge ;

Un lion en bas-relief ;

Un Apollon en terre de Rome et diverses autres pièces, le tout en marbre.

Chez M. G. Huygh : Un sanglier et un joueur de flûte, en terre de Rome.

Chez Melle Baugniet : Un sanglier en marbre ;

Deux groupes en marbre représentant, l'un, une source et l'autre, des enfants se disputant un nid d'oiseaux ;

Un médaillon également en marbre, représentant une madone ;

Un groupe en terre cuite, représentant la Pieta, modèle du même morceau en marbre, aujourd'hui, croit-on, en Allemagne ;

Un lion en terre de Rome ;

Une Flore Farnèse en même terre et diverses autres pièces.

Chez M. Félix Fievet : Un enfant endormi, en marbre ;

Le groupe en terre cuite représentant la conversion de St-Paul, modèle de celui en bois existant dans l'église de Ste-Gertrude à Nivelles ;

Une tête de Christ et une Madone, bas-reliefs en terre cuite et diverses autres pièces ;

Les maquettes de deux enfants en marbre placés aux deux côtés du Sarcophage de Léonard-Mathias Vander Noot.

Chez M. Nestor Fievet : Deux médaillons en marbre, représentant le Christ et la Vierge ;

Cinq statues en terre cuite, maquettes de celles décorant la façade du Musée à Bruxelles ;

La statue équestre du prince Charles de Lorraine, en terre cuite ;

Les statues en terre cuite de Saint-Benoit et de Saint-Martin, modèles de celles exécutées en marbre pour l'abbaye d'Afflighem et diverses autres pièces de moindre importance ;

La maquette en terre cuite de l'Hercule du Musée.

Chez M. Elisée Fievet : La statue en marbre d'Hercule au repos ;

Un bénitier bas-relief en marbre ;

Tout le soubassement en terre cuite de la chaire de vérité de la cathédrale de Saint-Bavon à Gand, représentant le Temps qui découvre la Vérité ;

Un hermaphrodite couché sur un matelas, en terre de Rome ;

Un bas-relief en terre cuite, représentant un lion ;

Un autre bas-relief aussi en terre cuite, représentant la fille du sculpteur, à l'âge de 14 ans ;

Deux statuettes en terre cuite, représentant, l'une, la Foi et l'autre l'Humilité.

Chez M. Cousin-Baugniet : Un faune en marbre, jouant du chalumeau ;

Un médaillon en marbre, représentant le Christ ;

La statue en terre cuite de Pallas, modèle de celle en marbre surmontant le tombeau de Léonard-Mathias Vander Noot.

Les statues en terre cuite de Saint-Paul et de Saint-André, modèles de celles en bois existant en l'église de Ste-Gertrude à Nivelles ;

La maquette en terre cuite du groupe de Biblis et Caunus et diverses autres pièces.

Chez M. le Conseiller Eyckman : Un bénitier bas-relief en marbre ;

Chez Mme Veuve P. Delvaux : Un Hercule au berceau, en terre cuite, modèle de celui en marbre existant en Russie.

Chez Mme Boegnaens-Delvaux : Un Sphinx et une Venus à la coquille, en terre de Rome.

Chez MM. Morren-Delvaux et Berlaimont-Delvaux : Diverses pièces en terre cuite.

Chez M. C. Bricourt : Un médaillon en terre cuite, représentant Newton ;

Un sanglier et une tête d'Hercule, également en terre cuite.

A Bruges. *Chez Mme Ve Delvaux-Peers* : Un groupe en terre cuite, modèle du soubassement de la chaire de vérité de l'église de Sainte-Gertrude à Nivelles, représentant Elie dans le désert ;

Un médaillon en marbre, figurant une Madone ;

Un médaillon en marbre, représentant Marie-Agnès Colas, femme du sculpteur ;

Un groupe en terre cuite, figurant Samson terrassant le lion ;

Un médaillon en marbre, représentant le prince Charles de Lorraine ;

Deux groupes en marbre, représentant les Saisons ;

Quatre autres groupes en terre cuite, figurant le même sujet et diverses autres pièces.

A Anvers. *Chez M. le Notaire Meert* : Un faune et un centaure en terre cuite.

A Namur. *A la cathédrale :* Les statues de quatre docteurs de l'Eglise.

A l'église de Notre-Dame : La statue en marbre de Saint-Antoine, exécutée pour l'église des Jésuites, en cette ville.

A Tournay. *Chez M. Etienne Cravau* : Un enfant en marbre, endormi sur des gerbes de grain.

A Maransart (Genappe). *Chez M. le curé*

Baguet : Une statue en terre cuite, représentant St-Antoine de Padoue, modèle du Saint à Notre-Dame à Namur.

Près de Perwez. *Au château d'Odange, chez M. Trémouroux :* Un enfant endormi sur un matelas.

Pour l'église de l'abbaye d'Afflighem : Les statues en marbre de St-Martin et de St-Benoit.

Pour le château de Tervueren : Le buste en marbre d'Henri Walpole, premier grand maître de l'Ordre Teutonique.

Quatre groupes en marbre, représentant les Eléments et les Saisons.

EDM. FIÉVET.

L'ANCIEN SERMENT

OU GILDE D'ARCHERS DE NIVELLES.

Ses Statuts en 1472.

Au moyen-âge, les serments ou gildes formaient des corps d'élite de la milice communale. Organisés en associations permanentes, s'exerçant fréquemment au maniement des armes, ils assuraient aux cités et au pays un concours plus efficace que les compagnies bourgeoises. Ils étaient obligés d'accompagner le prince à la guerre ; en échange de cette obligation, ils en recevaient des priviléges. En temps de paix, leur service se bornait à la défense et à la sécurité de la commune. S'il survenait une émeute ou un incendie, leur intervention était réclamée. Ils rehaussaient par leur présence, la pompe des fêtes et des cérémonies publiques.

Chaque gilde était sous le patronage d'un saint ou d'une sainte dont elle portait le vocable. Elle faisait célébrer, le jour de sa fête, à l'autel du patron, une messe à laquelle tous les confrères devaient assister.

Il régnait dans ces corporations, un usage très propre à entretenir un esprit vraiment fraternel. Les membres prenaient part à leurs joies et à leurs douleurs réciproques. Lorsque l'un d'eux se mariait, tous ses confrères, revêtus de leur uniforme, l'accompagnaient à l'église. Le défaillant payait une amende. Si un membre de la Gilde perdait sa femme ou un enfant, la même règle était observée.

Pour faire partie d'une gilde, il fallait appartenir à la Bourgoisie et jouir d'une bonne réputation. Le candidat admis payait un modeste droit d'entrée, et prêtait le serment de fidélité au prince, à l'administration locale, et d'observer religieusement les statuts de la Confrérie. Celle-ci excluait de son sein tout membre auteur d'une action déshonnête.

Les Gildes se composaient de deux parties distinctes : de membres effectifs et de membres honoraires. Ceux-ci ne faisaient partie de la confrérie que pour leur amusement.

La plupart des gildes d'archers, dans le Brabant, se formèrent au XIVe siècle et pendant la première moitié du siècle suivant.

L'organisation des Archers de Nivelles eut lieu vers 1400, sous le patronage de saint Sébastien. On les rencontre fréquemment dans des tirs à cette époque : en 1428, ils prennent part au tir offert par la ville de Gand, où ils emportent un prix ; on constate leur présence à Lierre, en 1430 ; à Louvain, en 1464, 1534, 1552 ; à Anvers, en 1509 ; à Braine-l'Alleud, en 1629 ; à Bruxelles, en 1668, etc. — Dans ces occasions, ils recevaient un subside de la ville.

Notre gilde donna des fêtes ou tirs en 1434, en 1436. En 1527, les frais de la trairie, qui s'élevaient à 40 livres, furent supportés par la commune.

Bien avant 1527, le serment des archers avait ses berceaux dans un jardin situé à proximité du moulin de ce nom et de la Thine. — Son autel, dédié à saint Sébastien, se trouvait à l'église de Sainte-Gertrude, dans la chapelle dite du vénérable, là où se trouve aujourd'hui le Mausolée de la noble famille de Trazegnies. Tous les ans, le jour de son pâtron, la Confrérie y faisait chanter une messe, à laquelle tous les membres étaient tenus d'assister.

Le serment des archers de Nivelles paraît avoir exercé une certaine suprématie sur les sociétés de même nature existant dans les communes voisines ; ainsi nous voyons, le 20 juillet 1547, le roi, le connétable et les archers de la bonne ville de Nyvelle en Brabant terminer un débat qui s'était élevé entre les archers d'Ittre et ceux de Braine-l'Alleud (1).

Si, comme nous venons de le voir, la gilde de Nivelles possédait une suprématie sur toutes celles des environs, le serment du vieil et grand arc de Louvain jouissait, à son tour, d'une juridiction qui s'étendait sur toutes les gildes de l'arc du Brabant. En 1551, ses chefs sont appelés à juger des contestations sérieuses qui s'étaient élevées entre des gildes de quelques villes du duché. — L'année précédente, le même serment, dans une réunion avec les magistrats de sa cité et

---

(1) A. Wauters.

les délégués des gildes des principales villes du Brabant, avait renouvelé et modifié les statuts qui régissaient les landjuweels (grands tirs) dans le duché de Brabant.

Ces statuts sont intéressants à étudier. Une simple analyse va nous permettre d'apprécier ce qu'étaient ces grands tirs, luttes pacifiques qui fournissaient aux différentes villes et communes du duché de Brabant l'occasion de se faire des visites réciproques pour retremper et perpétuer, en quelque sorte, leur vieille amitié.

Chaque année, le cinquième dimanche après Pâques, les gildes se réunissaient à l'effet de prendre part au concours Si l'une d'elles s'abstenait, sans motif suffisant, d'assister au tir, elle n'était admise, l'année suivante, à y participer, que moyennant une amende qui consistait en un joyau d'argent pesant une once. — Si elle faisait défaut deux années de suite, elle était exclue du tir pendant sept ans.

Tout ennemi de l'empereur ou du duché de Brabant était exclu du tir. Une fois admis, un archer ne pouvait plus être accusé ou attaqué que pour des faits qui se seraient passés pendant le concours.

Dans ces landjuweels, il était décerné de nombreux prix, consistant, non pas en cuillières comme aujourd'hui, mais surtout en coupes d'argent du poids de trois à six onces, souvent ciselées avec un goût exquis, savoir :

1° Prix pour la plus belle tenue ou entrée;

2° Prix d'ébattement à la gilde ou à la chambre de rhétorique, l'accompagnant qui jouait le meilleur ébattement (pièce de théâtre) ou le meilleur prologue sans *rusticité*, *déshonnêteté* ou *vilénie;*

3° Prix du fou, consistant en une poupée en argent, au bouffon du serment qui remplissait le mieux le rôle de fou sans *rusticité* ni *vilénie;*

4° Prix du plus fort tireur, à celui qui tirait à la plus longue distance. Ce prix consistait en une flèche d'argent pesant une once;

5° Prix d'adresse, au nombre de six, aux serments dont les membres avaient été les plus adroits tireurs.

La distance légale des deux buts du tir devait être de nonante-huit aunes et trois quarts de Louvain.

La gilde qui enlevait le premier prix (coupe pesant six onces) portant le nom de Landjuweel (joyaux du pays) était obligée d'offrir à son tour, et endéans deux ans, un tir semblable, avec les mêmes prix, tous d'argent fin.

La septième année, le roi et cinq confrères de chacune des gildes concurrentes se disputaient le prix. La partie gagnante obtenait outre le Landjuweel, ou premier prix, tous les joyaux exigés comme punition pendant la période des sept années écoulées. Puis le tir reprenait son cours ordinaire.

Tels étaient les anciens usages et coutumes auxquels on devait se conformer dans les grands tirs qui duraient quelquefois plusieurs semaines et où l'on a vu réunis jusqu'à quatre-vingts rois de serment.

Les dernières traces de ces grandes joutes pacifiques se perdent vers le milieu du seizième siècle, c'est-à-dire après l'établissement des armées permanentes et la chute de la splendeur des communes. L'arme à feu, à cette époque, étant généralement substituée à l'arme à jet, les gildes d'archers cessent de constituer des corps d'élite de milice communale ; elles ne sont plus que des sociétés d'amusement, s'occupant les dimanches et les jours de fête à tirer au blanc ou à abattre des oiseaux de bois fichés au haut d'une perche.

Indépendamment des statuts généraux dont nous avons parlé plus haut, la gilde d'archers avait dans chaque ville, dans chaque bourgade ses statuts propres octroyés par les autorités locales.

Nous avons été assez heureux pour découvrir le règlement original, sur parchemin, accordé à la gilde des archers de Nivelles en 1472, par Madame l'abbesse Agnès Frankemberghe et les magistrats de cette ville. Ce document pourrait bien être un renouvellement d'anciens statuts, car on rencontre, comme on l'a vu plus haut, notre gilde d'archers dans des tirs, un demi-siècle avant cette époque. Quoi qu'il en soit, nous allons reproduire aussi fidèlement que possible, sans changer au texte autre chose que ses abréviations.

CHE CONTRESCRIPT

wardent les eschevins de Nyvelle en leur ferme pors la ville de Nivelle touchāt le serment et confrairie des Archiers dicelle.

Sacent tous presens et advenir que par le greit, consent et octroy, haulte et puissante dame Agnès de Francqberghe, par le grace de dieu Abeesse sécule et dame de Nyvelle, de son mayeur eschevins rentiers dix jurez et conseil de la dite ville de Nyvelle, pour laugmentaton honnē et avanchement du sairment et confrairie des archiers dicelle les poins devises conditions et ordonnan de leür ditte confrairie du consent, greit, volentēt et accordiaux sont tels et en la manière qui senssieult.

Premiers, pour plus honnorablement entretenir la compaignie desdits archiers et servir comme archiers de coustume sont, est ordonnè que en la dite compaignie arat ung connestable, deux maîtres depar les archiers jurez, et ung meistre de par les parchonniers.

Item qu'e la ditte compaignie eslira et prendra trente-deux compaignons archiers jurez, habiles de corps, bien tyrans, de bonne et honourable vie, et de paisible conversation et qui soient bien appointiez et habillez d'arcqs, de trousse de flèches, dabis et d'armures appartenant à son archier et qui soient à eulx-mêmes et non à aultres par empruns ou aultrement.

Item que la ville de Nyvelle por faie les robes des dits compaignons de deux ans à ault, donrat à chacun des dits trente deux archiers trois alnes de drap raisonnable de couleur et pris tels qu'il plera à icelle ville.

Itemque les dits archiers seront tenus à fé leurs serments de eulx habillers d'abys, d'arcques, de trousse, de flèches et de tous armures dessus dits, et ainsy habilliez eux remontrez

pardevant aulcuns députez de la ditte ville et la plusparte de la ditte compaignie et que lors prendront sur le fealte de l'arcq que leurs dits habilemens et armures sont à eulx et promettrot que point ne les aliénerot ne engaigerot et que de trois en trois moix se présenterot enthièremet habilliez côme dessus, au connestable et meistres de la ditte compaignie, à tel jour qui leur plaira à eulx ordonner et ce sur la peine cy desoubs escripte.

Item que de grace espeal et pour entretenir honourablement icelle compaignie, et servir le prinche et la ditte ville toutes fois que besoin sera, soit ordonnet et statuet que nul ne poulra pour debte quelleq qu'elle soit, feire vendre les dits habillements et armures des dits archiers jurez.

Item que les dits archiers jurez seront tenus de fé feire leurs dittes robes pareilles dedens ung mois après ce qe leurs draps serat délivret, et de telle devise et fachon que la ditte ville et lesdits connestable et meistres d'iceux archiers pour le plus expédient et prouffit leur ordonneront, et qui ce ne ferat fourfera deux vies gros pour chacun mois qu'il seroit défaillant à appliquer comme cy après sera déclaret.

Item si aucun desdits archiers jurez ne se représentoit comme dessus de trois en trois mois ou qui n'aroit sa ditte parure dedens le tamps susdit, il fourfera et sera attaint en la paine de deux vies gros à appliquer, l'un à l'augmetation des habys et parures de St Sébastien, et l'aul à la disposition desdits connestables et meistres de la dite compaignie.

Item que la ditte ville, comme est accoutumet donrat à la ditte compaignie en ayde de leurs dispens le jour qu'on trairat le papegay, le jour saint Michiel et saint Sébastien, à chacun d'iceux jours quattre sous de gros.

Item que toutes et quantes fois qu'il besoingnerat à la ditte ville d'avoir aulcuns archiers pour gaitiers as portes ou ailleurs, prendre le pouldra payant pour ce à chacun deux patars le jour et aussy s'il plaisoit à un bourgeois de la ditte ville avoir aulcuns des dits compaignons pour gaitier, prendre le pouldra, payant comme dessus à chacun deux patars le jour et autant pour la nuyt.

Item que toutes et quantes fois que les dits archiers jurez seront sommez de par la ditte ville à faire le gaiter dessus la

maison de la ditte ville, que tous les dits archiers seront tenus de y aller et comparoir habilliez comme il appartiet et qui ce ne fera fourfera et sera attaint en la peine de deux vies gros à appliquer come dessus.

Item est ordonnet que tous lesdits archiers gaiterot comme ils ont fait, mais quand ils seront requis diestre dallez la ville à gait, ou autre chose faire sans aucun gaiges, allors ils seront francqs de gait durant le service de la dite ville sans malengien.

Item que toutes et quantes fois que la ditte ville voudra avoir aulcuns des dits archiers pour servir ou pour aller en lost ou pour le service du prinche ou du pays ou pour autre cause pour le compte de la ditte ville de Nyvelle que chacun des dits archiers à ce prins arat comme est d'usaige et de coustume, pour chacun jour qualtre patars en ce comprins le jour de leur partement et le jour de leur rethour . . . . et que les bourgois de la ditte ville les pouldront avoir pour les mener audehors au dit pris de quatre patars attendut toutes fois que ce soit par le grait des reintiers . . . .

Item que pareillement si madame avait à faie pour elle des dits compagnons archiers, que ils seront tenus d'elle servir et assister comme dessus, ossy semblablement seront tenus les dits compagnons archiers de servir et assister justice en la ville ...utes fois que les officiers de madite dame les requerot.

Ytem que les dits connetable et maitres de la ditte compaignie.. avencq leur Roy de temps seront tenus de eslire et feire le jour saint Sébastien nouvealx meistres par le conseil et advys de la ditte compaignie par devise que celuy qui refusera a prendre l'office de ce, si raison n'a pas qui ce puisse escuser et toutes et quantes fois que requis ce refuserat fourferat deux vies gros, à appliquer comme dessus et icelle amende payée ou non payée, demorat icelui article en sa force et vertu.

Ytem lesdits connestâble et meistres aveucq leur dit roy aront un varlet juré estâbly par la ditte compaignie et par lesquel feront semondre et mett ensamble icelle

toutes et quantes fois que besoin en serat et chacun de la ditte compaignie appelé par ledit varlet, qui ne sera à la ditte assemblée fourferat demy patar, si dont n'avait léal soigne qui l'en excusaisse qui doit remontrer au dit varlet, sur le feal de l'arcq dedans le dit jour de la ditte assemblée sans malengien et en oultre le dit varlet sera tenu de demander chacun qui fourfera le dit demy patar, qu'il le paye dedans le jour de la ditte assemblée as dits maistres ou à luy sur la paine de demy patar pourveu que si yceluy qui fourferat la ditte paine ne le paioit dedens le jour de la ditte assamblée sera attainta la paine de ung vies gros, et si ledit varlet oublioit à ce fair, que il fourferat pareillement demy patart, et seront icelles amendes appliqués comme dessus, et qu'elles payées ou non payées demorat tousjours iceluy article en sa force et vertu.

Item que lesdits connestable et meistres aveucq leur roy seront tenus de faire bonne compaignie et honneur seloncq le temps as messaiges des compagnies des archiers du pays eu de juwiaulz de pris toutes et quantes fois qui venront à Nyvelle et ce à raisonnable dispens de la ditte compaignie ; par si que ou cas qu'il pleroit a aulcuns des dits messaigiers demorer le jour, qu'ils venront jusques au disner ou soupper,que lors par le dit varlet les dits connestable et meitres seront tenus de feire semondre leurs dits compaignons que pour aller compaigner icelluy messaige, s'il leur plaît, par si que ceux qui iront paieront leur escot sans riens demander à la ditte compaignie, si non que chacun qui point n'y aroit esté seroit tenus d'en payer un patar à convertir à l'escot de ceux qui aront esté sans malengien.

Et quand aulcun messager de petit pris venra, alors les dits connestable et maitres avec leur roy seront tenus de luy compaigner honnourablement et despendre aux dispens du commung de la dite compaignie seullement quarante placques.

Item que les dits connestable et meitres aveucq leur dit roy pour aller trayre as juwiaux du pays ou aultre part, esliront ou prenront compaignons tant qu'il souffirat en la ditte compaignie les plus habiles et propices pour le conseile de la plus

grande parte de la compaignie par devise que si celluy à ce requis souffisamment, le refusait, se dont n'avait raisonnable cause qui le puisse excuser sans malengien toutes et quantesfois que requis a ce le refusera, fourfera incontinent un vies gros à appliquer côme dessus.

Item que les dits maîtres comme dyxseniers, chacun au devant le jour du grand quaresne esliront aveucq eux, deux aultres dyxseniers pour commencher à faire les dysaines et sur telle peine comme ont accoustumé.

Item que qād aulcung Afforains jousuweurs de larcq à main venra en la ditte ville prendre le virre pour traire, les dits meîtres devront eslire aucuns compaignons de la susdite compaignie, et les plus habiles pour jouer avec lesdits afforains et iceux eslus pouldront aventurer sans malengien sur la ditte compaignie seulement XXV patars.

Item que les compaignons parchonniers seront tenus de feire à leurs dispens, caprons de parure toutesfois que requis seront par lesdits connestable, maîtres et autres de la ditte compaignie, et dedens certains jour que on leur ordonnera, sur la peine d'un vies gros à appliquer comme dessus.

Item que chacun compaignon des Archiers jurez qui enterra en la dite compaignie, paierat à la ditte compaignie pour son entrée quattre patars et pour issue quatorze patars, aveuc sa part de tous fraix et coust paravat fais par la ditte compaignie et qu'elle ferat de là en avant, jusques au jour S[t] Sébastien, par telle provision que chacun sera tenu de dire sa volenté de reissir VIII jours devant le dit jour saint Sebastien demorans les parchonniers au pied de VII patars ainsi que il a éstét accoustumét et seront les dits quattre et quatorze patars convertis au proulfit général de la ditte compaignie, et si aulcuns desdits archiers jurez reissant hors sans avoir cause raisonnable eucst son drap de parure en l'an qui reisseroit que allors sera tenu de recompenser la ditte compaignie de la valleur de sa dite parure sans malengien, pour en ordonner à l'ordonnance de la ditte compaignie.

Item que quand aucung compaignon jurez de la ditte compaignie ou parchonnier se mariroit ou mariat fil ou fille chacun compaignon sommèz à ce par le dit varlet, sera tenu

de aller et fe, acout sa parure, honneur accoustumé au mariêt et à sa mariée, et qui ce ne fera fourfera ung patar à paier et à appliquer à la ditte compaignie comme dessus Et la ditte compaignie sera tenue de donner ct renider les dits mariêt et mariée de ung juwiaux de la valleur de 18 patars.

Item que quand aulcung des dits compaignons ou leur feyme Espasseront de ce siècle, lors chacun d'iceulx à ce sommét par le dit varlet, sera tenu de aller acout sa ditte parure au service du dit trépassé, et qui n'y sera ou qui cause souffisante ne moustera fourfera demi patart à paier et applicquer à la ditte compagnie comme dessus.

Item aussi, quand aulcung de la ditte compaignie jurez ou parchonner sera Espassé de ce monde, les archiers juréz doient laisser et laisseront à ladítte compaignie leurs arcq, et trousse ou neuf patars, et les dits parchonniers leurs caprons de parure du temps qu'ils Espasseront ou sept patars et ce moyennant, la ditte compaignie sera tenue de feire celebrer une messe de requiem pour l'ame du dit trépassé en la chappelle de st-Sébastien.

Itcm quand aulcung des dits compaignons fautera à aller à la st-Michel... fé le monstre et faire le jour d'elprocession ce que on a accoustumét fourfera 2 viex gros à appliquer à la ditte compaignie comme dessus et aveucq ce, une correction telle qu'il pleirat à la ville.

Item que tous les dits compaignons seront tenus de paier leur part de tous dispens feis par toute l'année comptez et assys dedens six sepmaines as-dits meitres après le semonce de ce feire, sur la paine de deux vies gros à appliquer à la ditte compaignie comme dessus, et au cas que ce ne feront, que lors iceulx maitres les pouldront fe panner par le dit varlet, tant pour le principal que pour le paine, et en cas de refus ou d'oppositon, que allors iceux meistres, s'il leur plaist les pouldront feire contraindre par justice.

Item quc nul ne pouldra entrer ne être rechupt en la ditte compaignic, si premièrmèt le dit varlet ne signifie ce à chacun compaignon dcs dits archiers et parchonniers, nommant par nom et sournom celui qui voelt entrèr; et si aulcung d'iceulx compaignons n'estoit content d'icelluy que lors la ditte com-

paignie ne pouldra ycelluy recepvoir, mesment si cellui qui le débat allége et monstre cause raisonnable.

Item s'il advenoit que aúlcungs desdits compaignons fesesent choses qui ne fussent raîsonnables ou qui ne se gouvernassent comme appartient au droit et estat de l'arcq, que lors la ditte compaignie, lui appelet et remonstrét son cas estre véritable, que lors les dits roy connestable meistres et toute la ditte compaignie le poulront demett à leur plaisir.

Item s'il plaisoit à aulcungs des dits compaignons archiers avoir l'assamblée d'icelle, que lors les dits roy, connestable et meistres seront tenus de feire assambler par leur dit varlet, parmy à icelui demi patart.

Item que nuls des dits compaignons archiers ne pouldra gaigner à aulcung des compaignons archiers au traire ou à quelque autre jeux, plus de deux patars le jour.

Item et s'il advenoit, que ji n'aviengne, que aucune discenton ou discorde s'enmeuvfra entre aulcungs de la suditte compaignie jusques à effusion de sancg, sans playe ouverte, les dits meistres debveront incortinent icelle dissenton ou discorde amiablement prendre sur eulx et en absence d'iceulx ou d'aucungs d'eulx, aulcungs des dis compaignons présens, les poldront prendre et mettre sur les dits meistres que pour appaisier ce et faîre amender raisonnablement celluy qui arat tort selong l'exigence et qualité du cas, par le conseil des dits roy connestable et par toute la ditte compaignie, pour ce souffissamment assamblée, pourveu que celluy qui à ce ne vouldra obéir et feire ce que par lesdits en sera ordonné, appaisé et appointé les dits compaignons, en absence de Justice pouldront prendre Icelluy rebellant ou faisant contre ce que dit est et le mener en la prison et ly y tant feire tenir et si longement qu'il sera obéissant de tout à entretenir ceque pardessus en sera ordonné, appointé et appaisé sans malengien et tous ce as frais et dispens du dit rebellant et désobéissant, etc.

Item et que si aulcun de la ditte compaignie défalloit à paier aulcune des dittes amendes, fourfaiteurs, débites frais après les comptes faits six semaines après ce, qu'ils seront engendrez ou escheus, fourferat deux patars à applicquier comme dessus à laditte compaignie et que si adont ne

paioit le dit principal et amende, alors les dits méistres le pouldront feire panuer par leur varlet, et que si cont se rebelloit et mesment de donner gaige, que adont les dits meistres le pouldront faire constraindre par justice et le degagier et feire véndre ses gaiges à ses despens.

Ytem et au cas que aulcuns des dits archiers ou ault daventure et non de feit avisé fuisse de trait navrét dedens le comprins des bierseaux, les dits connetable et meistres le prenront sus et en feront et ordonneront raisonnablemèt seloncq l'exigence du cas, ensy que on at accoustûmét de feire en tel ou pareil cas, duroms tous les points et articles devandits jusques au rappiel de maditte dame de Nyvelle pour son action et de la ditte ville pour la sienne sans malengien.

Ausquelles ordonnans, condicions, poins et devises faire et passer furet comme eschévins de Nyvelle :

Amory Delrue, Jehan Baude, Giliart Lefaulde, Collart Leroy, Wuistasse de Marbaix , Simon Bacheler, et Odry Basset.

Ché fut fait l'an de grâce mil quaitre cens soixante et douze le Nyeufme jour du mois d'Aprill.

Les anciens serments se faisaient confectionner, à l'instar des communes, des sceaux qu'ils appendaient à des lettres d'invitation ou de réponses pour les concours organisés entre eux, ou à des quittances. — Ces sceaux représentant comme sujet principal les images de leur patron, — souvenirs précieux pour l'histoire de la commune, — de même que ces empreintes, n'ont pu être découverts jusqu'ici. L'insuccès de nos recherches tient probablement à ce que les guerres et les pillages des derniers siècles ont dispersé les archives et le mobilier de nos serments.

D^r^ Le Bon.

JOSEPH ROULEZ

Le 16 mars de l'an dernier, la ville de Gand a vu mourir un savant d'une réputation européenne, M. le professeur J. Roulez, que tout le monde lettré révérait profondément. Ce savant était nivellois ; et il est juste que notre Société consacre une page de ses annales à la mémoire de cet homme éminent : s'il nous appartient avant tout de fouiller dans les monuments du passé et de faire revivre, par la pensée, de nobles traditions ou de glorieux souvenirs, il nous est bien permis aussi d'accorder un hommage de regret et d'admiration à nos concitoyens qui se sont illustrés, en ce siècle, par le talent ou par la science, et que leur patrie fait en quelque sorte entrer dans son histoire dès qu'ils entrent dans la tombe.

Au surplus, un des plus beaux titres de gloire de M. Roulez réside sans contredit dans ses nombreux ouvrages d'archéologie et dans les services importants qu'il a rendus à la science des antiquités : « il a été, pendant des années, le représentant presque unique dans notre pays des études archéologiques » (1); il a donné à ces études une impulsion vigoureuse; il a contribué, par sa plume comme par son enseignement, à les mettre un peu plus en faveur qu'autrefois auprès du public belge. Ces considérations, nous semble-t-il, sont bien faites pour lever les scrupules des personnes qui peut-être trouveraient étrange la présence de cet article biographique au milieu des autres travaux de notre Société. Pour nous, cercle archéologique, ce sont ces considérations aussi qui doivent le plus fixer notre attention; et nous croyons qu'il paraîtra naturel que nous nous étendions avec plus de complaisance sur ce point, dans le cours de ces quelques pages.

***

---

(1) *Notice sur Joseph Roulez*, publiée par M. le baron Jean de Witte, dans l'*Annuaire de l'Académie Royale*. — Plusieurs détails que nous publions ici, sont empruntés à cette notice.

Joseph-Emmanuel-Ghislain Roulez (1) naquit en notre ville, le 6 février 1806.

C'est au collége de Nivelles que se forma son jeune esprit. Rappelons, en passant, que de ce collége sont sortis, vers le même temps, deux hommes que leur érudition et particulièrement leur connaissance des lettres anciennes ont introduits dans l'enseignement supérieur ainsi qu'à l'Académie royale de Belgique : M. Roulez (en 1822), et M. F. Baguet, que la mort a enlevé, il y a une douzaine d'années, à l'Université de Louvain, où il professait la littérature latine et la littérature grecque (2). Au collége déjà, Roulez montrait une aptitude et un goût étonnants pour l'étude des auteurs grecs et latins; il se plaisait à faire de leur lecture sa principale nourriture intellectuelle. Alors déjà, tout ce qui touche à l'antiquité classique, l'intéressait au plus haut point; il semble que dès sa jeunesse il ait voulu — comme au XVI[e] siècle, l'illustre philologue d'Isque, — adopter la devise : *Moribus antiquis.* Il ne pouvait manquer de faire de solides et brillantes humanités; chaque année, à la distribution des prix, il voyait ses efforts couronnés de succès, comme l'attestent d'anciens programmes que le hasard a mis récemment entre nos mains.

Les succès de collége sont des promesses ; ces promesses, Joseph Roulez sut les tenir : devenu étudiant à l'Université de Louvain, il réalisa pleinement les belles espérances qu'il avait fait concevoir. Maintenant encore on signale à l'estime des savants les thèses qu'il présenta en 1824 et en 1825; l'auteur y fait preuve d'une érudition profonde et véritablement surprenante pour un si jeune homme : il n'avait pas vingt ans! Cette précoce érudition, il la devait à un travail intelligent et consciencieux, à ce travail persévérant, opiniâtre, qui surmonte tous les obstacles, qui triomphe de toutes les difficultés : *labor improbus...*

En quittant l'Université, Roulez était docteur en philoso-

(1) Fils de Maximilien-Emm. Roulez, notaire à Braine-le-Château ; sa mère, Caroline-Ghisl. Lelièvre, était sœur du sculpteur nivellois Philippe Lelièvre, élève de Laurent Delvaux.

(2) C'est M. Roulez qui écrivit pour l'Annuaire de l'Académie (1870) la notice biographique sur son compatriote et confrère.

phie et lettres; il conquit un peu plus tard le diplôme de docteur en droit romain et moderne. On dit que les célèbres éditeurs Didot, de Paris, voulant l'associer à leurs nobles et utiles travaux, lui offrirent un emploi dans leur maison : comme autrefois Juste-Lipse chez Plantin, Roulez aurait été chargé de revoir les textes des classiques qui devaient être publiés. Mais il avait résolu de se vouer à l'enseignement, et il débuta dans cette carrière en donnant le cours de sixième au collége de Mons (1825-1826).

Pendant les années qui suivirent, désireux d'accroître un savoir déjà fort remarquable et de perfectionner son éducation philologique et littéraire, Roulez voyagea en Allemagne. Il assista au grand mouvement qui s'y produisait dans les études philologiques, sous l'influence des Fr. Creuzer, des Bœckh, des Ottfried Müller, et il put largement profiter des leçons données par ces illustres maîtres.

Il n'est pas inutile de faire ici l'énumération des titres et des distinctions dont Roulez fut honoré à partir de son retour dans sa patrie ; à notre sens, cette énumération vaut tout un éloge : c'est aux esprits d'élite seulement que l'on confie les fonctions qu'il eut à remplir ; et les marques d'honneur qu'il reçut, sans les avoir recherchées, ne se décernent qu'aux hommes de mérite.

Il fut professeur de grec, d'histoire et de géographie anciennes, pour les classes supérieures, à l'Athénée de Gand (1832-1833) ; professeur d'antiquités romaines et successivement de logique, de littérature grecque, de littérature latine, d'archéologie, d'encyclopédie du droit, d'histoire du droit romain, d'histoire politique moderne et d'histoire de la littérature ancienne, à l'Université de Gand, de 1831 à 1873 ; recteur de cette Université pour les années académiques 1846-1847 et 1857-1864 ; administrateur-inspecteur du même établissement depuis 1863 jusqu'en 1873, époque où il obtint sa retraite, avec le titre d'administrateur-inspecteur honoraire et celui de professeur émérite ; membre du bureau administratif de l'Athénée et de l'école moyenne de Gand ; membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen, depuis l'origine de ce conseil, où il exerça toujours une grande influence, grâce à ses hautes connaissances en

philologie et en droit ; élu correspondant de l'académie de Belgique en 1835, membre en 1837, et directeur de la classe des lettres en 1867. — Commandeur de l'ordre de Léopold, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de la Couronne de Chêne des Pays-Bas, dignitaire de la Rose du Brésil, etc. — Il faisait partie, soit comme membre actif ou honoraire, soit comme associé ou comme correspondant, de presque toutes les académies et sociétés savantes de l'Europe, entre autres de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), de l'Académie d'archéologie de Rome, de l'Académie impériale des sciences de St-Pétersbourg, des Académies royales des sciences d'Amsterdam, de Berlin, de Munich, de Turin, etc., etc.

C'est avec un incontestable talent, mais aussi avec un dévoûment consciencieux et un zèle sans bornes, que M. Roulez s'acquitta des diverses fonctions dont il fut chargé. Ses cours étaient de sa part, l'objet d'une attention minutieuse et d'un travail incessant. Il a spécialement apporté ses soins à l'enseignement des antiquités romaines ; le cours qu'il donnait sur cette matière, est le meilleur peut-être qui ait été professé en Belgique pendant bien des années. « Lorsque Roulez commença ce cours, on ne possédait pas encore l'admirable manuel de Becker, continué et édité de nouveau par Marquart et Th. Mommsen, ouvrage qui aujourd'hui rend de si grands services à l'enseignement des antiquités romaines. Pour se tenir au courant de la science, le jeune professeur était obligé de lire avec soin, d'étudier avec patience les nombreux mémoires et articles qui, en Allemagne, parurent après la publication des ouvrages de Niebuhr et de Göttling. Il ne recula pas devant cette tâche laborieuse, et c'est ainsi que son enseignement du droit public et administratif de Rome acquit en Belgique une autorité légitime et incontestée (1). » Au dire de M. le professeur Aug. Wagener, les cahiers de ses bons élèves étaient très-recherchés, et si le cours de Roulez eût été publié, il aurait apparemment produit une certaine sensation ; c'est une chose que notre savant négligea de faire en

(1) J. de Witte, *Notice sur Joseph Roulez.*

temps opportun, et il eut à le regretter dans la suite. Il a livré à l'impression, dans le courant des années 1837 et 1838, des Manuels de l'histoire de la littérature grecque et de al littérature latine.

En 1839, Roulez parcourut l'Italie. Il lui tardait de donner à ses yeux le spectacle de ces monuments antiques sur lesquels il avait si fréquemment fixé son esprit; l'archéologue brûlait de contempler, de toucher ces merveilles que ses lectures lui avaient fait admirer par avance ; il tenait à étudier sur place l'art de ces anciens qui pour lui (qu'on nous permette cette expression familière) étaient déjà de vieilles et chères connaissances. Les riches bibliothèques et les magnifiques collections qu'il visita, fournirent un précieux aliment à son ardent désir de savoir; et ce voyage, son séjour à Rome surtout, « eurent une grande influence sur les travaux auxquels il se livra dans la suite. »

Roulez a écrit considérablement et sur les matières les plus variées : « l'archéologie, l'histoire, l'art et la politique des anciens, la numismatique, les inscriptions, la linguistique, la critique littéraire, l'enseignement, la géographie, etc., sont tour à tour dotés du fruit de ses veilles. » Et ce n'est certes pas à lui qu'on pourrait appliquer ce proverbe arabe qui assimile le savant sans œuvres à un nuage sans pluie; pour notre part, nous comparerions volontiers l'ensemble de ses écrits à une pluie féconde qui a rendu plus abondantes les sources de nos connaissances et puissamment fertilisé le champ des sciences humaines. On évalue à près de deux cents le nombre de ses notices, commentaires, rapports, etc., publiés presque tous par l'Académie royale, sans compter une foule d'articles insérés dans différentes Revues; et « l'on ne comprend pas qu'avec les nombreuses occupations que lui donnaient ses cours à l'Université, il ait eu le temps de travailler à des mémoires aussi divers et qui exigeaient des recherches souvent très-laborieuses et très-compliquées ». Il suffit de jeter un coup d'œil sur les titres de ces mémoires pour voir « combien Roulez connaissait les textes de l'antiquité et les monuments de toute espèce, de toute nature, que le temps a épargnés.

„ Tous les sujets traités par Roulez le sont avec soin,

avec méthode, avec érudition. Il avait toujours en vue la recherche de la vérité.... Son ouvrage capital est le *Choix de vases peints du Musée d'antiquités de Leyde*, publié en 1854. Depuis les mémorables découvertes faites à Vulci en 1828, l'attention des archéologues fut vivement éveillée ; on commença dès lors à étudier d'une manière sérieuse les vases peints, qui fournissent tant de renseignements sur la religion, la vie civile et l'histoire de l'art des anciens Grecs. Dans le recueil publié par Roulez, le savant professeur a montré ce que son érudition lui fournissait d'ingénieuses explications et d'heureux rapprochements ; on peut dire qu'il a déployé dans cet ouvrage toutes les ressources de ses vastes connaissances ; aussi reçut-il de toutes parts des félicitations.

» L'histoire primitive de notre pays fut l'objet constant de ses patientes et ingénieuses recherches ; car il apportait une attention particulière à tout ce qui touche de loin ou de près à nos antiquités nationales. On se rappelle ses recherches sur les voies romaines dont la Belgique était sillonnée, sur les antiquités de tout genre qu'on y déterre dans un grand nombre de localités... Son premier mémoire sur les magistrats romains de la Belgique, dès qu'il parut en 1844, fut considéré comme un ouvrage classique (1). » — Ce dernier travail, comme d'autres écrits de Roulez, renfermait certaines inexactitudes, que révélèrent des inscriptions découvertes plus tard. — A quoi bon faire pareille mention dans cette biographie ? nous dira-t-on peut-être. — Sans doute nous aurions pu ne point parler de ces erreurs ; mais nous tenions à signaler la bonne grâce avec laquelle notre archéologue les reconnaissait, et l'empressement qu'il mettait à les retrancher de ses ouvrages, faisant ainsi voir, en vrai savant, que

Seuls les demi-savants, follement obstinés,
Dans leurs erreurs toujours demeurent enchaînés.

Mediocriter docti, obstinationi subjecti (2). — Le généreux esprit de conciliation qui le caractérisait, eut une éclatante

---

(1) Id., ibid.
(2) *Obstinatio parvi ingenii vitium*, dit encore un vieil adage.

occasion de se manifester lors des discussions provoquées à l'Académie, entre lui et M. Schayes, par la question *des origines belges* (1851-1852). « Quelque animées, quelque vives que fussent ces discussions, Roulez, avec sa modération ordinaire, savait les tempérer et y apporter des formes convenables ; je ne citerai d'autre preuve à l'appui de ce que je viens de dire, que l'épigraphe suivante, empruntée à Cicéron, et inscrite en tête d'une de ses réponses à Schayes : *Nos qui sequimur probabilia, nec ultra quam id, quod verisimile occurrerit, progredi possumus, et refellere sine pertinacia et refelli sine iracundia parati sumus* (Cic., *Tusc.*, II, 2) (1). » Roulez, qui volontiers donnait aux autres toute liberté de le réfuter, n'apportait dans aucune discussion la mesquinerie des préjugés ou des partis pris ; et, s'il n'avait craint sans doute de blesser certaines susceptibilités académiques, il aurait pu ajouter avec l'auteur des *Tusculanes* : *Nosque ipsos redargui refellique patiamur; quod ii ferunt animo iniquo, qui certis quibusdam destinatisque sententiis quasi addicti et consecrati sunt, eaque necessitate constricti, ut, etiam quae non probare soleant, ea cogantur constantiae causâ defendere.*

Quel érudit peut se flatter de ne se tromper jamais ? quel écrivain oserait afficher semblable prétention ? Et pourtant, les quelques erreurs que Roulez a commises, lui ont été reprochées très-durement, mais aussi « très-injustement, dit avec raison M. Wagener, car elles datent d'une époque où l'épigraphie était loin d'avoir fait les progrès qu'elle a réalisés depuis, et où parfois les savants les plus distingués ignoraient ce qui fait aujourd'hui partie du domaine commun. Du reste, plusieurs des opinions de Roulez qu'on a pompeusement dénoncées comme erronées, sont reconnues aujourd'hui comme parfaitement exactes. »

Toutes les Revues d'archéologie sollicitaient sa collaboration. Il était en correspondance avec les principaux archéologues de l'Europe, avec MM. Letronne, Raoul Rochette, Ch. Lenormant, Boissonade, le duc de Luynes, Lepsius, Otto Jahn, Wieseler, J. Minervini, Ludolf Stephani, et nombre d'autres savants des plus renommés. Au mois de janvier

(1) J. de Witte, *ibid.*

1854, venant d'être élu associé de l'Académie royale de Bavière, il reçut du célèbre professeur Thiersch, de Munich, une lettre des plus flatteuses, lui disant : « L'Académie ne » pouvait pas choisir parmi vos compatriotes un plus digne » représentant des études que vous cultivez avec tant de lus- » tre. » En 1877, raconte M. le baron de Witte, notre éminent compositeur Gevaert étant, à Rome, en conversation avec M. Fiorelli, sénateur du royaume d'Italie, lui demanda un renseignement sur le bas-relief du Musée Capitolin qui représente le buste d'un Archigalle, accompagné de divers instruments de musique ; M. Fiorelli, avec sa vivacité napolitaine, s'écria tout à coup : « Au fait, puisque vous » retournez en Belgique, parlez de ce monument à Roulez ; » il en sait plus sur ce genre d'antiquités que qui que ce soit » en Europe. »

« Pendant quarante-trois ans environ, M. Roulez représenta à l'Académie de Belgique, avec une grande supériorité, avec un talent remarquable, l'archéologie et l'épigraphie. Il y jouissait d'une légitime autorité (1). »

On rapporte que Roulez était extrêmement peiné de voir l'indifférence que rencontre souvent l'archéologie. Il peut paraître puéril de relater ce détail ; nous n'eussions cependant pas voulu l'omettre, car en réalité il montre l'attachement profond, ardent, plein de sollicitude, que notre académicien portait à la science. — Il faut dire aussi que M. Roulez ne s'apitoyait pas sans raison sur le sort des études archéologiques ; on comprend le serrement de cœur que l'éminent archéologue éprouvait en songeant aux malheureuses conséquences qu'entraîne, dans le domaine des arts surtout, la négligence à l'égard de ces études. Nous ne savons que trop combien il est regrettable que le goût ne s'en soit pas manifesté ou développé davantage au commencement de ce siècle. Que de sottises, que de non-sens l'ignorance des antiquités n'a-t-elle pas fait commettre ? que de destructions, que de réparations inintelligentes ou maladroites on eût pu éviter !.. Est-il besoin de dire quelle émotion pénible dut ressentir notre savant concitoyen,

(1) Id., ibid.

quand il vit la déplorable restauration infligée au cloître de Ste-Gertrude, en 1846, précisément un an après la publication d'une remarquable notice qu'il avait consacrée, dans le *Messager des Sciences historiques* de Gand, à l'antique *ambulatoire* de nos chanoinesses ?.. Lors de notre première assemblée générale (1), notre Président a fait bonne justice des actes de vandalisme, des crimes de lèse-archéologie dont notre arrondissement a été témoin et qui ne nous affligeraient point à l'heure présente, si une société soucieuse de la conservation de nos anciens monuments, avait existé à Nivelles il y a une cinquantaine d'années. Aujourd'hui encore, chose singulière et triste à constater ! il se trouve bien des gens, voire même des esprits cultivés, qui n'ont que du dédain pour la science à laquelle M. Roulez s'adonnait avec une prédilection marquée : c'est qu'ils se refusent aveuglément à reconnaître les immenses services que l'archéologie peut rendre soit aux études classiques, soit aux beaux-arts, soit en général à la science de l'histoire, — dont il faut nier l'importance, dit à bon droit un auteur, du moment que l'on met en doute celle de la science archéologique. « Roulez déplorait ces préjugés ; il en parlait souvent avec amertume. »

Fontenelle, dans son Eloge de Bernouilli, estime que les savants du premier ordre sont *passionnés pour leur science et possédés par un goût supérieur à tout.* Nous ne pensons pas que l'on puisse taxer d'exagération ceux qui rangent parmi les qualités dominantes de M. Roulez, cette noble passion et ce goût élevé. Puis, s'il est vrai, suivant la remarque du grammairien Domergue, que rien n'est plus rare qu'un demi-savant modeste, par contre l'exemple de Roulez prouve bien que la science sérieuse, la science vraiment digne de ce nom, s'accorde et marche de pair avec la plus sincère modestie : la simplicité et la bonté de son âme égalaient son vaste savoir et son amour de l'étude. Jamais il ne se laissa entraîner par ce fatal esprit de coterie qui, de nos jours, pénètre et s'implante partout, dans les lettres comme dans les sciences, dans les arts comme dans la politique, dans les assem-

---

(1) *Soc. archéolog. de Nivelles*, assemblée générale du 3 juillet 1877. Discours de M. le Dr Le Bon, président.

blées parlementaires comme au sein des académies. « Tous ceux qui ont connu Roulez rendront justice à la loyauté, à la droiture, à la franchise de son caractère. » On sait qu'un de ses plus doux plaisirs consistait à obliger ses amis, et l'on est heureux de pouvoir dire que ce savant était un homme de bien et un homme de cœur.

Dans les dernières années de sa vie, il se trouvait souvent en proie à la tristesse : la pensée de la mort était devenue la préoccupation habituelle de son esprit. Et, la dernière fois qu'il vint revoir sa ville natale, *sa chère ville natale*, il se rendit à notre cimetière, afin, disait-il, d'y « choisir sa place ». Mais la mort est venue plus tôt encore qu'il ne le croyait, et le temps lui a manqué pour donner à ce pieux désir le caractère d'une volonté suprême ; il a été inhumé à Mariakerke-lez-Gand.

La ville de Nivelles n'aura-t-elle pas à cœur un jour d'exaucer un des derniers souhaits de notre regretté concitoyen, en faisant les démarches nécessaires pour que ses restes mortels soient ramenés parmi nous ? La place de son cercueil n'est-elle pas dans la ville qui fut son berceau et qui fut aussi le théâtre de ses premiers succès ? C'est ici que son adolescence fit si bien augurer de ce qu'il devint plus tard ; c'est ici que commença pour lui cette vie d'étude et de labeur, qui certes n'est pas sans jouissance, mais qui n'est exempte ni de fatigues ni d'ennuis : n'est-ce pas ici que doit être le lieu de son repos ?...

Qu'il nous soit permis, en terminant, d'exprimer ce vœu avec la confiance de le voir s'accomplir dans un temps rapproché. Une cité s'honore elle-même, en honorant la mémoire de ceux de ses enfants qui laissent un nom à la fois glorieux et sans tache.



Joseph Roulez avait soixante-douze ans quand il termina sa laborieuse carrière, — cette carrière remplie d'œuvres autant que de jours. Il s'est éteint doucement, après une courte maladie, assisté des secours d'une Religion qu'il avait fidèlement aimée toujours et dont il avait observé les préceptes durant toute sa vie.

Roulez a consacré à la science son temps, ses forces, ses veilles, toute son existence ; il a considérablement accru le patrimoine intellectuel des jeunes générations belges : il a bien mérité de la patrie.

A sa mort, il n'y eut qu'une voix dans le monde savant pour proclamer qu'il avait acquis la véritable gloire, récompense du seul mérite réel ; et il semblait que chacun, en cette circonstance, se plût à montrer la justesse d'une pensée écrite, il y a près de deux mille ans, par un de ces vieux auteurs avec qui l'intelligence studieuse de Roulez savait entretenir un commerce intime et constnt :

Quidquid fit cum virtute, fit cum gloria ;
Solet sequi laus, quum viam fecit labor.

A. H.

Nivelles, mai 1879.

Voici la liste, à peu près complète (1), des écrits de M. Roulez relatifs à l'archéologie de la Belgique :

1835. — Mémoire sur les campagnes de César en Belgique.

1836. — Sur un buste antique en bronze découvert à Poulseur (province de Liége).

1838. — Quelques observations sur la colonne itinéraire de Tongres.

Notice sur un anneau antique en or, trouvé dans les environs de Spa.

Recherches paléographiques sur l'inscription itinéraire de Tongres.

Notice sur quelques instruments en pierre et en bronze, appartenant à la période celto-germanique, et trouvés dans une tourbière de Destelbergen, près de Gand.

Notice sur l'empreinte d'une pâte antique, trouvée dans les environs de Fleurus.

Rapport sur quelques objets antiques découverts à Schaesberg (province de Limbourg).

Note sur la découverte de trois haches de pierre, dans la province de Limbourg.

---

(1) Nous disons *à peu près*, car il est difficile de ne rien omettre lorsqu'il s'agit de faire le relevé des œuvres d'un auteur qui a prêté sa collaboration à un grand nombre de Revues, tant à l'étranger que dans son pays. Cette remarque est d'autant plus applicable ici, que Roulez aimait à faire connaître au dehors les découvertes archéologiques de sa patrie.

Découverte d'urnes cinéraires à Audenarde.

Notice sur quelques antiquités gallo-romaines découvertes à Waesmunster et dans la plaine de St-Denis, près de Gand.

Fouilles de Tongres.

1840. — Remarques sur quelques passages de César concernant l'ancienne Belgique.

Fausseté de l'inscription latine relative à l'époque de la construction des grands chemins romains de la Belgique.

1841. — Inscriptions latines relatives à des magistrats romains de la Belgique.

1842. — Sur quelques monuments figurés de l'époque romaine, trouvés autrefois dans la province de Luxembourg.

1843. — Notice sur un buste en bronze, trouvé à Brunault-Liberchies (Hainaut).

Notice sur un établissement romain à Brunault-Liberchies.

Découverte d'antiquités romaines à Virginal-Samme (Brabant, *canton de Nivelles*) (1).

Circulaire sur la statistique et la carte archéologique de la Belgique.

Rapport sur des antiquités trouvées à Fouron-le-Comte (province de Liége).

1844. — Découvertes d'antiquités en Belgique.

Mémoire sur les magistrats romains de la Belgique.

Rapport sur les monnaies anciennes trouvées à Mopertingen (province de Limbourg).

Rapport sur une communication faite à l'Académie, par F. Henaux, touchant un monument funéraire attribué à un Eburon.

1845. — Restauration du cloître de Nivelles.

Observations à propos du prétendu Hercule gaulois trouvé à Casterlé (prov. d'Anvers).

Rapport sur une lettre de M. Galesloot concernant des fouilles à entreprendre à Assche.

Notice sur un ornement de bronze trouvé à Brunault et relatif au culte de Cybèle.

1846. — Rapport sur un mémoire de M. Guioth concernant les diverses enceintes de la ville de Tongres.

Sur des médailles romaines trouvées à Hingene (province d'Anvers).

Sur des antiquités découvertes dans la tombelle de Villers-St-Siméon (prov. de Liége).

1847. — Rapport sur la découverte d'une médaille romaine à Fouron-le-Comte.

Note sur des objets antiques déterrés dans la commune d'Arbre (prov. de Namur).

Rapport sur une notice de M. Galesloot relative à un tumulus romain qui existait jadis à Saventhem, près de Bruxelles.

---

(1) Parmi les antiques trouvées à Virginal en 1842, figurent trois médailles, dont l'une de Trajan, et les deux autres, d'Antonin ; une petite cruche en terre cuite, à une anse ; une statuette de bronze, ayant 13 centimètres de hauteur et représentant le dieu Mercure. Ces objets faisaient partie de la collection de M. Roulez, qui les devait à l'obligeance de M. Roland-Marchot. — On peut en voir le dessin dans l'*Histoire de la commune de Virginal*, par M. l'abbé Corn. Stroobant.

1848. — Rapport sur un plan d'anciennes constructions romaines, découvertes au Steenbosch.

Rapport sur une note de M. Galesloot concernant les antiquités du Brabant.

1849. — Rapport sur une note de M. Galesloot, relative aux antiquités belgo-romaines (1) des environs de Bruxelles.

Rapport sur une notice de M. Toilliez concernant les antiquités du Hainaut.

Rapport sur des découvertes d'antiquités à Juslenville (prov. de Liége).

Rapport sur le mémoire archéologique sur les anciennes chaussées romaines en Belgique, par VanderRit.

1850. — De l'origine, de la langue et de la civilisation des peuples qui habitaient la Belgique actuelle à l'arrivée de César.

1852. — Réponse aux remarques de M. Schayes sur les origines belges.

Réponse à la réplique de M. Schayes concernant les origines belges.

1854. — Sur une découverte de monuments antiques (sculptures, inscriptions) de l'époque romaine, à Arlon.

1856. — Rapport sur une découverte d'antiquités à Saint-Gilles-Waes.

1860. — Observations sur les voies romaines de la Belgique.

1862. — Lettre à M. Quetelet sur l'état des travaux de la carte archéologique de la Belgique.

1863. — Rapport sur des antiquités des environs de Bouffioulx (Hainaut).

1872. — Rapport sur une notice de M. Schuermans concernant la découverte d'objets étrusques en Belgique.

1875. — Les légats propréteurs et les procurateurs des provinces de Belgique et de la Germanie inférieure.

---

(1) Roulez est, croyons-nous, le premier qui ait substitué, dans certains cas, la dénomination de *belgo-romain* à celle de *gallo-romain*. (V., à ce sujet *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, IIe année, p. 171 ; voy. aussi la lettre de M. Schuermans annexée à l'intéressant Rapport de M. le Dr N. Cloquet Villa sur la belgo-romaine d'Arquennes).

LE PIGNON MÉRIDIONAL
DU TRANSSEPT
DE L'ÉGLISE Ste GERTRUDE (1)

C'était une coutume très répandue au moyen-âge d'orner les pignons principaux des édifices. Ces grands espaces triangulaires offraient un vaste champ à l'imagination des artistes, et ceux-ci l'exploitaient largement. A l'époque romane où l'architecture se ressentait encore de l'influence orientale, la décoration des pignons était menue, détaillée; c'étaient, par exemple, de petites arcatures aveugles de peu de profondeur, ou parfois même, comme dans le midi, des imbrications de pierres sculptées et de matériaux de différentes couleurs. Le plus souvent elle était indépendante de la construction. A l'époque ogivale, au contraire, la décoration des pignons se rattache étroitement au système adopté pour les constructions. Dans certains cas, le pignon est percé de fenêtres destinées à éclairer les combles du bâtiment. D'autres fois, lorsque le mur inférieur avait de grandes ouvertures, il convenait de diminuer autant que possible le poids de la partie supérieure. Les petites arcatures purement ornementales de l'époque romane deviennent alors des évidements importants ménagés dans le pignon pour le rendre plus léger. Souvent d'ailleurs la sculpture vint en aide à la construction, et, désireux de ne perdre aucune occasion d'exciter la dévotion des fidèles, les artistes se plurent à orner les pignons des églises des images de Notre Seigneur, de la Sainte Vierge, des apôtres ou d'autres saints spécialement aimés ou vénérés par le peuple.

Parmi les pignons de style roman, l'un des plus intéressants est certainement celui du transsept de l'église Ste Gertrude. Nous allons tâcher d'en faire une courte description.

Le mur qui ferme le transsept est masqué dans toute sa partie inférieure par les maisons modernes adossées

---

(1) Nos lecteurs savent que l'église Ste-Gertrude a deux transsepts. Il s'agit ici du transsept près du chœur.

à l'église. Il n'apparaît qu'au dessus du toit des maisons, pour nous montrer trois grandes fenêtres en plein cintre percées dans les panneaux de trois arcades aveugles de même forme et de peu de profondeur. A une petite distance au dessus du sommet des arcades commence la partie triangulaire, dont les rampants sont brisés vers le bas pour suivre l'inclinaison du toit.

Cinq rangées d'arcatures superposées décorent le pignon.

Le seuil de la première rangée à partir du bas, correspond à peu près à la base du triangle. Toutes les arcades sont en plein cintre. Au milieu s'en trouve une de dimension plus grande que les autres, sur le fond de laquelle se détache en bas-relief un personnage assis. Quoique la sculpture soit assez grossière et qu'elle ait été fortement endommagée par le temps, on reconnaît que cette image est celle de St-Pierre l'ancien patron de l'église qui était, comme on sait, dédiée autrefois à St-Pierre et à Ste-Gertrude. Le saint paraît tenir de la main droite un livre ouvert sur ses genoux, et une clef dans la main gauche.

Un bas-relief du même genre, mieux conservé et représentant également St Pierre, existe à l'église de Gelnhausen près de Fulda. M. le baron Béthune-d'Ydewalle, l'éminent et vénéré président de la Gilde de St Thomas et de St Luc, a bien voulu nous communiquer le dessin qu'il en a fait en 1860. Le saint est assis, il tient de la main droite une clef, et de la main gauche un livre ouvert.

L'archivolte de l'arcade retombe sur deux colonnettes dont l'une, celle de droite, montre à sa partie inférieure quatre demi-spires de cannelures torses. Il est très probable que les deux colonnettes avaient cet ornement sur toute leur hauteur et que le temps seul l'a fait disparaître.

De chaque côté de la grande arcade se trouvent trois autres arcades séparées par des piédroits d'assez grande largeur et dont les archivoltes retombent également sur des colonnettes. Enfin la rangée est terminée à ses deux extrémités par une petite arcade qui restreint modestement sa hauteur pour ne pas rencontrer les rampants du pignon.

La deuxième rangée d'arcatures se compose de chaque côté de l'axe d'une série de six arcades plus petites que celles du

premier rang et dont les arcs retombent alternativement sur le chapiteau d'une colonnette et sur le tailloir d'un petit piédroit à section triangulaire. Près des rampants se trouvent à gauche une arcade et à droite deux petites arcades semblables aux autres mais de dimensions moindres. Les deux séries d'arcatures sont séparées par la partie supérieure de l'arcade de St Pierre, mais, pour les relier, l'architecte a continué les arcs au-dessus de l'arcade. Tous les tympans des arcatures de cette rangée sont d'ailleurs évidés. L'évidement est obtenu au moyen de deux pierres butant l'une contre l'autre à leur sommet et s'appuyant inférieurement sur les arcs.

La troisième rangée nous présente sur l'axe une fenêtre géminée dont les archivoltes retombent au milieu et latéralement sur des colonnettes. A droite et à gauche de la fenêtre se trouvent trois petites arcatures séparées par des piédroits formés chacun de deux colonnettes accouplées. Quand nous disons des *arcatures* c'est que nous n'avons pas de terme plus juste, car les arcs sont remplacés par deux pierres plates butant l'une contre l'autre à leur extrémité supérieure, comme dans les évidements de la rangée précédente, et prenant appui sur les colonnettes des piédroits. Cette forme se rencontre dans quelques monuments de notre pays. Parker, dans son *glossaire*, la cite parmi les caractères de l'ancienne architecture saxonne qui régnait en Angleterre avant la conquête normande (1). Les anciennes Halles de Louvain, qui datent du XIVe siècle, nous présentent une disposition qui la rappelle. Au-dessus du rez-de-chaussée du côté de la rue de Namur, il y a, sur toute la longueur de la façade, une série *d'arcatures*, dont les arcs sont remplacés par deux lignes droites inclinées. Ces espèces de frontons triangulaires sont, comme à Ste Gertrude, portées par des colonnettes, mais leur décoration est beaucoup plus riche, leur construction plus compliquée, et chacun de leurs côtés est subdivisé par des joints normaux à leur inclinaison.

La quatrième rangée d'arcatures se compose simplement

---

(1) *A glossary of terms used in Grecian, Roman, Italian and Gothic architecture.* — The fourth edition enlarged. Exemplified by eleven hundred woodcuts. — Oxford. John Henry Parker: David Bague, Fleet Street, London. MDCCCXLV. Vol. I p. 325.

de deux groupes de deux arcades placés de part et d'autre de l'axe du pignon. Les arcades de chaque groupe sont séparées par une colonnette qui reçoit la retombée des archivoltes.

Un dernier groupe semblable placé sur l'axe même du pignon forme la cinquième et dernière rangée d'arcatures.

Plusieurs arcs, notamment celui sous lequel est placée la statue de St-Pierre et l'arc de décharge de la fenêtre géminée, paraissent avoir été ornés d'un tore, mais la détérioration de la pierre ne permet pas d'affirmer positivement ce fait.

L'âge du pignon est difficile à déterminer d'une manière rigoureuse.

MM. Wauters et Tarlier attribuent sa construction au XIIIe siècle. « A notre avis, disent-ils, une reconstruction » partielle s'est effectuée, soit après les incendies de 1166 et » de 1177, soit vers le milieu du XIIIe siècle, et c'est probablement à ces travaux que font allusion les chartes dont » nous avons parlé plus haut. Nous attribuons spécialement » à cette dernière époque l'exécution du pignon qui amortit » le transept méridional..... » (1).

Ces chartes sont la bulle du pape Innocent IV invitant les fidèles à venir en aide au prévôt et au chapitre pour la restauration de l'église, et une déclaration de l'abbesse Ode datée du mois de février 1250, dans laquelle nous trouvons » que : l'église de Ste-Gertrude qui était auparavant désolée, » dégradée et honteuse à voir, avait été réédifiée avec » splendeur et tellement ornée que sa beauté frappait » d'étonnement. »

Elles ne disent malheureusement rien de positif au sujet du pignon. Elles apprennent simplement qu'en 1250 des travaux de restauration importants avaient été exécutés.

Plus loin MM. Wauters et Tarlier ajoutent : « L'ensemble » de la construction dont nous venons de donner une idée et » où plusieurs arcs accusent une tendance marquée vers la » forme ogivale, dénote évidemment la fin de la période » romane, et nous inclinons à considérer ce pignon comme

(1) *La Belgique ancienne et moderne*, par J. Tarlier et A. Wauters. — Bruxelles, 1873. Tome 1er — Ville de Nivelles, p. 118.

» contemporain du cloître capitulaire. »

Quelques arcs n'ont pas, en effet, une forme rigoureusement en plein cintre, mais il serait bien difficile de dire si ces déformations ont été intentionnelles ou si elles sont dues à l'action du temps.

Ce que l'on peut affirmer toutefois d'une façon certaine, c'est que la partie triangulaire supérieure du mur est d'une date plus récente que la partie inférieure. A la base du triangle se trouve en effet une retraite égale à la profondeur des grandes arcades qui entourent les trois fenêtres. C'est probablement cette retraite que MM. Wauters et Tarlier ont prise pour un cordon régnant au bas du gable. Il n'y a pas de cordon, mais sur les photographies, et même quand on voit le pignon à une certaine distance, la retraite fait absolument le même effet qu'un cordon.

Voici d'ailleurs comment elle s'explique. Les angles du mur sont en retraite sur le parement d'une quantité égale à la profondeur des arcades. Quand on a reconstruit la partie supérieure, au lieu de prendre pour point de repère le parement du mur, on a pris le parement des angles. Le même fait s'est reproduit au mur septentrional du chœur, où il est également facile à constater.

Il est visible aussi que l'appareil de la partie triangulaire est moins grossier, plus régulier que celui de la partie inférieure. Enfin son ornementation même tranche fortement sur la grande rusticité du restant du mur.

On peut admettre, nous semble-t-il, que la partie inférieure du mur jusqu'à la retraite au-dessus des arcades entourant les fenêtres, appartient à la construction primitive. La partie triangulaire est plus récente et doit avoir été construite entre les dates extrêmes de 1166 et 1250, sans qu'on puisse déterminer son âge avec précision. Cependant si on la compare au beau portail latéral qui donne sur le marché (*les beaux-huis*) et qui date sans aucun doute du XIIIe siècle, on est tenté de lui donner quelques années de plus. Autant le portail est gracieux, autant ses profils élégants rappellent la main ferme et exercée d'un architecte habile; autant le pignon est fruste, autant ses lignes sont indécises et irrégulières. C'est pourquoi, au lieu de l'attribuer au milieu du XIIIe siècle, il

nous paraîtrait plus près de la vérité de lui assigner la fin du XIIe siècle, ou tout au plus le commencement du XIIIe.

Le pignon de Ste Gertrude est, sauf le portail méridional, la partie la plus riche de l'antique collégiale et un type précieux de la décoration monumentale dans notre pays à l'époque de transition. Il mérite à ce double titre toute la sollicitude des amis de l'art chrétien. Aussi ces derniers ont-ils accueilli avec bonheur l'arrêté royal publié dans le *Moniteur* du 16 juillet dernier et qui permet de débarrasser des maisons qui l'étouffent, ce respectable témoin de l'ancienne dévotion des Nivellois envers leur glorieuse Patronne.

La Société d'archéologie de Nivelles qui a pris à cœur la restauration de la belle collégiale de Ste Gertrude, peut être fière de ce résultat dû tout entier à son intervention. Nous l'en félicitons chaleureusement, et nous lui souhaitons d'avoir souvent à inscrire dans ses annales de pareils succès.

G. Helleputte.

Louvain, le 20 Août 1879, fête de St Bernard.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Traverse de Nivelles. — Grande voirie. — Fixation d'alignements.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Revu l'arrêté royal du 21 juillet 1851, qui a fixé les alignements de la traverse de la ville de Nivelles appartenant à la route de Mont-Saint-Jean vers Binche ;

Vu les délibérations, en date des 17 mars et 1er mai 1879, par lesquelles le conseil communal de Nivelles a adopté un plan modifiant le 18e alignement du côté droit de ladite traverse ;

Vu ce plan :

Vu l'article 76 de la loi communale ;

Vu l'avis favorable de la députation permanente du conseil provincial du Brabant, en date du 11 juin 1879 ;

Vu les pièces de l'enquête *de commodo et incommodo* à laquelle ce plan a été soumis ;

Sur la proposition de Notre Ministre des travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Sont approuvées les délibérations précitées du conseil communal de Nivelles, en date des 17 mars et 1er mai 1879.

En conséquence, le 18e alignement du côté droit de la traverse de la ville de Nivelles, appartenant à la route de Mont-Saint-Jean vers Binche,

est modifié ainsi qu'il suit et conformément à ce qui est figuré en rouge sur le plan visé par Notre Ministre des travaux publics :

Côté droit.

1° Les alignements des maisons nos 217 et 216 sont maintenus ;

2° A partir de l'arêtier commun aux nos 216 et 215, une ligne droite aboutira à l'angle, vers Mont-Saint-Jean, de la façade du pignon du transept méridional de la collégiale, façade dont l'alignement est maintenu ;

3° Les alignements actuels sont maintenus depuis et y compris le n° 213 jusqu'au n° 206 inclusivement.

Art. 2. Notre Ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 7 juillet 1879.

LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre des travaux publics,
SAINCTELETTE.

